

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 10

OCTOBRE 2019



Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2019

Décision n° DEC192684DCIF du 01/10/2019 portant nomination de Madame Valérie KOFFI aux fonctions d'adjointe du responsable du Service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS - 01/10/2019 - - DEC192684DCIF

DR02

2019

Décision portant nomination de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI) - 21/10/2019 - - DEC192586INSB

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Christophe TESTELIN et nomination de Monsieur Massimiliano MARANGOLO, directeur par intérim et Monsieur Tristan CREN, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP) - 14/10/2019 - - DEC192628INP

Décision portant nomination de M. Tarik Méziane aux fonctions de directeur de la formation de recherche en évolution n°2030 intitulée « Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques (BOREA) » - 07/10/2019 - - DEC192009INEE

DR04

2019

Décision portant nomination de Mme Hélène JEAN JACQUES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 24/07/2019 - - DEC192084DR04

Décision portant nomination de M. Rabei MOHAMMEDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée - 25/09/2019 - - DEC192169DR04

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles SCHAEFFER, directeur par intérim de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) - 01/10/2019 - - DEC192528INS2I

Décision portant nomination de Mme Emilie BOUVIER aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/10/2019 - - DEC192583DR04

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David SCHMOOL et nomination de Monsieur Alain LUSSON, directeur par intérim et Monsieur Jean-Pierre HERMIER, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC) - 14/10/2019 - - DEC192621INP

Décision portant cessation de fonctions de M. Yvan SIX, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique - 20/05/2019 - - DEC192658DR04

DR05

2019

Décision portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de chargé de mission - 19/09/2019 - - DEC192473DAI

Décision portant nomination de Madame Martina WIEDNER et de Monsieur Ludovic PETITDEMANGE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA). - 09/10/2019 - - DEC192535INSU

Décision portant nomination de directeurs et de directeurs adjoints dans les unités mixtes de recherche contractualisées renouvelées au 1er janvier 2019 - 16/10/2019 - - DEC190672INSHS

DR07

2019

Décision portant cessation de fonctions de Mme Audrey DUBOST agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5557 intitulée "Écologie microbienne" - 12/09/2019 - - DEC192456DR07

Décision portant nomination de M. Stéphane PAROLA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche (UMR5182) intitulée « Laboratoire de Chimie » (LCH) - 03/10/2019 - - DEC192458INC

DR08

2019

Décision portant fin de mission de Monsieur Stéphane BILA, chargé de mission institut (CMI) - 21/10/2019 - - DEC192477INSIS

DR10

2019

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de Mme Eliane Propeck de l'UMR7362-LIVE - 15/10/2019 - - DEC192611INEE

Décision portant nomination de M. René BOUTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) - 15/07/2019 - - DEC192176DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric LEUVREY, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 13/08/2019 - - DEC192190DR10

Décision portant nomination de M. Dominique BONNET et de Mme Mihaela GULEA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) - 19/09/2019 - - DEC192430INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain HERNANDEZ, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) - 26/06/2019 - - DEC191727DR10

Décision portant nomination de Mme Muriel BOESCH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

- 26/06/2019 - - DEC191717DR10

Décision portant nomination de M. Alexandre LECOINTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 25/06/2019 - - DEC191711DR10

Décision portant nomination de M. Fabien BUCHBERGER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) - 25/06/2019 - - DEC191700DR10

Décision portant nomination de Mme Henrietta FORINTOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)

- 25/06/2019 - - DEC191702DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) - 25/06/2019 - - DEC191704DR10

Décision portant nomination de Mme Céline KIEFER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de

DR11

2019

Décision portant nomination de Mme Laure BASTIDE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA) - 26/06/2019 - - DEC192171DR11

Décision portant nomination de M Nicolas Brefuel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5269 intitulée laboratoire de génie électrique de Grenoble - 06/07/2019 - - DEC192172DR11

Décision portant Acte de nomination du régisseur de la régie de recettes au LPSC-UMR5821 Site de Modane - 30/04/2019 - - DEC191275DR11

Décision portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON aux fonctions de responsable par intérim du Service Ressources Humaines de la délégation Alpes (MOY1100) - 27/09/2019 - - DEC192587DR11

DR12

2019

Décision portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 30/09/2019 - - DEC192507DAJ

DR13

2019

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice SALLES Assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM) - 14/10/2019 - - DEC192452DR13

DR14

2017

Décision nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection (PCR), Mme Nathalie SAFFON, IE2 CNRS à ICT - FR2599 - 02/02/2018 - - DEC180811DR14

2018

Décision de nomination / LC en tant qu'AP de Catherine Zanibellato - CRCT - 26/10/2018 - - DEC182831DR14

Décision nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection (PCR), Benjamin DUPLOYER, Agent CNRS au CIRIMAT - UMR 5085 - 07/02/2018 - - DEC180812DR14

2019

Décision de nomination - Lettre de Cadrage en tant qu'Assistant de Prévention Monsieur Christian LORBER - UPR 8241 - LCC (CRCN CNRS) - 27/09/2019 - - DEC192606DR14

Décision portant nomination de M. Olivier EICHWALD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5213 intitulée Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie (LAPLACE). - 14/10/2019 - - DEC192608INSIS

Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un Assistant de Prévention UMR INSERM 1037 - CRCT - F.Lopez (Directeur Pôle Technologique) Madame Christèle SEGURA (Personnel UPS) - 29/01/2019 - - DEC190500DR14

Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un Assistant de Prévention STROMALAB - ERL 5311 CNRS - Pr Louis Casteilla

Madame Mireille ANDRE (AI CNRS) - 29/01/2019 - - DEC190520DR14

Décision portant nomination de M. Christophe CHAUMIER aux fonctions de responsable de service adjoint des ressources humaines de la délégation Occitanie-Ouest - 09/10/2019 - - DEC192650DR14

LC - Décision de nomination de Monsieur Jean-Michel SAPPLAYROLLES - TCN CNRS IPBS - UMR 5089 - 13/06/2019 - - DEC191619DR14

Lettre Cadrage - Décision de nomination d'un Assistant de Prévention

UMR INSERM 1037 - CRCT - G.Favre

Monsieur Denis CAUJOLLE - 29/01/2019 - - DEC190499DR14

Décision de nomination d'une PCR - Dominique SERCA - UMR 5560 - LA - 30/07/2019 - - DEC192124DR14

Décision de nomination d'une PCR - Christophe TENAILLEAU - UMR 5085 - CIRIMAT - 30/07/2019 - - DEC192122DR14

Lettre de Cadrage - Décision de nomination d'un AP - Laurent AMIELET (UPS)

UMR 5503 - LGC - 17/07/2019 - - DEC192033DR14

DR15

2019

Décision portant nomination de M. Grégory HAUSS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMS3626 intitulée PLateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT). - 03/09/2019 - - DEC192403DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine TUPHILE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM). - 16/07/2019 - - DEC192021DR15

Décision portant nomination de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations naturelles et artificielles (ARNA) - 23/07/2019 - - DEC192074DR15

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marie Lise DUBERNET-TUCKET, et nomination de Monsieur Jacques GIRAUDEAU aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA). - 17/10/2019 - - DEC192189INSU

DR16

2019

Décision portant nomination de Mme Armelle THOMAS en qualité de chargée de mission à temps partiel. - 14/10/2019 - - DEC192344INSHS

Décision portant prolongation de la nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK en qualité de chargée de mission à temps partiel. - 14/10/2019 - - DEC192343INSHS

Décision portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3456, intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » - 25/07/2019 - - DEC192015INEE

Décision portant nomination de M. Raphaël Gros-Desormeaux et M. Fred Reno aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8053 intitulée Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S). - 04/09/2019 - - DEC192139INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Potier-Thomas - 30/10/2019 - - DEC192515INSHS

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2019 - - DEC192488DR16

DR17

2019

Décision portant nomination de Mme Delphine DROUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS - 15/07/2019 - - DEC191957DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Saïd El Mamouni, assistant de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - 12/07/2019 - - DEC191125DR17

Décision portant nomination de Mme Carole BROUSSARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire

et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS - 15/07/2019 - - DEC191972DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier JAMBON, assistant de prévention au sein de l'UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) - 08/10/2019 - - DEC192517DR17

Décision portant nomination de Mme Virginie DABURON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) - 11/07/2019 - - DEC191779DR17

Décision portant nomination de Mme Anaïs Goulian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - 12/09/2019 - - DEC191124DR17

DR19

2019

Décision portant modification de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse - COBRA - 03/10/2019 - - DEC192429INC

DR20

2019

Décision portant nomination de Madame Elisabeth CHRISTIANS aux fonctions de Directrice de la fédération de recherche n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV). - 09/10/2019 - - DEC192167INSU

Instituts

2019

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Nathalie Boulay-Laurent aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'INP - 20/09/2019 - - DEC192530DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) - 25/09/2019 - - DEC192509DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Olga Anokhina, directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS (DERCI) - 14/10/2019 - - DEC192638DAJ

DR04

2019

Décision portant délégation de signature à M. Gilles SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR 7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192656DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique - 01/10/2019 - - DEC192657DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Anne ZEHNACKER, directrice de l'unité FR2764 intitulée Fédération lumière matière, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/08/2019 - - DEC192697DR04

Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur(trice) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192445DR04

Décision portant modification de la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud (DR04) - 01/10/2019 - - DEC192592DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192449DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet - 01/09/2019 - - DEC192450DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/10/2019 - - DEC192653DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette - 01/10/2019 - - DEC192652DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 01/09/2019 - - DEC192446DR04

Décision portant délégation de signature à Mme Angela MARINETTI, directrice de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192518DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 01/10/2019 - - DEC192519DR04

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BOUSQUET, directeur de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192577DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement - 01/10/2019 - - DEC192579DR04

DR05

2019

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Semelin, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192605DR05

DR06

2019

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative (GNC) - 21/08/2019 - - DEC192297DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor) - 21/08/2019 - - DEC192299DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) - 26/08/2019 - - DEC192300DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy (ICEEL) - 26/08/2019 - - DEC192301DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

- 26/08/2019 - - DEC192302DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)

- 26/08/2019 - - DEC192303DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

- 26/08/2019 - - DEC192305DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)

- 26/08/2019 - - DEC192306DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie ostéo-articulaire (IMOA)

- 26/08/2019 - - DEC192308DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)

- 26/08/2019 - - DEC192309DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

- 26/08/2019 - - DEC192311DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT)

- 26/08/2019 - - DEC192312DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME)

- 26/08/2019 - - DEC192315DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement(LEAD)

- 26/08/2019 - - DEC192316DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

- 26/08/2019 - - DEC192317DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

- 26/08/2019 - - DEC192318DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

- 26/08/2019 - - DEC192319DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

- 26/08/2019 - - DEC192320DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR)

- 26/08/2019 - - DEC192321DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)

- 26/08/2019 - - DEC192322DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

- 26/08/2019 - - DEC192323DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

- 26/08/2019 - - DEC192324DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META)

- 26/08/2019 - - DEC192326DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

- 26/08/2019 - - DEC192327DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

- 26/08/2019 - - DEC192328DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)

- 26/08/2019 - - DEC192330DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch)

- 26/08/2019 - - DEC192331DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources

- 26/08/2019 - - DEC192332DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences

- 26/08/2019 - - DEC192334DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement

- 26/08/2019 - - DEC192335DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules(UTINAM)

- 26/08/2019 - - DEC192337DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE (SUIE)

- 26/08/2019 - - DEC192342DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192357DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

26/08/2019 - - DEC192394DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent THOMANN directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192191DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Lancien directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192192DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192193DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directeur de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire Sociétés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192194DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192195DR06

Décision portant délégation de signature à M. Julien PENIN directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 13/08/2019 - - DEC192196DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian LE MERDY directrice de l'unité FR2011 intitulée Fédération Bourgogne Franche Comté Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192197DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192201DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192206DR06

Décision portant délégation de signature à M. Anthony DUFOUR directrice de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192207DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TU directeur de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192208DR06

Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192211DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192212DR06

Décision portant délégation de signature à M. Denis ROIZARD directeur de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192214DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192215DR06

Décision portant délégation de signature à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192216DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BLIN directeur de l'unité FR2843 intitulée Institut Jean Barriol, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192218DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192219DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192220DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192222DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directeur de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192223DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée Institut de Recherche sur les Archeomatériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192224DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192227DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONNAT directeur de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192228DR06

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 14/08/2019 - - DEC192229DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET, directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192230DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192231DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192233DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192234DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192236DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD directrice de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192237DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent FALK, directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192238DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directeur de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192241DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192242DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BARRAL directrice de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux, par la

déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192243DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LEYVAL directeur de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192245DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN directeur de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192248DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192251DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192256DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directeur de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192258DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192259DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 26/08/2019 - - DEC192261DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP)

- 26/08/2019 - - DEC192279DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités (AFHP)

- 26/08/2019 - - DEC192280DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT)

- 26/08/2019 - - DEC192281DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire Sociétés (ARTéHIS)

- 26/08/2019 - - DEC192282DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)

- 26/08/2019 - - DEC192283DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) - 26/08/2019 - - DEC192284DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

- 26/08/2019 - - DEC192291DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

- 26/08/2019 - - DEC192294DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés (FRJV)

- 26/08/2019 - - DEC192296DR06

DR07

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192722DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier AUBOEUF, directeur par interim de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192615DR07

DR08

2019

Décision portant modification de la décision DEC18161DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08) - 03/10/2019 - - DEC192616DAJ

DR10

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/10/2019 - - DEC192660DR10

Décision portant délégation de signature à M. Denis SPITZER, directeur de l'unité UMR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/10/2019 - - DEC192627DR10

DR11

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) - 04/10/2019 - - DEC192604DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Anselmo MEREGAGLIA, directeur par intérim de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/10/2019 - - DEC192659DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2019 - - DEC192589DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/10/2019 - - DEC192729DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2019 - - DEC192359DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIÉ, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/07/2019 - - DEC192374DR11

Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2019 - - DEC192358DR11

DR12

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/10/2019 - - DEC192574DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice de l'unité USR2004 intitulée OpenEdition Center - CLEO par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC192496DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre MOUNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2004 intitulée OpenEdition Center - CLEO - 01/09/2019 - - DEC192501DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12) - 30/09/2019 - - DEC192508DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse - 01/10/2019 - - DEC192570DR12

DR13

2019

UMR5535 - Délégation de signature PRM de M. Etienne SCHWOB - 14/06/2019 - - DEC191632DR13

UMR8251 - PRM - M. Denis PESCHE - 16/09/2019 - - DEC192493DR13

DR14

2019

Décision portant délégation de signature à M. Michaël POUZENC, directeur de l'unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/10/2019 - - DEC192633DR14

DR15

2019

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Saltel, directeur de l'UMS 3427 intitulée « Biologie fondamentale et appliquée à la médecine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2019 - - DEC192664DR15

Décision portant délégation de signature à M. Anselmo Mérégaglia, directeur par intérim du GDR2918 intitulé NEUTRINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2019 - - DEC192274DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5607 intitulée Ausonius-Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) - 01/07/2019 - - DEC192277DR15

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Koziarz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - 15/04/2019 - - DEC192268DR15

DR16

2016

Délégation de signature consentie à Mme Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2019 - - DEC192480DR16

2019

Décision portant délégation de signature à Hervé FRITZ, directeur de l'unité UMI2008 intitulée « Reconciling Ecological and Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/07/2017 - - DEC192485DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRÉ, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192482DR16

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/09/2019 - - DEC192481DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192484DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192483DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » TOKYO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192486DR16

Décision portant délégation de signature à M. Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2019 - - DEC192487DR16

Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/10/2019 - - DEC192651DR16

Décision portant délégation de signature à M. Olivier FUDYM, directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/01/2019 - - DEC191384DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2019 - - DEC191471DR16

Décision portant délégation de signature M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2019 - - DEC191543DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/08/2019 - - DEC191548DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/08/2019 - - DEC191549DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/09/2019 - - DEC191550DR16

Décision portant délégation de signature à M. Andrès ESCALA, directeur par intérim de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/05/2019 - - DEC191556DR16

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191587DR16

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192649DR16

Décision portant délégation de signature à M. Eric VILAIN, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2019 - - DEC191650DR16

DR17

2019

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Hellier, directrice de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et Sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2019 - - DEC192797DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2019 - - DEC192798DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) - 23/09/2019 - - DEC192514DR17

DR18

2019

Délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191799DR18

Délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191800DR18

Délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191801DR18

délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191802DR18

délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191803DR18

délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191804DR18

délégation de signature à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191805DR18

délégation de signature à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire (CHJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191806DR18

délégation de signature à M. Camille Loch, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191807DR18

délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191808DR18

délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191811DR18

délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (Cristal), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191812DR18

délégation de signature à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590, intitulée Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron (CRSRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191814DR18

délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice par intérim de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191815DR18

délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191816DR18

délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191817DR18

délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191818DR18

délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégué régional de la délégation Hauts-de-France. - 01/09/2019 - - DEC191897DR18

délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191903DR18

délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires (FRABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191904DR18

délégation de signature à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, intitulée Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191908DR18

délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191910DR18

délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191911DR18

délégation de signature à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191912DR18

délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191913DR18

délégation de signature à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille (IBL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191914DR18

délégation de signature à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191915DR18

délégation de signature à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191916DR18

délégation de signature à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191917DR18

délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC) - 01/09/2019 - - DEC191921DR18

délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191922DR18

délégation de signature à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191923DR18

délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191924DR18

délégation de signature à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191925DR18

délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines (LAMIH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191926DR18

délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191927DR18

délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191928DR18

délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191929DR18

délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191931DR18

délégation de signature à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191932DR18

délégation de signature à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191933DR18

délégation de signature à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191934DR18

délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191935DR18

délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France (MESHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191936DR18
délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191953DR18

délégation de signature à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191954DR18
délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191955DR18
délégation de signature à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux (Roberval), par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 01/09/2019 - - DEC191959DR18
délégation de signature à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 01/09/2019 - - DEC191964DR18
délégation de signature à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur

DR19

2019

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Rosenberger, directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 04/07/2019 - - DEC192397DR19
Décision portant délégation de signature à M. Gaël Dias pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en

DR20

2019

Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - 01/07/2019 - - DEC192398DR19
Décision portant délégation de signature à M. Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), par la déléguée régionale en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192564DR20
Décision portant délégation de signature à Mme Agnès Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de

Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG) - 01/10/2019 - - DEC192645DR20
Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par la déléguée régionale

en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192545DR20
Décision portant délégation de signature à M. Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), par la déléguée régionale en

sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192546DR20
Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par la déléguée régionale en sa qualité

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de PhysioMédecine Moléculaire (LP2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192549DR20

Décision portant délégation de signature à M. Yves D'Angelo, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192550DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192551DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192552DR20

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192553DR20

Décision portant délégation de signature à M. Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192554DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713 intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192555DR20

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192556DR20

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192557DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192558DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192560DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192561DR20

Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192563DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192565DR20

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192567DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192568DR20

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - -

DEC192569DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192571DR20

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192572DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192573DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2019 - - DEC192575DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur - 01/10/2019 - - DEC192578DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur - 01/10/2019 - - DEC192580DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur - 01/09/2019 - - DEC192581DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 01/10/2019 - - DEC192602DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Boudard-Morteau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications - 01/10/2019 - - DEC192635DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Bertetic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR - 01/10/2019 - - DEC192637DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mallet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S) - 01/10/2019 - - DEC192641DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Boudard-Morteau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF) - 01/10/2019 - - DEC192642DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI) - 01/10/2019 - - DEC192643DR20

Décision portant délégation de signature à M. Oualid Chaibi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) - 01/10/2019 - - DEC192644DR20

Instituts

2019

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Laurent Nicolas, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes - 17/10/2019 - - DEC192727DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique (INP) - 20/09/2019 - - DEC192531DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR05

2019

Décision portant création de l'UMS Unité de support au Grand Equipement Documentaire du Campus Condorcet - 29/10/2019 - - DEC192067INSHS

DR08

2019

Décision portant ajout de l'INSA Val de Loire comme partenaire de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés - 16/10/2019 - - DEC192448INSHS

DR20

2019

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS) » - 25/07/2019 - - DEC192016INEE

07.04. Décisions tarifaires

DR04

2019

Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692) - 01/10/2019 - - DEC192614DR04

DR14

2019

Décision relative aux tarifs de la plateforme Nationale de Frittage Flash PNF2 de l'UMR5085 intitulée Centre Inter-Universitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux - (CIRIMAT) - 01/10/2019 - - DEC192625DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme ASB3 de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale- (IPBS) - 23/09/2019 - - DEC192576DR14

07.06. Autres décisions

DR02

2019

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6 - 10/07/2019 - - DEC191111DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA

- 05/04/2019 - - DEC191113DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, Organique, Inorganique et Biologique - 21/10/2019 - - DEC192752DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC - 21/10/2019 - - DEC192751DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris-Seine - 21/10/2019 - - DEC192749DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC - 05/04/2019 - - DEC191114DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS - 09/04/2019 - - DEC191143DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG - 10/07/2019 - - DEC191951DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP - 10/07/2019 - - DEC191970DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra - 18/07/2019 - - DEC192049DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP - 23/07/2019 - - DEC192081DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA - 23/07/2019 - - DEC192082DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM - 23/07/2019 - - DEC192083DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau - 26/07/2019 - - DEC192095DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM - 26/07/2019 - - DEC192097DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB - 26/07/2019 - - DEC192098DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV - 26/07/2019 - - DEC192099DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS - 26/07/2019 - - DEC192100DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O. - 26/07/2019 - - DEC192101DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ - 26/07/2019 - - DEC192102DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC - 26/07/2019 - - DEC192103DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM - 21/07/2019 - - DEC192104DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture - 30/07/2019 - - DEC192126DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG - 30/07/2019 - - DEC192130DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION - 30/07/2019 - - DEC192131DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM - 30/07/2019 - - DEC192132DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS - 30/07/2019 - - DEC192133DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS - 30/07/2019 - - DEC192134DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX - 30/07/2019 - - DEC192135DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine - 30/07/2019 - - DEC192136DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK - 30/07/2019 - - DEC192140DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL - 31/07/2019 - - DEC192141DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - Ceremade - 31/07/2019 - - DEC192142DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL - 31/07/2019 - - DEC192143DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH - 31/07/2019 - - DEC192144DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE - 31/07/2019 - - DEC192146DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EA - 31/07/2019 - - DEC192147DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE - 31/07/2019 - - DEC192148DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP - 31/07/2019 - - DEC192149DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH - 31/07/2019 - - DEC192150DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS - 31/07/2019 - - DEC192151DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN - 31/07/2019 - - DEC192152DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris - 18/09/2019 - - DEC192439DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB - 23/09/2019 - - DEC192520DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO - 21/10/2019 - - DEC192733DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M - 21/10/2019 - - DEC192736DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT - 21/10/2019 - - DEC192738DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR - 21/10/2019 - - DEC192740DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM - 21/10/2019 - - DEC192741DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC - 21/10/2019 - - DEC192743DR02

DR04

2019

Décision portant modification de la décision DEC151062INC portant renouvellement du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'unité propre de service UPS831 intitulée « Prévention du

risque chimique » - 29/10/2019 - - DEC192794INC

DR11

2019

Décision portant modification d'une régie de recettes suite à la fusion-absorption du LSM, UMR6417
par le LPSC, UMR5821

- 30/04/2019 - - DEC191277DR11

DR19

2019

Décision portant modification du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée
Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme - 27/09/2019 - - DEC192594DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6014 intitulée Chimie
Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse - 02/10/2019 - - DEC192617DR19

DEC192684DCIF

Décision portant nomination de Madame Valérie KOFFI aux fonctions d'adjointe du responsable du Service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC100171DAJ du 1er octobre 2010 portant organisation de la Direction des comptes et de l'information financière

Vu la décision DEC150925DAJ du 24 mars 2015 portant fin de fonctions et nomination de Madame Marie-Laure INISAN-EHRET aux fonctions de Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

Vu la décision DEC191659DAJ du 30 août 2019 portant nomination de Madame Brigitte LUCAS aux fonctions de responsable du Service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts (SCBAC) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

Article 1^{er}

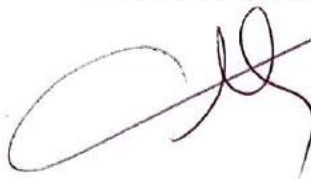
A compter du 1^{er} octobre 2019, Madame Valérie KOFFI, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'adjointe du responsable du Service de la comptabilité budgétaire et de l'analyse des coûts de la DCIF.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

La Directrice des comptes et de l'information financière



Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC192586INSB

Décision portant nomination de Mme Léa TRICHET en qualité de chargée de mission institut (CMI).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Léa TRICHET, Chargée de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2020 pour 70 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet la responsabilité du pôle « Innovation et Partenariats Industriels » de l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Léa TRICHET demeure affectée au Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris » (UMR7574) à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2019

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC192628INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Christophe TESTELIN et nomination de Monsieur Massimiliano MARANGOLO, directeur par intérim et Monsieur Tristan CREN, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7588 intitulée Institut des NanoSciences de Paris (INSP)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord de Sorbonne Université en date du 27 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 26 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Christophe TESTELIN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} octobre 2019.

II. A compter de cette même date, Monsieur Massimiliano MARANGOLO, Professeur des Universités de 1^{ère} classe à Sorbonne Université et Monsieur Tristan CREN, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, sont respectivement nommés directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



Le président-directeur général

DEC192009INEE

Décision portant nomination de M. Tarik Méziane aux fonctions de directeur de la formation de recherche en évolution n°2030 intitulée « Biologie des Organismes et Ecosystèmes Aquatiques (BOREA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création des formations de recherche en évolution ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} août 2019, M. Tarik Méziane, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommé directeur de la formation de recherche en évolution susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181901DGDS portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°2030.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC192084DR04

Décision portant nomination de Mme Hélène JEAN JACQUES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL directeur de l'unité de recherche n° UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Hélène JEAN JACQUES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 2, 3 et 4 avril et les 13, 14 et 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1 : Mme Hélène JEAN JACQUES, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9198, à compter du 01/06/2019.

Mme Hélène JEAN JACQUES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Hélène JEAN JACQUES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24/07/2019
Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



DEC192169DR04

Décision portant nomination de M. Rabei MOHAMMEDI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Mathis PLAPP directeur de l'unité de recherche n° UMR7643, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Rabei MOHAMMEDI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le L'École Polytechnique, les 25/26/27 septembre 2017, 13/14/15 novembre 2017.

DECIDE :

Article 1 : M. Rabei MOHAMMEDI, TCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7643, à compter du 01/06/2018.

M. Rabei MOHAMMEDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rabei MOHAMMEDI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le
Le directeur de l'unité
Mathis PLAPP

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'École Polytechnique,
Visa du président
Eric LABAYE



DEC192528INS2I

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Gilles SCHAEFFER, directeur par intérim de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR7161 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) » ;

Vu la décision DEC161493INS2I en date du 7 juillet 2016 portant nomination de Mme Mireille REGNIER aux fonctions de directrice de l'UMR7161 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'Ecole Polytechnique (LIX) » ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Mireille REGNIER, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2019.

II. A compter de cette même date, M. Gilles SCHAEFFER, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192583DR04

Décision portant nomination de Mme Émilie BOUVIER aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Émilie BOUVIER, ingénieure d'études hors classe, est nommée, à compter du 01/10/2019, responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette en remplacement de M. Laurent BEAUCHET, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2019

Pour le président-directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



DEC192621INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David SCHMOOL et nomination de Monsieur Alain LUSSON, directeur par intérim et Monsieur Jean-Pierre HERMIER, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171911INP en date du 27 juin 2017 portant nomination de M. David SCHMOOL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC) ;

Vu l'accord de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 11 septembre 2019 ;

Vu l'avis de l'assemblée générale extraordinaire du GEMAC du 05 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur David SCHMOOL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC), démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

II. A compter du 15 octobre 2019, Monsieur Alain LUSSON, chargé de recherche hors classe au CNRS et Monsieur Jean-Pierre HERMIER, Professeur des Universités de 1^{ère} classe à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, sont respectivement nommés directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC 192658 DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Yvan SIX assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC161085DR04** du 18 mai 2016 portant nomination de M. Yvan SIX aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yvan SIX, dans l'unité du CNRS n° UMR7652, à compter du 20 mai 2019.

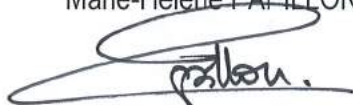
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 mai 2019

Le directeur de l'unité
Laurent EL KAIM

ECOLE POLYTECHNIQUE
LAURENT EL KAIM
Directeur de Laboratoire
de Synthèse Organique

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette

DEC192473DAI

Décision portant nomination de M. Frédéric Valès aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Dominique Valès, Ingénieur de Recherche Hors Classe, est nommé chargé de mission auprès du président-directeur général pour la DAI, du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet la préparation, la réalisation et le suivi d'audits au CNRS en lien avec le directeur de l'audit interne, qui valide ses travaux, et avec les autres membres de la DAI.

Pour l'exercice de cette mission, M. Frédéric Valès demeure affecté au Laboratoire Procédés et Ingénierie en Mécanique et Matériaux (PIMM) (UMR8006), 75, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Article 2

Du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020, M. Frédéric Valès percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Meudon.



Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*/du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192535INSU

Décision portant nomination de Madame Martina WIEDNER et de Monsieur Ludovic PETITDEMANGE aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8112 intitulée « Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères » (LERMA) ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 17 septembre 2019, Madame Martina WIEDNER, Chargée de recherche au CNRS et Monsieur Ludovic PETITDEMANGE, Chargé de recherche au CNRS sont nommés aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31/12/2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 OCT. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC190672INSHS

Décision portant nomination de directrices, d'un directeur, de directrice adjointes et de directeurs adjoints dans certaines unités mixtes de recherche contractualisées.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2015 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des cotutelles ;

Vu les avis des conseils de laboratoire ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les directrices, le directeur, les directrices adjointes, les directeurs adjoints mentionnés ci-après sont nommés à compter du 1^{er} août 2019 et pour la durée fixée dans la décision DEC181898DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées :

Délégation Ile-de-France Meudon

UMR3320

Intitulé : Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE)

Directrice : Mme Corinne GAUDART-DION, directrice de recherche

Directeur adjoint : M. Christian AZAIS, professeur des universités

UMR8138

Intitulé : Sorbonne-Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe (SIRICE)

Directeur adjoint : M. Fabrice VIRGILI, directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Olivier FORCADE, professeur des universités

UMR8171

Intitulé : Institut des mondes africains (IMAf)

Directrice : Mme Fabienne SAMSON, chargée de recherche

Directeur adjoint : M. Hervé PENNEC, chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Henri MEDARD, professeur des universités

Délégation Ile-de-France Villejuif

UMR7049

Intitulé : Observatoire sociologique du changement (OSC)

Directrice : Mme Mirna SAFI, chargée de recherche

UMR7597

Intitulé : Histoire des Théories Linguistiques (HTL)

Directrice : Mme Anne GRONDEUX, directrice de recherche

UMR8225

Intitulé : Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA)

Directrice : Mme Cécile ROUDEAU, professeure des universités

Directrice adjointe : Mme Clarisse BETHEZENE, maître de conférences

UMR8245

Intitulé : Unité de recherche migrations et société (URMIS)

Directrice adjointe : Mme Françoise LESTAGE, professeure des universités

Directeur adjoint : M. Jean-Luc PRIMON, maître de conférences

UMR8563

Intitulé : Centre de recherches linguistiques sur l'Asie orientale (CRLAO)

Directrice : Mme Françoise BOTTERO, chargée de recherche

UMR8589

Intitulé : Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP)

Directeur adjoint : M. Didier PANFILI, maître de conférences

Délégation Paris-Centre

UMR7088

Intitulé : Dauphine Recherches en Management (DRM)

Directrice : Mme Valérie GUILLARD, maître de conférences

UMR7130

Intitulé : Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS)

Directeur : M. Frédéric KECK, directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Andrea-Luz GUTIERREZ CHOQUEVILCA, maître de conférences

UMR7170

Intitulé : Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO)

Directeur adjoint : M. François-Xavier DUDOJET, chargé de recherche

UMR8097

Intitulé : Centre Maurice Halbwachs (CMH)

Directrice adjointe : Mme Séverine GOJARD, directrice de recherche

UMR8545

Intitulé : Paris Jourdan Sciences Economiques (PJSE)
Directrice adjointe : Mme Mireille CHIROLEU-ASSOULINE, professeure des universités

UMR8560
Intitulé : Centre Alexandre Koyré / Histoire des sciences et des techniques (CAK)
Directrice : Mme Anne RASMUSSEN, directrice d'études

UMR8599
Intitulé : Centre d'étude de la langue et des littératures françaises (CELLF)
Directrice : Mme Claude RETAT, directrice de recherche

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192456DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Audrey DUBOST, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR5557 intitulée " Écologie Microbienne"

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC161193DR07** du 30/06/2016 portant nomination de **Mme Audrey DUBOST** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Audrey DUBOST**, dans l'unité du CNRS, l'**UMR5557 intitulée " Écologie Microbienne"** à compter du **30/11/2019**

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 septembre 2019

Le directeur de l'unité

Visa du président
de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le Délégué Régional empêché
Adjointe au Délégué Régional



DEC192458INC

Décision portant nomination de M. Stéphane PAROLA aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5182 intitulée « Laboratoire de Chimie » (LCH)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5182 intitulée Laboratoire de Chimie (LCH) et nommant Mme Marie-Chantal ANDRAUD directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane PAROLA, Professeur à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192477INSIS

Décision portant fin de mission de Monsieur Stéphane BILA, chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision de nomination n° DEC190492INSIS de Monsieur Stéphane Bila en date du 22 mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1er

A compter du 1^{er} septembre 2019, il est mis fin à la mission de Monsieur Stéphane Bila auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl



DEC192611INEE

Décision portant cessation de fonctions de directrice adjointe de Mme Eliane Propeck de l'unité mixte de recherche n°7362 intitulée « Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7362 intitulée *Laboratoire Image, Ville, Environnement (LIVE)* et nommant Mme Eliane Propeck directrice adjointe de cette unité ;

Vu la lettre de démission de Mme Eliane Propeck ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 31 mars 2018, il est mis fin aux fonctions de Mme Eliane Propeck, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC 19 2176 DR 10

Décision portant nomination de M. René BOUTIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant M. Philippe ACKERER en qualité de directeur ;

Considérant que M. René BOUTIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 15 au 17 mai 2018 et du 13 au 15 mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. René BOUTIN, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7517 intitulée Laboratoire d'hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) à compter du 16 mai 2019.

M. René BOUTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. René BOUTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2019

Le directeur d'unité
Philippe ACKERER

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN



DEC192190DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Cédric LEUVREY, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180102DR10 du 19 janvier 2018 portant nomination de M. Cédric LEUVREY aux fonctions d'AP,

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Cédric LEUVREY, dans l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), à compter du 02 août 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 août 2019

Le directeur de l'unité Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


MICHEL DENEKEN

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC192430INC

Décision portant nomination de M. Dominique BONNET et de Mme Mihaela GULEA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7200 intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée Laboratoire d'Innovation Thérapeutique (LIT) et nommant M. Didier Rognan directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Dominique BONNET, DR2 au CNRS et Mme Mihaela GULEA, DR2 au CNRS sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DE191727DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain HERNANDEZ, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130610DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Alain HERNANDEZ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain HERNANDEZ, dans l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), à compter du 12 juin 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Le directeur de l'unité
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"



DE191727DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Alain HERNANDEZ, assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130610DR10 du 28 février 2013 portant nomination de M. Alain HERNANDEZ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Alain HERNANDEZ, dans l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), à compter du 12 juin 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Le directeur de l'unité
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Le Président de
l'Université de Strasbourg

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devez utiliser le vocable "ACMO"

DEC191717DR10

Décision portant nomination de Mme Muriel BOESCH aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171285DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) et nommant M. Frédéric MASSON en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Muriel BOESCH a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 juin 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Muriel BOESCH, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST) à compter du 12 juin 2019.

Mme Muriel BOESCH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Muriel BOESCH est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2019

Le directeur d'unité
Frédéric MASSON

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC191711DR10

Décision portant nomination de M. Alexandre LECOINTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) et nommant M. Rémi BARILLON en qualité de directeur ;

Considérant que M. Alexandre LECOINTRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre LECOINTRE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) à compter du 14 juin 2019.

M. Alexandre LECOINTRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre LECOINTRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Rémi BARILLON

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



DEC191711DR10

Décision portant nomination de M. Alexandre LECOINTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) et nommant M. Rémi BARILLON en qualité de directeur ;

Considérant que M. Alexandre LECOINTRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre LECOINTRE, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) à compter du 14 juin 2019.


M. Alexandre LECOINTRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre LECOINTRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Rémi BARILLON



Le Directeur de l'IPHC
Rémi BARILLON

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

DEC191700DR10

Décision portant nomination de M. Fabien Buchberger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC173303DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) et nommant M. Paolo SAMORI en qualité de directeur ;

Considérant que M. Fabien Buchberger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Fabien Buchberger, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) à compter du 14 juin 2019.

M. Fabien Buchberger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabien Buchberger est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Paolo SAMORI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



DEC191700DR10

Décision portant nomination de M. Fabien Buchberger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC173303DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) et nommant M. Paolo SAMORI en qualité de directeur ;

Considérant que M. Fabien Buchberger a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Fabien Buchberger, technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires (ISIS) à compter du 14 juin 2019.

M. Fabien Buchberger exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabien Buchberger est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Paolo SAMORI



Paolo Samori
Le Directeur de l'ISIS,
Prof. Paolo SAMORI

Visa du délégué régional du CNRS

Patrice Soullie
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel Deneken
Michel DENEKEN

DEC191702DR10

Décision portant nomination de Mme Henrietta FORINTOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent ROUCOULES en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Henrietta FORINTOS a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Henrietta FORINTOS, contractuelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 14 juin 2019.

Mme Henrietta FORINTOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Henrietta FORINTOS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Vincent Roucoules

Visa du délégué régional du CNRS

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace



DEC191702DR10

Décision portant nomination de Mme Henrietta FORINTOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) et nommant M. Vincent ROUCOULES en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Henrietta FORINTOS a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Henrietta FORINTOS, contractuelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à compter du 14 juin 2019.

Mme Henrietta FORINTOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Henrietta FORINTOS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.


Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Vincent Roucoules


Pr. Vincent ROUCOULES - Directeur
Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
UMR7361 CNRS UHA

Visa du délégué régional du CNRS


Le délégué régional
Patrice SCULLIE

Visa de la Présidente de l'Université de Haute Alsace


La Présidente de
l'Université de Haute-Alsace
C. GANGLOFF-ZIEGLER

DEC191704DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que M. Wilfried GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Wilfried GRANGE, maître de conférence, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

M. Wilfried GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfried GRANGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



DEC191704DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que M. Wilfried GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Wilfried GRANGE, maître de conférence, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

M. Wilfried GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfried GRANGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN



DEC191706DR10

Décision portant nomination de Mme Céline KIEFER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Céline KIEFER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline KIEFER, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

Mme Céline KIEFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline KIEFER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Pierre Rabu

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



DEC191706DR10

Décision portant nomination de Mme Céline KIEFER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Céline KIEFER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline KIEFER, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

Mme Céline KIEFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline KIEFER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité
Pierre Rabu



Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

DEC192171DR11

Décision portant nomination de Mme Laure BASTIDE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC DEC151290GDDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques et nommant M. Georges COMTE, en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 52127 en date du 27/09/2018 ;

Considérant que Mme Laure BASTIDE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée Saint-Martin d'Hères les 07, 14 et 21 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laure BASTIDE, technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 52127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), à compter du 01/06/2019.

Mme Laure BASTIDE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laure BASTIDE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 26/06/2019

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Président de l'Université Savoie Mont Blanc

**Le Président
de l'Université Savoie Mont Blanc,**

Denis VARASCHIN

Université Savoie Mont Blanc
LAMA UMR 5127 CNRS

G. COMTE
Laboratoire de Mathématiques
Campus Scientifique
73376 LE BOURGET-DU-LAC CEDEX



DEC192172DR11

Décision portant nomination de M BREFUEL Nicolas aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5269 intitulée LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE GRENOBLE (G2Elab)

LE DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC15290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble – G2Elab

Vu la décision n° DEC181799INSIS portant nomination de M. Hadj said en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5269 en date du 05/07/2019 ;

Considérant que M BREFUEL Nicolas a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Saint-Martin d'Hères les 07, 14 et 21 mai 2019.

DECIDE :

Article 1^{er} : M BREFUEL Nicolas, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5269 intitulée LABORATOIRE DE GENIE ELECTRIQUE DE GRENOBLE (G2Elab), à compter du 01/07/2019

M BREFUEL Nicolas exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M BREFUEL Nicolas est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à GRENOBLE, le 06/07/2019

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Pour l'administrateur général
de l'Institut national de la recherche scientifique
et par délégation

La directrice adjointe des services
SYLVIE KOLLAND

Pour le délégué régional empêché,
Jérôme PAUKER

L'adjointe au délégué régional
Isabelle DHÉ

DEC191275DR11

Décision portant Acte de nomination du régisseur de la régie de recettes au LPSC-UMR5821 Site de Modane

Le Président Directeur Général auprès du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par le délégué régional de la circonscription Alpes

- Vu le code pénal, notamment l'article 432-10 ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- **Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;**
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **Vu l'arrêté du 23 décembre 1992 modifié, relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes ;**
- **Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;**
- **Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001;**
- **Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;**
- Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement.
- Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;
- Vu la décision n°DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. PARET Jérôme aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription Alpes.
- Vu la décision n°DEC191277DR11 – Décision portant modification d'une régie de recettes suite à la fusion-absorption du LSM, UMR6417 par le LPSC, UMR5821 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Madame Valérie FAVRE, Technicien de classe normale, est nommée régisseur de la régie de recettes auprès du Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie – UMR5821, site de Modane, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2

Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

ARTICLE 3

Le régisseur est, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations ;

Le régisseur ne percevra aucune indemnité de responsabilité spécifique ;

ARTICLE 4

Le régisseur ne doit pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

ARTICLE 5

La décision DEC160835DR11 du 4 avril 2016 « Acte de nomination du régisseur de la régie de recettes au LSM-UMR6417 » est abrogée.

ARTICLE 6

Le délégué régional de la délégation Alpes et l'agent comptable secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de cette décision sera adressée :

- Au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- À l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Grenoble, le 25 Avril 2019

Vu le Délégué Régional
Jérôme PARET

Vu l'Agent Comptable Secondaire
Nathalie CALPENA

Vu l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET

Pour acceptation, le Régisseur
Valérie FAVRE



DEC192587DR11

Décision portant nomination de Mme Sylvie TRUCHON aux fonctions de responsable par intérim du Service Ressources Humaines de la délégation Alpes (MOY1100)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180336DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie TRUCHON, IEHC, est nommée responsable par intérim du Service Ressources Humaines de la délégation Alpes (MOY1100) à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192590DAJ

Décision portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2019, Mme Nathalie Pasqualini, ingénieure de recherche, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192452DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Fabrice SALLES, Assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5253 intitulée Institut Charles Gerhardt Montpellier (ICGM)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161989DR13 du 21/07/2016 portant nomination de M. Fabrice SALLES aux fonctions d'AP,

DECIDE :


Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Fabrice SALLES, dans l'unité du CNRS n°5253 ICGM, à compter du 01/09/2019 ;

Article 2 :

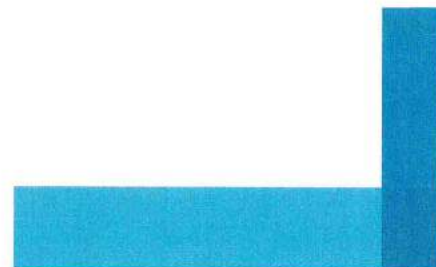
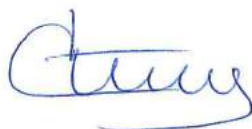
La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11/09/2019


Jean-Marie DEVOISSELLE
Directeur UMR 5253
Institut Charles Gerhardt

Le directeur de l'unité
Jean-Marie DEVOISSELLE

Visa du délégué régional du CNRS
Jérôme VITRE





DEC 180811DR14

DECISION

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et le Délégué Régional du CNRS

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que Mme Nathalie Saffon a suivi avec succès la formation de Personne Compétente en Radioprotection ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Niveau	Secteur	Module	Option
<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input checked="" type="checkbox"/> industrie/recherche	<input checked="" type="checkbox"/> théorique	<input type="checkbox"/> sources scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules
<input type="checkbox"/> 2			
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> médical	<input checked="" type="checkbox"/> pratique	<input type="checkbox"/> sources non scellées et scellée associées

Cette formation a été organisée le 25/09/2017 et du 02/10/2017 au 04/10/2017 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 04/10/2017 délivrée le 13/10/2017 par Mme Alexandra Marty, chef de centre de l'organisme agréé APAVE
- après avis du conseil du laboratoire ICT-FR2599, réuni le 14/12/2017,

Décident :

Mme Nathalie Saffon, (IE2 – CNRS) -Laboratoire ICT (FR2599), est nommée **Personne Compétente en Radioprotection** niveau 1 pour une durée de cinq ans à compter du 14/12/2017 au Laboratoire ICT-FR2599 à l'Université Toulouse III – Paul SABATIER – 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation (cf. annexe II)

(2) Arrêté du 17 juillet 2013 relatif à la carte de suivi médical et au suivi dosimétrique des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

BO Nov. 2019 / p.70

A ce titre, Mme Nathalie Saffon est tenue d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Elle ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, la Personne Compétente en Radioprotection désignée et le responsable du champ de compétence de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, champs de compétences, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'UT3 : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via l'application web FileZ sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Fait à Toulouse, le 02 février 2018

Le Président de l'Université

Le Délégué Régional CNRS

Le Directeur du Laboratoire

Le Président



Professeur Jean-Pierre VINEL



La PCR



ANNEXE I

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-29

L'employeur procède ou fait procéder à un contrôle technique de radioprotection des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des instruments de mesure utilisés.

Ce contrôle technique comprend, notamment :

- 1- Un contrôle à la réception dans l'entreprise ;
- 2- Un contrôle avant la première utilisation ;
- 3- Un contrôle lorsque les conditions d'utilisation sont modifiées ;
- 4- Un contrôle périodique des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants ;
- 5- Un contrôle périodique des dosimètres opérationnels mentionnés à l'article R. 4451-67 et des instruments de mesure utilisés pour les contrôles prévus au présent article et à l'article R. 4451-30, qui comprend une vérification de leur bon fonctionnement et de leur emploi correct ;
- 6- Un contrôle en cas de cessation définitive d'emploi pour les sources non scellées.

Article R4451-30

Afin de permettre l'évaluation de l'exposition externe et interne des travailleurs, l'employeur procède ou fait procéder à des contrôles techniques d'ambiance.

Ces contrôles comprennent notamment :

- 1- En cas de risques d'exposition externe, la mesure des débits de dose externe avec l'indication des caractéristiques des rayonnements en cause ;
- 2- En cas de risques d'exposition interne, les mesures de la concentration de l'activité dans l'air et de la contamination des surfaces avec l'indication des caractéristiques des substances radioactives présentes.

Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisés de manière continue, leur périodicité est définie conformément à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire prise en application de l'article R. 4451-34.

Article R4451-31

Les contrôles techniques mentionnés aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 sont réalisés par la personne ou le service compétent en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-103 et suivants.

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique

2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;

3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.

4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;

5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Article 1 - La formation mentionnée à l'article R. 4451-108 a pour objet d'apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-113 du code du travail.

Cette formation est adaptée à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité. Elle est définie à cet effet dans le présent arrêté selon :

- trois niveaux de formation pour lesquels sont respectivement fixées au I de l'article 2 les activités nucléaires en relevant ;
- cinq secteurs d'activité définis au II de l'article 2 respectivement selon les niveaux de formation ;
- deux options pour le niveau 2, introduites au III de l'article 2, selon la nature de la source de rayonnements ionisants et le secteur d'activité.

L'enseignement dispensé doit permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

La formation de personne compétente en radioprotection est dispensée par un organisme de formation certifié pour cette prestation dans les conditions définies ci-après.

A l'issue de cette formation, un certificat de formation de personne compétente en radioprotection d'une validité de cinq ans est délivré par l'organisme de formation aux candidats ayant satisfait au contrôle des connaissances.

Article 5 - II. - La date d'expiration du certificat de formation est déterminée à compter de la date de sa délivrance pour une durée de cinq ans.

Ce certificat de formation de personne compétente en radioprotection comporte les informations suivantes :

- a) Nom et prénom de la personne ayant satisfait au contrôle des connaissances ;
- b) Niveau de la formation, secteur(s) d'activité et option(s) ;
- c) Date d'expiration du certificat de formation ;
- d) Nom de l'organisme de formation certifié ;
- e) Identifiant des questionnaires utilisés lors du contrôle des connaissances ;
- f) Organisme de certification, numéro de la certification de l'organisme de formation et date d'expiration de celle-ci.

Article 7 - Renouvellement.

I. - La formation de renouvellement est adaptée au(x) niveau(x), secteur(s) et option(s) du certificat de formation dont est titulaire la personne compétente en radioprotection.

Cette formation, accessible à une personne titulaire d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité, est dispensée conformément aux dispositions mentionnées pour chacun des trois niveaux aux annexes I, II et III.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Mme Nathalie Saffon est chargée de la mise en œuvre de la radioprotection pour l'ICT-FR2599 dans le bâtiment de chimie de l'Université Paul Sabatier (bâtiment 2R1) notamment pour le service de diffraction des Rayons X (sous-sol - salle 055). Ses missions spécifiques concernent :

- La participation à la constitution du dossier de déclaration d'utilisation de générateurs de Rayons X
- L'évaluation de la nature et de l'ampleur des risques auxquels sont confrontés les travailleurs et l'organisation de la radioprotection :
 - analyses des postes de travail
 - délimitation des zones réglementées (arrêté du 15 mai 2006)
 - vérification de la pertinence des mesures de protection mises en œuvre
- La réalisation des contrôles de radioprotection internes et le suivi de la réalisation des contrôles de radioprotection externes par un organisme agréé
- La surveillance de la radioprotection des travailleurs. Cette surveillance doit consister dans la mise en place et le suivi d'une dosimétrie adaptée à l'exposition des travailleurs
- La participation à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs pour ce qui concerne leur radioprotection : formation et information des personnes amenées à intervenir en zone réglementées
- La réalisation des fiches d'exposition des personnels
- Le suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHS...)
- La gestion des situations dégradées
- La veille réglementaire

Le temps alloué à Mme Nathalie Saffon pour mener à bien ses missions de Personne Compétente en Radioprotection est évalué à 10% de son temps de travail.

ADRESSE DU CENTRE DE FORMATION :

APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE - TOULOUSE R.G.
22 AVENUE CLEMENT ADER

31770 COLOMIERS

ADRESSE CLIENT :

CNRS DELEGATION MIDI PYRENEES
BUREAU DE GESTION
16, AVENUE EDOUARD BELIN
BP 24367-DR 14
31055 TOULOUSE CEDEX 4

Objet : **Certificat de Formation de la Personne Compétente en radioprotection**

NOM : SAFFON

PRENOM : Nathalie

a participé aux sessions de formation Personne Compétente en Radioprotection :

Module théorique : 514528 et module appliqué : 516158

Lieu du Module théorique : CENTRE FORMATION COLOMIERS

Lieu du Module appliqué : CENTRE FORMATION COLOMIERS

du 25/09/2017 au 25/09/2017

Durée : **7:00 heures** pour le module théorique commun niveau 1

du 02/10/2017 au 04/10/2017

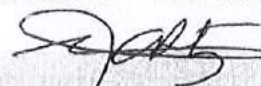
Durée : **17:30 heures** pour le module appliqué niveau 1

Secteur industrie

et a satisfait aux contrôles des connaissances réalisés dans les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du 06 décembre 2013.

Au cours de cette formation, Mme Nathalie SAFFON a acquis les capacités (voir verso) permettant d'exercer les missions de personne compétente en radioprotection définies à l'article R.4451-103 et suivants du Code du Travail.

Fait à Toulouse, le 13/10/17
Alexandra MARTY - Chef de Centre



Nous vous conseillons de faire une photocopie de cette page avant de détacher le certificat et le remettre au titulaire.

Nota : ce certificat ne se substitue pas à l'obligation de désignation de la personne compétente en radioprotection par l'employeur, conformément aux prescriptions de l'article R.4451-103 du Code du Travail.



Organisme de formation certifié par GLOBAL
sous le n° OF/PCR002-c qui expire le 21/07/2020

CERTIFICAT DE FORMATION PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Arrêté du 06 décembre 2013

TITULAIRE

SAFFON Nathalie

Né(e) le : 22/02/1976

PCR de niveau 1

Secteur industrie

Option

Questionnaires utilisés :

Questionnaire théorique : CD 520-04

Epreuve orale : CD 532-04

Expire le 04/10/ 2022

Le Responsable du service Formation

Alexandra MARTY



Personne Compétente en Radioprotection

Compétences attendues

L'enseignement délivré a permis au titulaire d'acquérir les savoirs, savoir faire et savoir être qui visait à développer les capacités correspondantes aux compétences attendues suivantes :

- Connaître les fondements théoriques relatifs aux rayonnements ionisants, à leurs effets biologiques, à la radioprotection des travailleurs ainsi qu'à l'environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection.
- Appuyer l'employeur dans ses obligations réglementaires.
- Participer à la formation et à l'information des travailleurs exposés.
- Echanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'intervention d'autres entreprises.
- Faire preuve d'autonomie en matière de radioprotection.

Extension du niveau ou de la portée du certificat de formation PCR :

Le certificat de formation de Personne Compétente en Radioprotection en cours de validité peut être étendu à un autre niveau, secteur ou option.

Le titulaire de ce certificat suit alors une formation dite passerelle.

Renouvellement :

Le candidat doit suivre une formation de renouvellement adaptée au niveau, secteur et option du présent certificat après avoir transmis un descriptif d'activités à l'organisme de formation certifié.

Le contrôle de connaissances de la formation de renouvellement devra alors être réussi dans l'année qui précède sa date d'expiration.

Apave formation des Solutions durables



Gagnez du temps, ayez le réflexe :

apave-formation.com

ou

0820 201 213

ÉPÉE TICINO

Certificat de formation

Personne Compétente
en Radioprotection

Évaluation des
connaissances

Attestation
de capacité

Tests de
positionnement

apave



INSERM

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant-e de prévention

DEC.182 831 DR14

ZANIBELLATO CATHERINE, TS INSERM structure : CRCT

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant-e de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01/10/2018.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de GILLES FAVRE, directeur du CRCT et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le-la directeur/directrice précité(e) et l'assistant-e de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant-e de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le/la directeur/directrice dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire du 14/03/2018 au 16/03/2018 et du 28/03/2018 au 30/03/2018, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant-e de prévention et avez une compétence : équipe 5 MILLEVOI bât A 3^{ème} étage

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10%

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant-e de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>








Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé-e.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A TOULOUSE Le 28/09/2018

L'assistant-e de prévention 	Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistant-e de prévention	Le/la directeur/directrice de structure (Composition de la structure de recherche...) Par le Directeur et par délégation  Sébastien GUIBERT Directeur Administratif CRCT
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président  Professeur Jean-Pierre VINEL	Le délégué régional du CNRS 	La déléguée régionale de l'INSERM 





DEC 180812 DR 14

DECISION

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, le Délégué Régional du CNRS, et le président de l'INPT

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M. DUPLOYER Benjamin a suivi avec succès la formation de Personne Compétente en Radioprotection ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Niveau	Secteur	Module	Option
<input type="checkbox"/> 1	<input checked="" type="checkbox"/> industrie/recherche	<input checked="" type="checkbox"/> théorique	<input checked="" type="checkbox"/> sources scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules
<input checked="" type="checkbox"/> 2			
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> médical	<input checked="" type="checkbox"/> pratique	<input type="checkbox"/> sources non scellées et scellées associées

Cette formation a été organisée du 8/11/2017 au 4/12/2017 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 04/12/2017 délivrée le 08/12/2017 par M. PONT Stéphane formateur de l'organisme certifié DEKRA
- après avis du CHSCT du laboratoire CIRIMAT réuni le 07/12/2017

Décident :

M DUPLOYER, (IE - CNRS) -Laboratoire CIRIMAT (UMR 5085), est nommé **Personne Compétente en Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 04/12/2017 au Laboratoire CIRIMAT à l'Université Toulouse III – Paul SABATIER – 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs⁽²⁾.

(1) l'article R.4451-108 du Code du Travail et à l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation (cf. annexe II)

Nomination d'une Personne Compétente en radioprotection

BO Nov. 2019 / p.84

A ce titre, M DUPLOYER est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-110 à R4451-114 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, la Personne Compétente en Radioprotection désignée et le responsable du champ de compétence de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, champs de compétences, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'UT3 : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via l'application web FileZ sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Fait à Toulouse, le 07 février 2018

Le Président de l'Université Toulouse 3 - Le Délégué Régional CNRS

Le Président



Professeur Jean-Pierre VINEL

Le Directeur du Laboratoire

Pr. Christophe LAURENT

Directeur du CIRIMAT

Le Président de l'INPT



La PCR

ANNEXE I

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION :

Extraits des articles R.4451 du code du travail

Article R4451-29

L'employeur procède ou fait procéder à un contrôle technique de radioprotection des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des instruments de mesure utilisés.

Ce contrôle technique comprend, notamment :

- 1- Un contrôle à la réception dans l'entreprise ;
- 2- Un contrôle avant la première utilisation ;
- 3- Un contrôle lorsque les conditions d'utilisation sont modifiées ;
- 4- Un contrôle périodique des sources et des appareils émetteurs de rayonnements ionisants ;
- 5- Un contrôle périodique des dosimètres opérationnels mentionnés à l'article R. 4451-67 et des instruments de mesure utilisés pour les contrôles prévus au présent article et à l'article R. 4451-30, qui comprend une vérification de leur bon fonctionnement et de leur emploi correct ;
- 6- Un contrôle en cas de cessation définitive d'emploi pour les sources non scellées.

Article R4451-30

Afin de permettre l'évaluation de l'exposition externe et interne des travailleurs, l'employeur procède ou fait procéder à des contrôles techniques d'ambiance.

Ces contrôles comprennent notamment :

- 1- En cas de risques d'exposition externe, la mesure des débits de dose externe avec l'indication des caractéristiques des rayonnements en cause ;
- 2- En cas de risques d'exposition interne, les mesures de la concentration de l'activité dans l'air et de la contamination des surfaces avec l'indication des caractéristiques des substances radioactives présentes.

Lorsque ces contrôles ne sont pas réalisés de manière continue, leur périodicité est définie conformément à une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire prise en application de l'article R. 4451-34.

Article R4451-31

Les contrôles techniques mentionnés aux articles R. 4451-29 et R. 4451-30 sont réalisés par la personne ou le service compétent en radioprotection mentionnés à l'article R. 4451-103 et suivants.

Article R4451-110

La personne compétente en radioprotection est consultée sur la délimitation des zones surveillée ou contrôlée et sur la définition des règles particulières qui s'y appliquent.

Article R4451-111

La personne compétente en radioprotection participe à la définition et à la mise en œuvre de la formation à la sécurité des travailleurs exposés, organisée en application de l'article R. 4451-47.

Article R4451-112

Sous la responsabilité de l'employeur et en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, avec les délégués du personnel, la personne compétente en radioprotection :

- 1° Participe à la constitution du dossier de déclaration ou de demande d'autorisations prévues à l'article L. 1333-4 du code de la santé publique
- 2° Procède à une évaluation préalable permettant d'identifier la nature et l'ampleur du risque encouru par les travailleurs exposés. A cet effet, les personnes assurant l'encadrement des travaux ou des opérations lui apportent leur concours ;
- 3° Définit, après avoir procédé à cette évaluation, les mesures de protection adaptées à mettre en œuvre. Elle vérifie leur pertinence au vu des résultats des contrôles techniques et de la dosimétrie opérationnelle ainsi que des doses efficaces reçues.
- 4° Recense les situations ou les modes de travail susceptibles de justifier une exposition subordonnée à la délivrance de l'autorisation spéciale requise en application de l'article R. 4451-15, définit les objectifs de dose collective et individuelle pour chaque opération et s'assure de leur mise en œuvre ;
- 5° Définit les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale.

Article R4451-113

Lorsqu'une opération comporte un risque d'exposition aux rayonnements ionisants pour des travailleurs relevant d'entreprises extérieures ou pour des travailleurs non salariés, le chef de l'entreprise utilisatrice associe la personne compétente en radioprotection à la définition et à la mise en œuvre de la coordination générale des mesures de prévention prévue à l'article R. 4451-8.

A ce titre, la personne compétente en radioprotection désignée par le chef de l'entreprise utilisatrice prend tous contacts utiles avec les personnes compétentes en radioprotection que les chefs d'entreprises extérieures sont tenus de désigner.

Article R4451-114

L'employeur met à la disposition de la personne compétente et, lorsqu'il existe, du service compétent en radioprotection les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il s'assure que l'organisation de l'établissement leur permet d'exercer leurs missions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des services de production.

Lorsque l'employeur désigne plusieurs personnes compétentes, il précise l'étendue de leurs responsabilités respectives.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Article 1 - La formation mentionnée à l'article R. 4451-108 a pour objet d'apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-113 du code du travail.

Cette formation est adaptée à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité. Elle est définie à cet effet dans le présent arrêté selon :

— trois niveaux de formation pour lesquels sont respectivement fixées au I de l'article 2 les activités nucléaires en relevant ;

— cinq secteurs d'activité définis au II de l'article 2 respectivement selon les niveaux de formation ;

— deux options pour le niveau 2, introduites au III de l'article 2, selon la nature de la source de rayonnements ionisants et le secteur d'activité.

L'enseignement dispensé doit permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

La formation de personne compétente en radioprotection est dispensée par un organisme de formation certifié pour cette prestation dans les conditions définies ci-après.

A l'issue de cette formation, un certificat de formation de personne compétente en radioprotection d'une validité de cinq ans est délivré par l'organisme de formation aux candidats ayant satisfait au contrôle des connaissances.

Article 5 - II. - La date d'expiration du certificat de formation est déterminée à compter de la date de sa délivrance pour une durée de cinq ans.

Ce certificat de formation de personne compétente en radioprotection comporte les informations suivantes :

- a) Nom et prénom de la personne ayant satisfait au contrôle des connaissances ;
- b) Niveau de la formation, secteur(s) d'activité et option(s) ;
- c) Date d'expiration du certificat de formation ;
- d) Nom de l'organisme de formation certifié ;
- e) Identifiant des questionnaires utilisés lors du contrôle des connaissances ;
- f) Organisme de certification, numéro de la certification de l'organisme de formation et date d'expiration de celle-ci.

Article 7 - Renouvellement.

I. - La formation de renouvellement est adaptée au(x) niveau(x), secteur(s) et option(s) du certificat de formation dont est titulaire la personne compétente en radioprotection.

Cette formation, accessible à une personne titulaire d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité, est dispensée conformément aux dispositions mentionnées pour chacun des trois niveaux aux annexes I, II et III.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Le directeur du CIRIMAT, UMR CNRS INPT UPS 5085, responsable de l'activité nucléaire au sens de l'article L. 1333-4 du code de la santé publique, sur le site UPS/Chimie du CIRIMAT, a désigné Benjamin DUPLOYER et Christophe TENAILLEAU en qualité de « Personne Compétente en Radioprotection » en référence de l'article R4456-1 du code du travail.

En tant que PCR, leur mission principale et commune sera d'estimer et d'informer le Directeur, le chef d'établissement ou son représentant et les travailleurs sur les risques éventuels liés à l'utilisation des appareils de diffraction des rayons X localisés le site UPS/Chimie du CIRIMAT.

Les demandes d'autorisation, attestations d'appareils aux normes, désignations des PCR ainsi que leurs missions et tâches seront définies une fois pour toute comme suit :

Benjamin DUPLOYER, Ingénieur d'Etudes CNRS (CIRIMAT site UPS/Chimie), s'assurera de la délimitation des zones à risques s'il y a lieu, de définir les règles de protection à appliquer dans les zones, de conseil au chef d'établissement et d'informer le Directeur, le chef d'établissement ou son représentant et les travailleurs sur les risques éventuels liés à l'utilisation des appareils, de mettre en œuvre la première formation des travailleurs à l'utilisation des appareils. Il organisera les opérations de maintenance des appareils en consultation avec les fabricants. Il s'assurera de décrire par voie orale et d'affichage les risques et procédures à suivre liées à la radioprotection, de procéder tous les 3 ans au renouvellement de la formation interne à la radioprotection pour les personnels permanents, d'organiser les contrôles interne et externe de radioprotection conformément à l'arrêté du 26 octobre 2005. Une fiche avec signatures des utilisateurs, établie lors de la première formation des utilisateurs, sera ainsi mise à jour en reconnaissance de l'information spécifique liée à l'utilisation et le travail dans l'environnement de ce type d'appareillage. En cas d'indisponibilité, toutes ces tâches seront assurées par l'autre PCR.

Christophe TENAILLEAU, Maître de Conférences à l'UPS (CIRIMAT site UPS/Chimie), participera au contrôle mensuel de la sûreté des appareils de diffraction et à la demande de contrôle régulier, selon la loi en vigueur, de l'instrument de dosimétrie passive mis à disposition (voir ci-dessous). Il sera le contact PCR privilégié auprès des organismes agréés de contrôle externe des appareils et radioprotection ainsi que de l'ASN. Il sera en liaison avec la CHSCT du CIRIMAT et le médecin du travail. Il s'assurera de définir les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale, de procéder aux suivis et mises à jour des documents liés à la radioprotection, de faire transmettre annuellement une copie du relevé actualisé des sources et appareils RX selon l'arrêté R.4452-21. En cas d'indisponibilité, toutes ces tâches seront assurées par l'autre PCR.

Le moyen principal mis à la disposition des PCR pour assurer la sûreté des travailleurs est un instrument de dosimétrie passive « Radiagem » qui permet le contrôle technique mensuel, en interne, des fuites autour des appareils en fonctionnement et de la radioprotection.

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 2005 définissant les modalités de contrôles de radioprotection, liés à la présence de sources à rayonnements ionisants et de générateurs électriques de rayons X, les points définis à l'Annexe 1 de cet arrêté seront donc vérifiés par la PCR première susnommée (en cas d'indisponibilité, ces points seront vérifiés par l'autre PCR), et aux fréquences précisées dans l'Annexe 3. En application notamment des articles R.4452-12 (anciennement R.231-84), libellé section 2 (et sous sections), du code du travail et

PCR), et aux fréquences précisées dans l'Annexe 3. En application notamment des articles R.4452-12 (anciennement R.231-84), libellé section 2 (et sous sections), du code du travail et R.1333-44 du code de la santé publique, les contrôles techniques des sources, des dispositifs de protection et d'alarme, de l'efficacité de l'organisation et dispositifs techniques de radioprotection seront ainsi mis en place.

Les PCR devront se tenir mutuellement informées de tout résultat de contrôle, de modification et autre information liée à l'une ou l'autre des tâches ci-dessus définies, et les consigner dans le cahier adhoc de chaque appareil.

La distribution de ces tâches sera dûment impartie à chacune des PCR dans le cadre de son temps de travail. D'autres moyens, en temps et en matériel, permettant le bon accomplissement de ces tâches et d'assurer le contrôle et la sûreté des travailleurs vis-à-vis de la radioprotection pourront être mis à la disposition des PCR sur leur recommandation.



Locaux propres CNRS

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention
DEC192606DR14

Monsieur Christian LORBER, CRCN CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 1^{er} octobre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Monsieur Azzedine BOUSSEKSOU, Directeur du LCC – UPR 8241, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Inserm
La science pour la santé
From science to health



INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation



Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire réalisée les 24, 25, 26 juin 2019 et les 23, 24 et 25 septembre 2019 à Bordeaux, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le Laboratoire de Chimie de Coordination (Campus 205 CNRS) – UPR8241. Coordonnées téléphoniques : bureau 05.61.33.31.44 (perso : 06.20.95.07.94).

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20 % du temps de travail.

Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques, ...).



Inserm
La science pour la santé
From science to health



INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

Pour l'INSA : laurene.lacassagne@insa-toulouse.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



Inserm
La science pour la santé
From science to health



INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
TOULOUSE



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER





Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 27 septembre 2019

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention</p>	<p>Le directeur de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)</p>  
<p>Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier</p> 	<p>Le délégué régional du CNRS</p> 	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> 
<p>Le président de l'INP</p> 	<p>Le directeur de l'INSA</p> 	

DEC192608INSIS

Décision portant nomination de M. Olivier EICHWALD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5213 intitulée Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie (LAPLACE).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5213 intitulée Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie (LAPLACE) et nommant M. Thierry LEBEY directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er

Il est mis fin, à compter du 1er octobre 2019, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche susvisée de M. Thierry LEBEY, démissionnaire.

Article 2

A compter du 1er octobre 2019, M. Olivier EICHWALD, professeur des universités à l'Université Toulouse Paul Sabatier, est nommé directeur par intérim, M. Xavier ROBOAM, directeur de recherche du CNRS est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit





Locaux propres INSERM, Centre de Recherches en Cancérologie de Toulouse (CRCT), Inserm UMR 1037, 2 avenue Hubert Curien, 31037 Toulouse.

Lettre de cadrage

DEC 190500DR14

Décision de nomination à la fonction d'assistante de prévention

Madame Ségura Christèle, assistante ingénieur recherche et formation, Personnel de l'université Toulouse III Paul Sabatier.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistante de prévention et avez été nommé (e) à compter du 7 avril 2003.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Frédéric Lopez, directeur du Pôle Technologique, UMR1037 – *responsable du périmètre d'actions de l'assistante de prévention* et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le directeur précité et l'assistante de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistante de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le/la directeur/directrice dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (15, 16, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2003 ; 4 et 5 novembre 2003), préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistante de prévention et avez une compétence sur les laboratoires L1 de vectorologie et les laboratoires de confinement L2 et L3 du Pôle Technologique du CRCT (Inserm, UMR 1037), 2 avenue Hubert Curien, 31037 Toulouse. Ces laboratoires sont tous situés au 1^{er} étage du Bâtiment A du CRCT.

Téléphone C. Segura: 05 82 74 15 98

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% du temps de travail.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant-e de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teuller@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>



Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le ...04/10/2018

<p>L'assistant-e de prévention C Ségura</p> 	<p>Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistant-e de prévention</p> 	<p>Le/la directeur/directrice de structure (Composante, Institut, unité de recherche...)</p> <p>Sébastien GUIBERT Directeur Administratif CRCT</p>
<p>Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président</p>  <p>Professeur Jean-Pierre VINEL</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> 	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> 



LABORATOIRE STROMALab
4 bis avenue Hubert Curien
Bâtiment INCERE
31100 TOULOUSE

Lettre de cadrage
Décision de nomination à la fonction d'assistant-e de prévention
DEC190520DR14

Madame ANDRE Mireille, Assistant Ingénieur CNRS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant-e de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1^{er} décembre 2007.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité du Professeur Louis CASTEILLA, directeur d'unité – STROMALab – ERL 5311 CNRS – U1031 INSERM – UPS – ENVY – EFS - et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le-la directeur/directrice précité(e) et l'assistant-e de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant-e de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le/la directeur/directrice dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous avez bénéficié d'une formation initiale obligatoire du 19 au 21 septembre 2007 et du 10 au 12 octobre 2007 préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant-e de prévention et avez une compétence sur le laboratoire STROMALab, hébergé au sein du bâtiment INCERE.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens – Indemnité

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20%

Si indemnité : Pour les personnels CNRS, une indemnité de 90 € bruts sera versée mensuellement.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant-e de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>








Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé-e.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 20 novembre 2018

L'assistant-e de prévention <i>M. Amélie</i> 	Le/la responsable du périmètre d'action de l'assistant-e de prévention Pr Louis CASTELLA 	Le/la directeur/directrice de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Pr Louis CASTELLA 
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président  Professeur: Jean-Pierre VINEL 	Le délégué régional du CNRS 	La déléguée régionale de l'INSERM 

INSERM U1031 - UPS - EFS - ENVT - ERL 5311 CNRS
 Laboratoire **STROMALab**
 Bâtiment INCERE
 4 bis avenue Hubert Curien **STROMALab**
 31100 TOULOUSE
 Tél. : 33 (0)5.34.60.95.01 Fax : 33 (0)5.34.60.95.05

DEC192650DR14

Décision portant nomination de M. Christophe CHAUMIER aux fonctions de responsable de service adjoint des ressources humaines de la délégation Occitanie-Ouest

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC180339DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe CHAUMIER, IEHC, agent 31533, est nommé, à compter du 1^{er} octobre 2019, adjoint de la responsable du service des ressources humaines de la délégation Occitanie

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 30 septembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Christophe Giraud





Locaux propres CNRS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC 191619DR14

Monsieur Jean-Michel Sappplayrolles, TCN CNRS, IPBS UMR 5089

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 1^{er} avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de *Mr Jean-Philippe Girard, Directeur de l'UMR 5089, IPBS*, et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- L'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- L'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire - effectuée du 13 au 15 mars 2019 et du 27 au 29 mars 2019 - préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5089, avec une compétence portant plus particulièrement sur les aspects animalerie ; infrastructure logistique ; participation à la supervision du tri des déchets et contrôle de leur conditionnement avant enlèvement ; participation aux travaux de réflexion du groupe des Correspondants Prévention Equipe, du CHS local du laboratoire et à toutes autres actions visant à améliorer la prévention des risques au laboratoire.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 – Moyens - (Indemnité)

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 20% de votre temps de travail. Pour les personnels CNRS, une indemnité sera versée mensuellement. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements, bureautiques,).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes



habilités chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbregue@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).


En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse, le 01/09/2019

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le directeur de structure / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention</p> <p>J. Ph. GIRARD, Directeur</p>  <p>Centre National de la Recherche Scientifique Université Paul Sabatier IPBS - Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale 205 Route de Narbonne - CP 64182 31077 Toulouse Cedex 4</p>
<p>La présidente de l'université Paul Sabatier Toulouse III - Paul Sabatier</p>  	<p>Le délégué régional du CNRS</p> 



INSERM UMR 1037

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistante de prévention (n° BO du CNRS)

DEC 190499DR14

Monsieur Denis Caujolle, Adjoint technique de la recherche

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistant-e-s de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé à compter du 08/10/2018.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Gilles Favre, Directeur de l'UMR1037 et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le directeur/directrice précité(e) et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.



Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister le chargé de prévention de centre pour conseiller le directeur dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Vos missions, avec l'appui des conseillers/conseillères de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers/conseillères de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le/la directeur/directrice d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.



Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous avez bénéficié d'une formation initiale obligatoire du 05 au 07/04/2016 et du 11 au 13/04/2016, préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.

Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur les activités du SERVICES TECHNIQUES, LAVERIE, MAGASIN.

Vous vous engagez à répondre mail et demandes de la chargé de Prévention dans le périmètre de vos actions et d'assister aux formations et réunions auxquelles elle vous demandera d'assister.

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers/conseillères de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec la chargé de Prévention de centre dont le travail est en étroite collaboration avec les conseillers de prévention/conseillères, le médecin de prévention et l'inspecteur/inspectrice santé et sécurité au travail qui sont les interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 10% de votre temps

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,.....).



Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant de prévention désigné et le/la responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INSERM : communication.toulouse@inserm.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>







Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 08/10/2018

<p>L'assistant de prévention</p> 	<p>Le responsable du périmètre d'action de l'assistant de prévention</p>	<p>Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Pour le Directeur et par délégation Sébastien GUIBERT Directeur Administratif CRCT</p>
<p>Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président</p>  <p>Professeur Jean-Pierre VINEL</p>	<p>Le délégué régional du CNRS</p> 	<p>La déléguée régionale de l'INSERM</p> 



DEC 192124 DR14

DECISION

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, le Délégué Régional du CNRS,

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M. Dominique Serça a suivi avec succès la formation de Personne Compétente en Radioprotection ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Niveau	Secteur	Module	Option
<input type="checkbox"/> 1	<input checked="" type="checkbox"/> Industrie/recherche	<input checked="" type="checkbox"/> théorique	<input checked="" type="checkbox"/> sources scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules
<input checked="" type="checkbox"/> 2			
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> médical	<input checked="" type="checkbox"/> pratique	<input type="checkbox"/> sources non scellées et scellées associées

Cette formation a été organisée du 13/05/2019 au 21/05/2019 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 21/05/2019 délivrée le 23/05/2019 M. Stéphane Pont , formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA
- après avis du conseil de laboratoire du Laboratoire d'Aérodologie, réuni le 25/06/2019,

Décident :

M. Dominique Serça, (Maître de Conférences - Université Paul Sabatier) -Laboratoire d'Aérodologie (UMR 5560), est nommé **Conseiller Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 22/05/2019 au Laboratoire d'Aérodologie à l'Université Toulouse III - Paul SABATIER - 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs.

A ce titre, M. Dominique Serça est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-122 à R4451-124 du code du travail (cf. annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Mise à jour : 15 avril 2019

Nomination d'un Conseiller Radioprotection

BO Nov. 2019 / p.117

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, la Personne Compétente en Radioprotection désignée et le responsable du champ de compétence de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, champs de compétences, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'UT3 : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via l'application web FileZ sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Fait à Toulouse, 16/09/2019

La Présidente de l'Université



Le Délégué Régional CNRS

Le Délégué Régional Occitanie Ouest
Christophe GIRAUD

Le Directeur du Laboratoire

La Directrice

Céline MARI-BONTOUR
Directrice
Laboratoire d'Aérodynamique

Le conseiller radioprotection

ANNEXE I

Mission du conseiller en radioprotection

Article R4451-122

Sous la responsabilité de l'employeur, le conseiller en radioprotection participe, dans un objectif de prévention, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Il exerce ses missions en lien avec le médecin du travail, le salarié mentionné au I de l'article L. 4644-1 et le comité social et économique.

Article R4451-123

Le conseiller en radioprotection :

1° Donne des conseils en ce qui concerne :

- a) La conception, la modification ou l'aménagement des lieux de travail et des dispositifs de sécurité destinés à prévenir les risques liés aux rayonnements ionisants ;
- b) Les programmes des vérifications des équipements de travail et des lieux de travail prévues à la section 6 au présent chapitre ainsi que les modalités de suivi de l'exposition individuelle des travailleurs ;
- c) L'instrumentation appropriée aux vérifications mentionnées au b) et les dosimètres opérationnels ;
- d) Les modalités de classement des travailleurs prévu à l'article R. 4451-57 ;
- e) Les modalités de délimitation et conditions d'accès aux zones mentionnées aux articles R. 4451-24 et R. 4451-28 ;
- f) La préparation et l'intervention en situations d'urgence radiologique prévues à la section 12 du présent chapitre ;

2° Apporte son concours en ce qui concerne :

- a) L'évaluation des risques prévue à l'article R. 4451-13 et suivants ;
- b) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives aux mesures et moyens de prévention prévus à la section 5 du présent chapitre, notamment celles concernant la définition des contraintes de dose prévue au 1° de l'article R. 4451-33 et l'identification et la délimitation des zones prévues aux articles R. 4451-22 et R. 4451-26 ;
- c) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives aux conditions d'emploi des travailleurs prévue à la section 7 du présent chapitre, notamment celles concernant l'évaluation individuelle du risque lié aux rayonnements ionisants prévue à l'article R. 4451-52, les mesures de protection individuelle prévues à l'article R. 4451-56 et l'information et la formation à la sécurité des travailleurs prévue aux articles R. 4451-58 et R. 4451-59 ;
- d) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives à la surveillance de l'exposition individuelle des travailleurs prévue à la section 9 du présent chapitre en liaison avec le médecin du

travail ;

e) La coordination des mesures de prévention relatives à la radioprotection au sens de l'article R. 4511-5 ;

f) L'élaboration des procédures et moyens pour la décontamination des lieux de travail susceptibles de l'être ;

g) L'enquête et l'analyse des événements significatifs mentionnés à l'article R. 4451-77 ;

3° Exécute ou supervise :

a) Les mesurages prévus à l'article R. 4451-15 ;

b) Les vérifications de l'efficacité des moyens de prévention prévues à la section 6 du présent chapitre à l'exception de celles prévues aux articles R. 4451-40 et R. 4451-44.

Article R4451-124

I.- Le conseiller en radioprotection consigne les conseils qu'il donne en application du 1° de l'article R. 4451-123 sous une forme en permettant la consultation pour une période d'au moins dix ans.

Dans les établissements dotés d'un comité social et économique, ces éléments sont utilisés pour établir le rapport et le programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16.

II.- Les conseils donnés par le conseiller en radioprotection au titre du 1° du I de l'article R. 1333-19 du code de la santé publique peuvent être regardés comme étant des conseils donnés au titre du I de l'article R. 4451-123 lorsqu'ils portent sur le même objet.

ANNEXE II

FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Article 1 - La formation mentionnée à l'article R. 4451-108 a pour objet d'apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-113 du code du travail. Cette formation est adaptée à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité. Elle est définie à cet effet dans le présent arrêté selon :

- trois niveaux de formation pour lesquels sont respectivement fixées au I de l'article 2 les activités nucléaires en relevant ;
- cinq secteurs d'activité définis au II de l'article 2 respectivement selon les niveaux de formation ;
- deux options pour le niveau 2, introduites au III de l'article 2, selon la nature de la source de rayonnements ionisants et le secteur d'activité.

L'enseignement dispensé doit permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

La formation de personne compétente en radioprotection est dispensée par un organisme de formation certifié pour cette prestation dans les conditions définies ci-après.

A l'issue de cette formation, un certificat de formation de personne compétente en radioprotection d'une validité de cinq ans est délivré par l'organisme de formation aux candidats ayant satisfait au contrôle des connaissances.

Article 5 - II. - La date d'expiration du certificat de formation est déterminée à compter de la date de sa délivrance pour une durée de cinq ans.

Ce certificat de formation de personne compétente en radioprotection comporte les informations suivantes :

- a) Nom et prénom de la personne ayant satisfait au contrôle des connaissances ;
- b) Niveau de la formation, secteur(s) d'activité et option(s) ;
- c) Date d'expiration du certificat de formation ;
- d) Nom de l'organisme de formation certifié ;
- e) Identifiant des questionnaires utilisés lors du contrôle des connaissances ;
- f) Organisme de certification, numéro de la certification de l'organisme de formation et date d'expiration de celle-ci.

Article 7 - Renouvellement.

I. - La formation de renouvellement est adaptée au(x) niveau(x), secteur(s) et option(s) du certificat de formation dont est titulaire la personne compétente en radioprotection.

Cette formation, accessible à une personne titulaire d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité, est dispensée conformément aux dispositions mentionnées pour chacun des trois niveaux aux annexes I, II et III.

ANNEXE III

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

La radioprotection concerne la pièce A03 dans laquelle se trouve un chromatographe avec une détection à capture d'électron. Ce détecteur est basé sur l'émission d'électrons par une source de ^{63}Ni d'une activité initiale de 150 MBq.

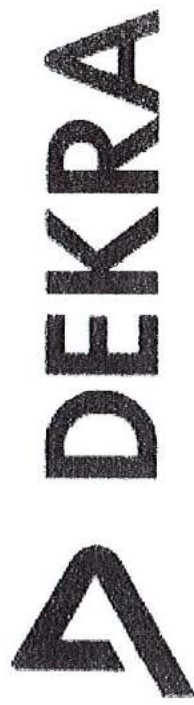
L'analyse de poste a montré qu'il n'y avait dans le cas de ce détecteur aucune zone réglementée, aucun classement de travailleur, et donc aucun suivi de dosimétrie à mettre en place.

Dans le détail, la PCR du Laboratoire d'Aérodologie assure les missions suivantes:

- une information à toute personne amenée à intervenir en pièce A03 (bien que cette pièce ne soit pas classée en zone réglementée);*
- planification des contrôles réglementaires internes et externes, mensuels et annuels;*
- contrôle du bon fonctionnement et étalonnage des instruments de mesure (radiamètre);*
- suivi des relations avec les autorités compétentes (IRSN, ASN, médecine de prévention, CHS...) notamment pour les demandes d'autorisation et renouvellement;*
- gestion des situations dégradées;*
- veille réglementaire.*

DEKRA INDUSTRIAL SAS
ACTIVITE NATIONALE RAYONNEMENTS
Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion CS 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05.61.19.04.51
Fax : 05.61.41.03.28

Organisme enregistré sous le n°74870001787 auprès du préfet de région LIMOUSIN



**CERTIFICAT DE FORMATION DE PERSONNE COMPETENTE EN
RADIOPROTECTION**
Formation de renouvellement
Arrêté du 06/12/2013 - Validité 5 ans à date d'expiration

Monsieur

SERÇA Dominique

A réussi avec succès l'évaluation du module théorique de renouvellement le 13/05/2019 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :
A réussi avec succès l'évaluation du module appliqué de renouvellement le 21/05/2019 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Niveau : 2

Secteur d'activité : Industrie/Recherche

Option(s) : Sources scellées – Générateurs X - Accélérateurs de particules

Identifiant des questionnaires utilisés lors des contrôles des connaissances : R2XTC 01 et I2XAI 02

à l'issue du module théorique de renouvellement organisé à Toulouse, le 13/05/2019.

à l'issue du module appliqué de renouvellement organisé à Toulouse, du 20/05/2019 au 21/05/2019.

Date d'expiration du certificat : 21/10/2024.

Fait à Toulouse, le 03/06/2019

Le Formateur : Stéphane PONT



Certification N°OF-PCR/007-a

Expiration le 14/04/2021



DECISION

DEC 192122DR14

Le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu,

- la directive 96/29/Euratom du 13 mai 1996 définissant « l'expert qualifié » Personne Compétente en Radioprotection ;
- le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment l'article 3 ;
- le décret n° 2003-296 du 31 mars 2003 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants ;

Considérant,

- que M TENAILLEAU Christophe a suivi avec succès la formation de Personne Compétente en Radioprotection ci-après (cases cochées) répondant aux réglementations en vigueur⁽¹⁾,

Niveau	Secteur	Module	Option
<input type="checkbox"/> 1	<input checked="" type="checkbox"/> industrie/recherche	<input checked="" type="checkbox"/> théorique	<input checked="" type="checkbox"/> sources scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules
<input checked="" type="checkbox"/> 2			
<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> médical	<input type="checkbox"/> pratique	<input type="checkbox"/> sources non scellées et scellées associées

Cette formation a été organisée du 13/05/2019 au 21/05/2019 ;

- l'attestation de réussite aux contrôles des connaissances du 23/05/2019 délivrée le 23/05/2019 par M. PONT Stéphane, formateur certifié de l'organisme agréé DEKRA
- après avis du CHSCT du laboratoire CIRIMAT, réuni le 25/05/2019,

Décident :

M TENAILLEAU, (MCF) -Laboratoire CIRIMAT (UMR 5085), est nommé **Conseiller en Radioprotection** options sources scellées pour une durée de cinq ans à compter du 23/05/2019 au Laboratoire CIRIMAT/Chimie à l'Université Toulouse III – Paul SABATIER – 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09.

La reconduction à la mission de PCR à la fin de la validité de la formation ne peut s'effectuer par tacite reconduction. Une nouvelle décision devra être signée après la validation de la remise à niveau.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque salarié amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée. Une copie de cette désignation sera communiquée à l'ASN et l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs.

A ce titre, M TENAILLEAU est tenu d'assurer les missions afférentes aux personnes compétentes en radioprotection, telles que définies dans les articles R4451-122 à R4451-124 du code du travail (cf.

Nomination d'un Conseiller Radioprotection

BO Nov. 2019 / p.124

annexe I et III). Il ne peut exercer ces missions que dans la limite de l'option suivie et validée lors de sa formation.

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, la Personne Compétente en Radioprotection désignée et le responsable du champ de compétence de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, champs de compétences, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'UT3 : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via l'application web FileZ sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>.

Fait à Toulouse, le 06 juin 2019

Le Président de l'Université

Le Président



Professeur Jean-Pierre VINEL

Le Directeur du Laboratoire

Pr Christophe LAURENT

Directeur du CIRIMAT



Le Délégué Régional Occitanie Ouest
Christophe GIRAUD



Le conseiller radioprotection



ANNEXE I

Mission du conseiller en radioprotection

Article R4451-122

Sous la responsabilité de l'employeur, le conseiller en radioprotection participe, dans un objectif de prévention, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Il exerce ses missions en lien avec le médecin du travail, le salarié mentionné au I de l'article L. 4644-1 et le comité social et économique.

Article R4451-123

Le conseiller en radioprotection :

1° Donne des conseils en ce qui concerne :

a) La conception, la modification ou l'aménagement des lieux de travail et des dispositifs de sécurité destinés à prévenir les risques liés aux rayonnements ionisants ;

b) Les programmes des vérifications des équipements de travail et des lieux de travail prévues à la section 6 au présent chapitre ainsi que les modalités de suivi de l'exposition individuelle des travailleurs ;

c) L'instrumentation appropriée aux vérifications mentionnées au b) et les dosimètres opérationnels ;

d) Les modalités de classement des travailleurs prévu à l'article R. 4451-57 ;

e) Les modalités de délimitation et conditions d'accès aux zones mentionnées aux articles R. 4451-24 et R. 4451-28 ;

f) La préparation et l'intervention en situations d'urgence radiologique prévues à la section 12 du présent chapitre ;

2° Apporte son concours en ce qui concerne :

a) L'évaluation des risques prévue à l'article R. 4451-13 et suivants ;

b) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives aux mesures et moyens de prévention prévus à la section 5 du présent chapitre, notamment celles concernant la définition des contraintes de dose prévue au 1° de l'article R. 4451-33 et l'identification et la délimitation des zones prévues aux articles R. 4451-22 et R. 4451-26 ;

c) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives aux conditions d'emploi des travailleurs prévue à la section 7 du présent chapitre, notamment celles concernant l'évaluation individuelle du risque lié aux rayonnements ionisants prévue à l'article R. 4451-52, les mesures de protection individuelle prévues à l'article R. 4451-56 et l'information et la formation à la sécurité des travailleurs prévue aux articles R. 4451-58 et R. 4451-59 ;

d) La définition et à la mise en œuvre des dispositions relatives à la surveillance de l'exposition individuelle des travailleurs prévue à la section 9 du présent chapitre en liaison avec le médecin du travail ;

e) La coordination des mesures de prévention relatives à la radioprotection au sens de l'article R. 4511-5 ;

f) L'élaboration des procédures et moyens pour la décontamination des lieux de travail susceptibles de l'être ;

g) L'enquête et l'analyse des événements significatifs mentionnés à l'article R. 4451-77 ;

3° Exécute ou supervise :

a) Les mesurages prévus à l'article R. 4451-15 ;

b) Les vérifications de l'efficacité des moyens de prévention prévues à la section 6 du présent chapitre à l'exception de celles prévues aux articles R. 4451-40 et R. 4451-44.

Article R4451-124

I.- Le conseiller en radioprotection consigne les conseils qu'il donne en application du 1° de l'article R. 4451-123 sous une forme en permettant la consultation pour une période d'au moins dix ans.

Dans les établissements dotés d'un comité social et économique, ces éléments sont utilisés pour établir le rapport et le programme de prévention des risques professionnels annuels prévus à l'article L. 4612-16.

II.- Les conseils donnés par le conseiller en radioprotection au titre du 1° du I de l'article R. 1333-19 du code de la santé publique peuvent être regardés comme étant des conseils donnés au titre du I de l'article R. 4451-123 lorsqu'ils portent sur le même objet.

FORMATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Extraits de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation

Article 1 - La formation mentionnée à l'article R. 4451-108 a pour objet d'apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies aux articles R. 4451-110 à R. 4451-113 du code du travail. Cette formation est adaptée à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité. Elle est définie à cet effet dans le présent arrêté selon :

- trois niveaux de formation pour lesquels sont respectivement fixées au I de l'article 2 les activités nucléaires en relevant ;
- cinq secteurs d'activité définis au II de l'article 2 respectivement selon les niveaux de formation ;
- deux options pour le niveau 2, introduites au III de l'article 2, selon la nature de la source de rayonnements ionisants et le secteur d'activité.

L'enseignement dispensé doit permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

La formation de personne compétente en radioprotection est dispensée par un organisme de formation certifié pour cette prestation dans les conditions définies ci-après.

A l'issue de cette formation, un certificat de formation de personne compétente en radioprotection d'une validité de cinq ans est délivré par l'organisme de formation aux candidats ayant satisfait au contrôle des connaissances.

Article 5 - II. - La date d'expiration du certificat de formation est déterminée à compter de la date de sa délivrance pour une durée de cinq ans.

Ce certificat de formation de personne compétente en radioprotection comporte les informations suivantes :

- a) Nom et prénom de la personne ayant satisfait au contrôle des connaissances ;
- b) Niveau de la formation, secteur(s) d'activité et option(s) ;
- c) Date d'expiration du certificat de formation ;
- d) Nom de l'organisme de formation certifié ;
- e) Identifiant des questionnaires utilisés lors du contrôle des connaissances ;
- f) Organisme de certification, numéro de la certification de l'organisme de formation et date d'expiration de celle-ci.

Article 7 - Renouvellement.

I. - La formation de renouvellement est adaptée au(x) niveau(x), secteur(s) et option(s) du certificat de formation dont est titulaire la personne compétente en radioprotection.

Cette formation, accessible à une personne titulaire d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection en cours de validité, est dispensée conformément aux dispositions mentionnées pour chacun des trois niveaux aux annexes I, II et III.

MOYENS ET MISSIONS SPECIFIQUES DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Je soussigné Christophe LAURENT, Directeur du CIRIMAT, UMR CNRS INPT UPS 5085, responsable de l'activité nucléaire au sens de l'article L. 1333-4 du code de la santé publique, sur le site UPS/Chimie du CIRIMAT, désigne Benjamin DUPLOYER et Christophe TENAILLEAU en qualité de « Personne Compétente en Radioprotection » en référence de l'article R4456-1 du code du travail.

En tant que PCR, leur mission principale et commune sera d'estimer et d'informer le Directeur, le chef d'établissement ou son représentant et les travailleurs sur les risques éventuels liés à l'utilisation des appareils de diffraction des rayons X localisés le site UPS/Chimie du CIRIMAT.

Les demandes d'autorisation, attestations d'appareils aux normes, désignations des PCR ainsi que leurs missions et tâches seront définies une fois pour toute comme suit :

Benjamin DUPLOYER, Ingénieur d'Etudes CNRS (CIRIMAT site UPS/Chimie), s'assurera de la délimitation des zones à risques s'il y a lieu, de définir les règles de protection à appliquer dans les zones, de conseil au chef d'établissement et d'informer le Directeur, le chef d'établissement ou son représentant et les travailleurs sur les risques éventuels liés à l'utilisation des appareils, de mettre en œuvre la première formation des travailleurs à l'utilisation des appareils. Il organisera les opérations de maintenance des appareils en consultation avec les fabricants. Il s'assurera de décrire par voie orale et d'affichage les risques et procédures à suivre liées à la radioprotection, de procéder tous les 3 ans au renouvellement de la formation interne à la radioprotection pour les personnels permanents, d'organiser les contrôles interne et externe de radioprotection conformément à l'arrêté du 26 octobre 2005. Une fiche avec signatures des utilisateurs, établie lors de la première formation des utilisateurs, sera ainsi mise à jour en reconnaissance de l'information spécifique liée à l'utilisation et le travail dans l'environnement de ce type d'appareillage. En cas d'indisponibilité, toutes ces tâches seront assurées par l'autre PCR.

Christophe TENAILLEAU, Maître de Conférences à l'UPS (CIRIMAT site UPS/Chimie), participera au contrôle mensuel de la sûreté des appareils de diffraction et à la demande de contrôle régulier, selon la loi en vigueur, de l'instrument de dosimétrie passive mis à disposition (voir ci-dessous). Il sera le contact PCR privilégié auprès des organismes agréés de contrôle externe des appareils et radioprotection ainsi que de l'ASN. Il sera en liaison avec la CHSCT du CIRIMAT et le médecin du travail. Il s'assurera de définir les moyens nécessaires requis en cas de situation anormale, de procéder aux suivis et mises à jour des documents liés à la radioprotection, de faire transmettre annuellement une copie du relevé actualisé des sources et appareils RX selon l'arrêté R.4452-21. En cas d'indisponibilité, toutes ces tâches seront assurées par l'autre PCR.

Le moyen principal mis à la disposition des PCR pour assurer la sûreté des travailleurs est un instrument de dosimétrie passive « Radiagem » qui permet le contrôle technique mensuel, en interne, des fuites autour des appareils en fonctionnement et de la radioprotection.

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 2005 définissant les modalités de contrôles de radioprotection, liés à la présence de sources à rayonnements ionisants et de générateurs électriques de rayons X, les points définis à l'Annexe 1 de cet arrêté seront donc vérifiés par la PCR première susnommée (en cas d'indisponibilité, ces points seront vérifiés par l'autre PCR), et aux fréquences précisées dans l'Annexe 3. En application notamment des articles R.4452-12 (anciennement R.231-84), libellé section 2 (et sous sections), du code du travail et R.1333-44 du code de la santé publique, les contrôles techniques des sources, des dispositifs

Nomination d'un Conseiller Radioprotection

BO Nov. 2019 / p.129

de protection et d'alarme, de l'efficacité de l'organisation et dispositifs techniques de radioprotection seront ainsi mis en place.

Les PCR devront se tenir mutuellement informées de tout résultat de contrôle, de modification et autre information liée à l'une ou l'autre des tâches ci-dessus définies, et les consigner dans le cahier adhoc de chaque appareil.

La distribution de ces tâches sera dûment impartie à chacune des PCR dans le cadre de son temps de travail. D'autres moyens, en temps et en matériel, permettant le bon accomplissement de ces tâches et d'assurer le contrôle et la sûreté des travailleurs vis-à-vis de la radioprotection pourront être mis à la disposition des PCR sur leur recommandation.

Fait à Toulouse, le 24 juillet 2017.

Christophe LAURENT
Directeur du CIRIMAT



ATTESTATION DE FORMATION

Nous soussignés, certifions que

Monsieur TENAILLEAU Christophe né(e) le : 11/03/1972

de **UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III**

a suivi un stage de

Personne compétente en radioprotection de niveau 2 - Formation de renouvellement
- Modules théorique et appliqué secteur industrie - Option Sources scellées,
générateurs X et Accélérateurs de particules

Nature de l'action : Prévention selon la typologie définie à l'article L.6313-1 du code du travail

Objectifs :

A l'issue de la formation définie l'article 7 de l'arrêté du 06/12/2013, le stagiaire doit avoir renouvelé et mis à jour le savoir nécessaire pour effectuer les missions qui sont dévolues à la personne compétente en radioprotection de niveau 2 du secteur industrie et concernée par les sources scellées, les générateurs X et/ou les accélérateurs de particules.

Intervenant : STEPHANE PONT

Organisé comme suit :

Session : F1865730

Dates - Durée	Objet
Du 13/05/2019 au 21/05/2019 - 3,00 jour(s)	Formation théorique/pratique

Fait à TOULOUSE, le 23/05/2019

Le représentant de la société

DEKRA Industrial

Nom : DOMINJON

Prénom : SOPHIE

Qualité : PRESIDENTE

DEKRA Industrial
 SAS au capital de 6 628 320 €
 RCS Limoges 433 250 834
 N° déclaration d'existence 74 87 00017 87
 A Limoges, Sud Orange
 40 rue Stuart MILL - CS 10 308
 87008 LIMOGES CEDEX 1
 Tél. 05 55 46 44 45 - Fax. 05 55 06 12 80
 www.dekra-industrial.fr

DEKRA INDUSTRIAL SAS

ACTIVITE NATIONALE RAYONNEMENTS

Immeuble Aurélien 29 avenue J.F. Champollion CS 43797

31037 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.61.19.04.51

Fax : 05.61.41.03.28

Organisme enregistré sous le n°74870001787 auprès du préfet de région LIMOUSIN



**CERTIFICAT DE FORMATION DE PERSONNE COMPETENTE EN
RADIOPROTECTION**
Formation de renouvellement
Arrêté du 06/12/2013 - Validité 5 ans à date d'expiration

Monsieur

TENAILLEAU Christophe

A réussi avec succès l'évaluation du module théorique de renouvellement le 13/05/2019 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :
A réussi avec succès l'évaluation du module appliqué de renouvellement le 21/05/2019 conformément à l'arrêté du 06/12/2013 pour la fonction :

PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Niveau : 2

Secteur d'activité : Industrie/Recherche
Option(s) : Sources scellées – Générateurs X - Accélérateurs de particules

Identifiant des questionnaires utilisés lors des contrôles des connaissances : R2XTC 01 et I2XAJ 05

à l'issue du module théorique de renouvellement organisé à Toulouse, le 13/05/2019.
à l'issue du module appliqué de renouvellement organisé à Toulouse, du 20/05/2019 au 21/05/2019.

Date d'expiration du certificat : 13/05/2024.

Fait à Toulouse, le 03/06/2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SPONT".

Le Formateur : Stéphane PONT



Certification N°OF-PCR/007-a

Expiration le 14/04/2021



Locaux propres UPS

Lettre de cadrage

Décision de nomination à la fonction d'assistant de prévention (n° BO du CNRS)

DEC.192.033DR14

Monsieur AMIELET Laurent, Adjoint Technique UPS

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique prévoit, en son article 4, la nomination d'Assistants de prévention constituant un réseau de proximité en matière de prévention, sur le terrain.

Article 1 - Nomination et positionnement

Vous avez bien voulu accepter la fonction d'assistant de prévention et avez été nommé (e) à compter du 01 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article précité, vous exercez cette fonction sous la responsabilité de Pierre AIMAR, Directeur du Laboratoire de Génie Chimique (UMR 5503-LGC) et de ce fait, recevrez des directives de sa part et devrez lui rendre compte de votre action.

Cette dernière doit être essentiellement axée sur le conseil et l'assistance.

Pour officialiser votre mission, ce document fait également office de décision portant nomination pour la durée du mandat du directeur d'unité ou pour une durée de 5 ans en dehors des laboratoires de recherche. La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Une mise à jour de votre fiche de poste doit être opérée.

Chaque année, le chef de service / directeur précité et l'assistant de prévention effectueront un bilan des missions et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit. Cette action devra notamment s'appuyer sur l'état d'avancement de l'évaluation des risques professionnels et de son programme d'actions.

Il peut être mis fin à cette mission à la demande de l'une ou l'autre partie. Une décision actera cette fin de fonction.

Article 2 - Champ de compétences

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 4-1 du décret du 28 mai 1982 précité, votre mission d'assistant de prévention a pour objet principal d'assister et de conseiller le chef de service / directeur précité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.



Vos missions, avec l'appui des conseillers de prévention et des médecins de prévention des tutelles ou partenaires, s'articulent autour de :

- La mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de la politique définie par l'hébergeur ;
- l'animation et la sensibilisation de l'ensemble du personnel des unités ou services relevant de votre périmètre d'action ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'intégration de la sécurité dans la conception des nouvelles manipulations et installations ;
- l'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans les services relevant de votre périmètre d'action.

De plus, vous pourrez être amené(e) à participer aux travaux des CHSCT des tutelles ou partenaires si l'ordre du jour le nécessite, ou à des groupes de travail.

Vous devez être informé(e) de tout événement ou décision ayant une incidence sur l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre périmètre d'action.

Il vous appartient de contribuer à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Vous proposerez des mesures pratiques et opérationnelles propres à améliorer la prévention des risques professionnels en vous appuyant sur les rapports des inspecteurs sécurité et santé au travail du MENESR, des conseillers de prévention, des médecins de prévention et sur l'évaluation des risques professionnels (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001).

D'une façon générale, vous rechercherez des solutions pratiques en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. En ce sens, vous contribuerez à l'analyse des causes des accidents de service et de travail et participerez, avec les autres acteurs de prévention, à la sensibilisation et à la formation des personnels.

En matière d'évaluation des risques, telle que prévue par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il est rappelé que cette action est prioritaire. L'évaluation des risques professionnels et son programme d'actions, une fois réalisés doivent être mis à jour annuellement, en collaboration avec le chef de service ou directeur d'unité. Les personnels des unités ou services relevant de votre périmètre d'action doivent être associés.

Article 3 - Formation

Conformément à l'article 4-2 du décret précité, vous bénéficiez d'une formation initiale obligatoire (mars 2019) préalable à votre prise de fonction. Par ailleurs, des sessions de formation continue vous seront dispensées ; vous êtes tenu d'y participer.



Article 4 - Périmètre d'action

Vous exercez votre fonction d'assistant de prévention et avez une compétence sur le Laboratoire de Génie Chimique (LGC) situé sur le site de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques de Toulouse, 35 Chemin des Maraîchers.

laurent.amielet@univ-tlse3.fr – 05 62 26 58 57

Article 5 - Liens fonctionnels

Tout en restant sous l'autorité directe de votre chef de service, vous informez les différents conseillers de prévention des tutelles ou partenaires des actions réalisées et exercez notamment une première analyse des risques encourus par les agents.

Votre action ne peut se concevoir sans un travail de partenariat étroit avec les conseillers de prévention, le médecin de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail qui sont vos interlocuteurs directs pour tout conseil et appui technique.

Vous exercerez vos fonctions en relation avec les autres acteurs concourant à l'amélioration des conditions de travail des agents comme les services des ressources humaines, les services immobiliers et/ou techniques, de manière à mobiliser l'ensemble des intervenants chaque fois que nécessaire.

Article 6 - Moyens

Pour l'exercice de cette mission vous disposerez de 1,5%.

Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués (documentation, abonnements, équipements bureautiques,...).

Article 7 : Protection des données

Dans le respect de la réglementation européenne de la protection des données, l'assistant(e) de prévention désigné et le responsable du périmètre d'action de ce dernier sont informés que, pour les besoins de gestion de l'activité Prévention Sécurité (obligation légale), les traitements informatiques suivants sont réalisés sur leurs données personnelles : une liste de diffusion institutionnelle et un annuaire comportant leurs nom, prénom, coordonnées professionnelles (adresses postale, électronique, téléphone), statut, périmètre d'action, et suivi des activités de l'assistant(e) de prévention. Un extrait de l'annuaire est diffusé sur le site intranet des tutelles.

Dans le respect des textes applicables, seules les données citées strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions sont communiquées aux destinataires suivants : les personnes habilitées chargées de la gestion de l'activité Prévention Sécurité ; les organismes notifiés et les usagers des tutelles (annuaire intranet).

Ces données sont mises à jour annuellement et conservées dans le respect de la réglementation.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits : à l'information (sur le traitement des données) ; d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant.



Ces droits peuvent être exercés sur place ou par mail auprès de :

Pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier : sandy.houlbreque@univ-tlse3.fr

Pour le CNRS : carine.teulier@dr14.cnrs.fr

Pour l'INP : francois.llanas@inp-toulouse.fr

La demande doit être claire et assortie d'une pièce d'identité avec mention de vos dates et lieux de naissance afin de prouver votre identité au responsable du fichier (la transmission par mail doit être réalisée via une application sécurisée).

En savoir plus sur les droits, consultez le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Article 8

Pour l'université, le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son Bulletin Officiel.

A Toulouse le 24 mai 2019

L'assistant de prévention AMIELET. Laurent 	Le chef de service / directeur du périmètre d'action de l'assistant de prévention C. Roques 	Le directeur de structure (Composante, institut, unité de recherche...) Pierre AIMAR Directeur du LGC 
Le président de l'université Toulouse III - Paul Sabatier Le Président  Professeur Jean-François VINEL	Le délégué régional du CNRS  Le Délégué Régional Occitanie-Corpus Christophe GIRAUD	Le président de l'INP

DEC192403DR15

Décision portant nomination de M. Grégory HAUSS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMS3626 intitulée PLateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 171788INC du 21 juin 2017 nommant M. Jean-Paul SALVETAT, directeur de l'UMS 3626 intitulée PLateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées délivré à M. Grégory HAUSS le 19 juin 2017 par L'université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire le 02/09/2019

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Grégory HAUSS, IR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19 juin 2017.

Article 2 : Missions¹

M. Grégory HAUSS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Grégory HAUSS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 03 septembre 2019

Le directeur d'unité

Jean-Paul SALVETAT

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA



DEC192021DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine TUPHILE, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM).

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161073DR15 du 17 mai 2016 portant nomination de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Karine TUPHILE, dans l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 16 juillet 2019

Le directeur de l'unité

Jean-Jacques BESSOULE

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC192074DR15

Décision portant nomination de Mme Karine TUPHILE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations naturelles et artificielles (ARNA).**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations naturelles et artificielles (ARNA) et nommant M. Philippe BARTHELEMY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5320 en juillet 2019 ;

Considérant que Mme Karine TUPHILE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Sud en mars et avril 2014

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine TUPHILE, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations naturelles et artificielles (ARNA), à compter du 1^{er} juillet 2019.

Mme Karine TUPHILE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine TUPHILE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 23 juillet 2019

Le directeur de l'unité

Philippe BARTHELEMY

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Younis HERMES

Manuel TUNON DE LARA

Visa du délégué régional de l'INSERM

Richard SALIVES



DEC192189INSU

Décision portant cessation de fonctions de Madame Marie Lise DUBERNET-TUCKET, et nomination de Monsieur Jacques GIRAUDEAU aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2019 portant nomination du directeur de l'Observatoire aquitain des sciences de l'Univers ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Pluridisciplinarité au service de l'observation et de la recherche en environnement et astronomie » (POREA) ;

Vu le procès-verbal du conseil de l'unité mixte de service susvisée en date du 12 juillet 2019 ;

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2019, il est mis fin aux fonctions de Madame Marie Lise DUBERNET-TUCKET, Directrice de l'unité mixte de service susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Jacques GIRAUDEAU, Directeur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé Directeur de l'unité mixte de service susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151298DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS2567.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 OCT. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192344INSHS

Décision portant nomination de Mme Armelle Thomas aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;**Vu** le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;**DECIDE :****Article 1^{er}**

Mme Armelle Thomas, ingénieure d'étude au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2020.

Sa mission a pour objet : chargée de mission « Science Ouverte – Développement du Libre Accès »
Pour l'exercice de cette mission, Mme Armelle Thomas demeure affecté(e) à la MSH de Dijon
(USR3516) - 6 Esplanade Erasme - 21066 DIJON cedex.

Article 2

Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, Mme Armelle Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est (DR06).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **14 OCT. 2019**Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC192343INSHS

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK aux fonctions de chargée de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Emmanuelle MORLOCK, ingénieure d'études au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Ses missions sont les suivantes : représenter le CNRS au sein du groupe de travail « Numérique » du Campus Condorcet » du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 et développer la science ouverte et plus particulièrement la politique de soutien aux revues scientifiques et aux données de la recherche à compter du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Pour l'exercice de ces missions, Mme Emmanuelle MORLOCK demeure affectée à HiSoMa (UMR5189) 7 rue Raulin, 69007 LYON.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, Madame Emmanuelle MORLOCK percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le
Le président-directeur général
Antoine Petit

14 OCT. 2019

DEC192015INEE

Décision portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3456, intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161226DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) » ;

Vu la décision DEC182626INEE en date du 19 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent Goujon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2019, M. Vincent Goujon, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC161226DGDS portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3456.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC192139INSHS

Décision portant nomination de M. Raphaël Gros-Desormeaux et M. Fred Reno aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche n°8053 intitulée Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162792DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8053 intitulée Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales (LC2S) et nommant M. Justin Daniel directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Raphaël Gros-Desormeaux, Chargé de recherche de classe normale au CNRS et M. Fred Reno, Professeur à l'Université des Antilles sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.


Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

4 SEP, 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC192515INSHS

Décision portant nomination de M. Christophe Potier-Thomas aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Potier-Thomas, ingénieur de recherche 1^{ère} classe au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2020. Sa mission a pour objet : chargé de mission « Point de Contact National (P.C.N.) d'horizon 2020 pour les sciences humaines et sociales ». Pour l'exercice de cette mission, M. Christophe Potier-Thomas demeure affecté à l'UMR8138 SIRICE - 17 rue de la Sorbonne - 75005 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2020, M. Christophe Potier-Thomas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général
Antoine Petit





DEC192488DR16

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151622INS2I du 20 juillet 2015 nommant M. Phong-Quang NGUYEN aux fonctions de directeur de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), dont le directeur est M. Phong-Quang NGUYEN, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC191987INS2I du 22 juillet 2019 portant cessation de fonction et nomination de M. Philippe CODOGNET, directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31/12/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Philippe CODOGNET** directeur par intérim de l'unité UMI3527 intitulée « Japanese-French Laboratory for Informatics » (JFLI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191957DR17

Décision portant nomination de Mme Delphine DROUIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183160INSIS du 27/12/2018 portant nomination de M. Jérémy Pruvost aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6144 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3722, intitulée Algosolis, dont le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6144 en date du 06/06/2019;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3722 en date du 06/06/2019;

Considérant que Mme Delphine DROUIN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 16 au 18 mars et du 1^{er} au 3 avril 2015 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Delphine DROUIN, Ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Delphine DROUIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine DROUIN est placée sous l'autorité des directeurs d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'UMR6144 et de
l'UMS3722

Jérémy Pruvost

Visa du Président de l'Université de
Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Olivier Laboux

Gabrielle Inguscio



DEC191125DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Saïd El Mamouni, assistant de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172835DR17 du 16/10/2017 portant nomination de M. Saïd El Mamouni aux fonctions d'assistante de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Saïd El Mamouni, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6629, à compter du 31/07/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'unité

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Gilles Carron

Gabrielle Inguscio

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



DEC191972DR17

Décision portant nomination de Mme Carole BROUSSARD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC183160INSIS du 27/12/2018 portant nomination de M. Jérémy Pruvost aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6144 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3722, intitulée Algosolis, dont le directeur est M. Jérémy Pruvost ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6144 en date du 06/06/2019;

Vu l'avis du conseil de l'UMS3722 en date du 06/06/2019;

Considérant que Mme Carole BROUSSARD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 4 au 6 juin et du 18 au 20 juin 2012 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carole Broussard, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6144 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés, Environnement, Agroalimentaire et de l'UMS3722 intitulée ALGOSOLIS à compter du 1^{er} décembre 2018.

Mme Carole Broussard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole Broussard est placée sous l'autorité des directeurs d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Le Directeur de l'UMR6144 et de
l'UMS3722

Jérémy Pruvost

Visa du Président de l'Université de
Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Olivier Laboux

Gabrielle Inguscio



DEC192517DR17

Décision portant cessation de fonctions de M. Olivier JAMBON, assistant de prévention au sein de l'UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC182868DR17 du 07/11/2018 portant nomination de M. Olivier Jambon aux fonctions d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par M. Olivier Jambon, dans l'unité mixte de recherche du CNRS n°6553, à compter du 31/12/2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Joan Van Baaren

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Gabrielle Inguscio

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



DEC191779DR17

Décision portant nomination de Mme Virginie DABURON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC182066INEE portant nomination de Mme Joan Van Baaren aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6553 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6553 en date du 28/03/2019 ;

Considérant que Mme Virginie Daburon a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 3 au 5 décembre 2018 et du 14 au 16 janvier 2019 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Virginie Daburon, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6553 intitulée Ecosystèmes, Biodiversité, Evolution (ECOBIO) à compter du 1^{er} avril 2019.

Mme Virginie Daburon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Virginie Daburon est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Joan Van Baaren

Visa du Président de l'Université de
Rennes 1

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

David Alis

Gabrielle Inguscio



DEC191124DR17

Décision portant nomination de Mme Anaïs Goulian aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Gilles Carron aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte Recherche UMR6629 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR6629 en date du 04/03/2019;

Considérant que Mme Anaïs Goulian a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 1^{er} au 3 avril et du 14 au 16 mai 2019 par l'Université de Rennes.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anaïs Goulian, technicienne de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6629 intitulée Laboratoire de Mathématiques Jean Leray à compter du 1^{er} juin 2019.

Mme Anaïs Goulian exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anaïs Goulian est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcyone - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le

Visa du Président de l'Université de
Nantes

Le Directeur de l'unité

Olivier Laboux

Gilles Carron

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale
de Nantes

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Arnaud Poitou

Gabrielle Inguscio



DEC192429INC

Décision portant modification de l'équipe de direction de l'unité mixte de recherche UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse - COBRA

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC162792DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6014 intitulée « Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse - COBRA » et nommant M. Xavier Pannecoucke directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC183074INC en date du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Xavier Pannecoucke et nomination de M. Vincent Levacher aux fonctions de directeur par intérim, de M. Philippe Jubault aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse – COBRA ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Vincent Levacher, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2019.

II. Il est mis fin aux fonctions de M. Hassan Oulyadi, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} octobre 2019.

III. M. Pierre-Yves Renard, Professeur des universités à l'université de Rouen Normandie, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

IV. M. Vincent Levacher, DR1 CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

V. M. Philippe Jubault, Professeur des universités à l'INSA Rouen, est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC192167INSU

Décision portant nomination de Madame Elisabeth CHRISTIANS aux fonctions de Directrice de la fédération de recherche n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181904DGDS en date du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche n°3761 intitulée « Institut de la Mer de Villefranche » (IMEV) ;

Vu l'accord de la tutelle;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} Août 2019, Madame Elisabeth CHRISTIANS, Professeur des Universités à l'Université Sorbonne Université, est nommée Directrice de la fédération de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC181904DGDS portant notamment renouvellement de la FR3761.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **09 OCT. 2019**

Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT



DEC192530DAJ

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Nathalie Boulay-Laurent aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'INP

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC151197DAJ du 28 mai 2015 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle Dean-Rouquet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie Boulay-Laurent est nommée directrice adjointe administrative par intérim de l'Institut de Physique, à compter du 20 septembre 2019, en remplacement de Mme Dean-Rouquet appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192509DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu le projet de convention de création du laboratoire de recherche international « Centre Pierre Binetruy » conclu entre les Régents de l'Université de Californie-Berkeley et le CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de création du laboratoire de recherche international « Centre Pierre Binetruy » conclue entre les Régents de l'Université de Californie-Berkeley et le CNRS.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC192638DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Olga Anokhina, directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS (DERCI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191269DERCI portant nomination de Mme Olga Anokhina aux fonctions de directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS (DERCI) ;

Vu le projet de convention portant « Memorandum of Understanding » (MoU) conclu entre le CNRS et la Fundação Oswaldo Cruz (FIOCRUZ) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à Mme Olga Anokhina, directrice du bureau Amérique du Sud du CNRS, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention portant « Memorandum of Understanding » (MoU) conclue entre le CNRS et la Fundação Oswaldo Cruz (FIOCRUZ).

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC192656DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Gilles SCHAEFFER*, directeur de l'unité UMR7161 intitulée *Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC192528INS2I nommant Monsieur Gilles SCHAEFFER directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Gilles SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Madame Hélène KUTNIAK, attachée d'administration de la recherche, et Madame Evelyne RAYSSAC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC190829DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Gilles SCHAEFFER

Madame Hélène KUTNIAK

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC192657DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;

Vu la décision DEC192528INS2I nommant Monsieur Gilles SCHAEFFER directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Hélène KUTNIAK, attachée d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène KUTNIAK, délégation est donnée à Madame Evelyne RAYSSAC, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Gilles SCHAEFFER

Madame Hélène KUTNIAK

Madame Evelyne RAYSSAC

DEC192697DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne ZEHNACKER, directeur de l'unité FR2764 intitulée *Fédération lumière matière*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière » ;

Vu la décision DEC192502INP nommant Madame Anne ZEHNACKER directeur de l'unité à compter du 19/08/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Anne ZEHNACKER, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC190522DR04 du 01/01/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19/08/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Anne ZEHNACKER

DEC192445DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité *UMR9001* intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, Monsieur Daffiné RAVELOSONA, directeur de recherche, Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Marine ANDRÉ, ingénieure d'études et Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182298DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Daffiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Marine ANDRÉ

Madame Isabelle DALAC

DEC192592DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud (DR04)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC192583DR04 nommant Mme Emilie Bouvier aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} octobre 2019, la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Les visas sont modifiés comme suit :

- La phrase « *Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent Beauchet aux fonctions de responsable du service des ressources humaines* » est remplacée par la phrase « *Vu la décision DEC192583DR04 du 1^{er} octobre 2019 nommant Mme Emilie Bouvier aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette* » ;
- La phrase « *Vu la décision DEC172891DAJ du 15 décembre 2017 portant nomination de M. Christophe Muller aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud* ; » est supprimée.

1.2 Les termes « *Christophe Muller, adjoint à la déléguée régionale* » sont supprimés dans l'ensemble de la décision.

1.3 L'article 2 est supprimé.

1.4 L'article 3 est renuméroté « *Art. 2* ».

1.5 L'article 4 est renuméroté « *Art. 3* » et est rédigé comme suit « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale et de Mme Françoise Barrière, secrétaire générale, délégation est donnée à Mme Emilie Bouvier, responsable par intérim du service des ressources humaines et à Mme*



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 ».

1.6 L'article 5 est supprimé.

1.7 L'article 6 est renuméroté « *Art.4* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC192449DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité UMR7638 intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, Monsieur Marc ANDUZE, ingénieur de recherche, et Monsieur Michel HOARAU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC191218DR04 du 01/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Monsieur Marc ANDUZE

Monsieur Michel HOARAU

DEC192450DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PAGANINI, délégation est donnée à Monsieur Marc ANDUZE, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal PAGANINI et de Monsieur Marc ANDUZE, délégation est donnée à Monsieur Michel HOARAU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-Claude BRIENT

Monsieur Pascal PAGANINI

Monsieur Marc ANDUZE

Monsieur Michel HOARAU

DEC192653DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1. Délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Emilie BOUVIER, ingénieure d'études, responsable par intérim du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur de recherche, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, ingénieure d'études, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'études, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6. Cette décision abroge la décision DEC192158DR04 du 1^{er} septembre 2019.

Article 7. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPHILLON



DEC192652R04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 nommant Mme Françoise BARRIÈRE, aux fonctions de secrétaire générale ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ, aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC192583DR04 du 1^{er} octobre 2019 nommant Mme Émilie BOUVIER, aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines ;

DÉCIDE :

Article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 2. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Emilie BOUVIER, responsable par intérim du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (secrétariat général), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 5. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Guy MORALY, adjoint au responsable du service finances, achats, comptabilité, et à Mme Isabelle VAN CRACYNEST, responsable du pôle achats (service finances, achats, comptabilité), à l'effet d'effectuer la certification du service fait sur les commandes supérieures à 144 000 € HT des unités.

Article 6. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène PAPILLON, de Mme Françoise BARRIÈRE et de Mme Émilie BOUVIER, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi des ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Marie-Hélène PAPILLON.

Article 7. Cette décision abroge la décision DEC192157DR04 du 1^{er} septembre 2019.

Article 8. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

DEC192446DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, délégation est donnée à Monsieur Dafiné RAVELOSONA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT et de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, délégation est donnée à Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA et de Monsieur Laurent VIVIEN, délégation est donnée à Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN et de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, et de Monsieur Jean-Christophe HARMAND, délégation est donnée à Madame Marine ANDRÉ, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Vanessa TOCUT, de Monsieur Dafiné RAVELOSONA, de Monsieur Laurent VIVIEN, de Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, de Monsieur Jean-Christophe HARMAND et de Madame Marine ANDRÉ, délégation est donnée à Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/09/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Giancarlo FAINI

Madame Vanessa TOCUT

Monsieur Dafiné RAVELOSONA

Monsieur Laurent VIVIEN

Monsieur Pierre-Yves JOUBERT

Monsieur Jean-Christophe HARMAND

Madame Marine ANDRÉ

Madame Isabelle DALAC

DEC192518DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Angela MARINETTI*, directeur de l'unité UPR2301 intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MARINETTI ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Angela MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angela MARINETTI, délégation de signature est donnée à Madame Bambi MUKENDI, assistante ingénieure, et Madame Fanny ROUSSI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182328DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Madame Angela MARINETTI

Madame Bambi MUKENDI

Madame Fanny ROUSSI

DEC192519DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MARINETTI ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Bambi MUKENDI, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bambi MUKENDI, délégation est donnée à Madame Fanny ROUSSI, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Madame Angela MARINETTI

Madame Bambi MUKENDI

Madame Fanny ROUSSI

DEC192577DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe BOUSQUET*, directeur de l'unité UMR8212 intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

Vu la décision DEC192188INSU nommant Monsieur Philippe BOUSQUET directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BOUSQUET, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BOUSQUET, délégation de signature est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, Monsieur Didier ROCHE, chargé de recherche, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Franck BASSINOT, chercheur CEA, et Madame Lucile BECK, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182267DR04 du 01/11/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Maud GRENET

Monsieur Didier ROCHE

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Franck BASSINOT

Madame Lucile BECK

DEC192579DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement » ;

Vu la décision DEC192188INSU nommant Monsieur Philippe BOUSQUET directeur de l'unité à compter du 01/10/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Maud GRENET, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, délégation est donnée à Monsieur Didier ROCHE, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET et de Monsieur Didier ROCHE, délégation est donnée à Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, de Monsieur Didier ROCHE et de Monsieur François-Marie BREON, délégation est donnée à Monsieur Franck BASSINOT, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud GRENET, de Monsieur Didier ROCHE, de Monsieur François-Marie BREON et de Monsieur Franck BASSINOT, délégation est donnée à Madame Lucile BECK, chercheuse CEA, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe BOUSQUET

Madame Maud GRENET

Monsieur Didier ROCHE

Monsieur François-Marie BREON

Monsieur Franck BASSINOT

Madame Lucile BECK

DEC192605DR05

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Semelin, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Meudon à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112, intitulée Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères (LERMA), dont le directeur est M. Benoit Semelin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Semelin, directeur de l'unité UMR8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Semelin, délégation de signature est donnée à Mme Martina Wiedner, CR, M. Ludovic Petitedemange, CR, Mme Murielle Chevrier, AI, et Mme Dominique Lopes, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190096DR05 du 1^{er} janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} septembre 2019

Le délégué régional
Philippe Cavalier



DEC192297DR06

Décision portant délégation de signature à M. Hervé OYONO-OYONO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative (GNC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative , dont le directeur est Jean Louis TU

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé OYONO-OYONO, Professeur (Institut Elie Cartan de Lorraine) , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Louis TU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192299DR06

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Lacolley, Mme Sandrine Boshi-Muller, M. Jean Louis Guéant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine , dont le directeur est Iouri MOTORINE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley, délégation est donnée à Mme Sandrine Boshi-Muller Professeur et coordinatrice des plateformes aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Lacolley et de Mme Sandrine Boshi-Muller délégation est donnée à M. Jean Louis Guéant PUPH Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Iouri MOTORINE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192300DR06

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Chevalier, M.Stéphane Guérin, Mme Claudine Jonon, Mme Nathalie Dufour et Mme Claire Priou Jacotot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne , dont le directeur est Alain DEREUX

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M.Sébastien Chevalier**, Professeur à l'université de Bourgogne , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, délégation est donnée à **M.Stéphane Guérin** Professeur à l'université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier et de M.Stéphane Guérin délégation est donnée à **Mme Claudine Jonon** Ingénieur de Recherche CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin et de Mme Claudine Jonon, délégation est donnée à Mme **Nathalie Dufour**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Chevalier, de M.Stéphane Guérin, de Mme Claudine Jonon et de Mme Nathalie Dufour, délégation est donnée à Mme **Claire Priou Jacotot**, AI CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Alain DEREUX



DEC192301DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Véronique REMY, M. Jean Michel Cromptin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy (ICEEL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy, dont le directeur est Denis ROIZARD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Véronique REMY, IE et chargée d'appui administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique REMY, délégation est donnée à M. Jean Michel Cromptin Ingénieur Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Denis ROIZARD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192302DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel Guillon, Mme Christelle Anstett, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims , dont le directeur est Jean Hugues RENAULT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Guillon, délégation est donnée à Mme Christelle Anstett Ingénieur d'études et administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Hugues RENAULT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192303DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Cyrille Hierso, Mme Claire Lejault, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne, dont le directeur est Franck DENAT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Cyrille Hierso, délégation est donnée à Mme Claire Lejault, AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Franck DENAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192305DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour , dont le directeur est Thierry BELMONTE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur et directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, délégation est donnée à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger et de Mme Séverine Rollet, délégation est donnée à M. **François Montaigne** Professeur et directeur technique de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, et de M. François Montaigne, délégation est donnée à M. **Daniel Malterre** Professeur et directeur du département P2M aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, et de M. **Daniel Malterre**, délégation est donnée à M. **Jean-François PIERSON** Professeur et directeur du département CP2S aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. **Daniel Malterre**, et de M. **Jean-François PIERSON**, délégation est donnée à Mme **Sabine Denis**, Professeur et directrice du département SI2M aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, délégation est donnée à M. **Alain Celzard** Professeur et directeur du département NE2V aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, délégation est donnée à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'études et responsable financière de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Clotilde Boulanger, de Mme Séverine Rollet, de M. François Montaigne, de M. Daniel Malterre, de M. Jean-François PIERSON, et de Mme Sabine Denis, et de M. Alain Celzard, et de Sophie Klein, délégation est donnée à **Mme Martine Tailleur**, assistant ingénieur et responsable des ressources humaines de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



Article 10

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Thierry BELMONTE



DEC192306DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Lucy Moser-Jauslin, M. Daniele Faenzi, Mme Anissa Bellaassali pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne, dont le directeur est Abderrahim JOURANI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lucy Moser-Jauslin, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin, délégation est donnée à M. Daniele Faenzi professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucy Moser-Jauslin et de M. Daniele Faenzi délégation est donnée à Mme Anissa Bellaassali Secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Dijon, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Abderrahim JOURANI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192308DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin, Mme Jacqueline Decker, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie osthéo-articulaire (IMOA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2003 intitulée Ingénierie Mécanobiologie osthéo-articulaire , dont le directeur est Jean François GANGHOFFER

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Mikhail Lebedkin**, directeur de recherche CNRS et directeur du LEM3 (UMR7239), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mikhail Lebedkin, délégation est donnée à **Mme Jacqueline Decker**, Attaché principal d'administration et Secrétaire générale du LEM3 (UMR7239) et aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean François GANGHOFFER



DEC192309DR06

Décision portant délégation de signature à M. Bruno Charpentier, Mme Florence Chartier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire , dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Charpentier, délégation est donnée à Mme Florence Chartier IR et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean-Yves Jouzeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192311DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Schmitt, M.Thierry Chardet, M. David Pierron pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique , dont la directrice est Claire FRANCOIS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Schmitt, Directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Schmitt, délégation est donnée à M.Thierry Chardet Ingénieur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Schmitt et de M.Thierry Chardet délégation est donnée à M. David Pierron Attaché principal détaché dans le corps des IE aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Claire FRANCOIS

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192312DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Fluzin, M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy Mme Sylvia Nieto-Pelletier, M Guillaume Sarah et M Rémy Chapoulie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de M. Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité de recherche n°5060 intitulée Institut de recherche sur les Archomatériaux (IRAMAT)

DECIDE :

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Fluzin**, DR1 CNRS et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, délégation est donnée à **M. Philippe Dillmann**, DR CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin et de M. Philippe Dillmann, délégation est donnée à **Mme Florence Tanguy**, AI et assistante de direction aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.



Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann et de Mme Florence Tanguy, délégation est donnée à **Mme Sylvia Niéto-Pelletier**, DR2 CNRS et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy et de Mme Sylvia Niéto-Pelletier, délégation est donnée à **M. Guillaume Sarah**, CRCN CNRS aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Fluzin, de M. Philippe Dillmann, Mme Florence Tanguy, de Mme Sylvia Niéto-Pelletier et de M. Guillaume Sarah, délégation est donnée à **M. Rémy Chapoulie**, PU à Université Bordeaux-Montaigne et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Philippe Lanos



DEC192315DR06

Décision portant délégation de signature à M. Mustapha Abdelmoula, M. Christophe Gantzer,, M. Christophe Merlin M. Michel Perdicakis, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement , dont le directeur est Alain WALCARIUS

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Mustapha Abdelmoula**, Ingénieur de recherche et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula, délégation est donnée à M. **Christophe Gantzer**, Professeur et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula et de M. Christophe Gantzer, délégation est donnée à M. **Christophe Merlin** Maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mustapha Abdelmoula de M. Christophe Gantzer et de M Christophe Merlin, délégation est donnée à M. **Michel Perdicakis, ingénieur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villers les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Alain WALCARIUS



DEC192316DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Martin, Mme Sandrine Pinson pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement , dont la directrice est Bénédicte POULIN-CHARRONNAT

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Martin, AI CNRS , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne Martin, délégation est donnée à Mme Sandrine Pinson, technicienne Université de Bourgogne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 26 août 2019

la directrice d'unité
Bénédicte POULIN-CHARRONNAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192317DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Decker, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux , dont le directeur est EL Mostafa DAYA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Metz , le 26 août 2019

le directeur d'unité
EL Mostafa DAYA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192318DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Didierjean, Mme Céline Morville, Mme Rachida Elouardani pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée , dont le directeur est Pascal BOULET

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Didierjean, Professeur et directrice adjointe , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean, délégation est donnée à Mme Céline Morville Ingénieur d'études et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Didierjean et de Mme Céline Morville délégation est donnée à Mme Rachida Elouardani Assistante ingénieur et responsable financière aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Pascal BOULET

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192319DR06

Décision portant délégation de signature à M. Simon Devin, M.Christian Mustin, Mme Christine Aussenac Mme Cécile Lorentz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux , dont la directrice est Laure GIAMBERINI

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Simon Devin**, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin, délégation est donnée à M.**Christian Mustin** Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin et de M.Christian Mustin délégation est donnée à Mme **Christine Aussenac** Ingénieur d'études et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon Devin de M.Christian Mustin et de Mme **Christine Aussenac** délégation est donnée à Mme Cécile Lorentz technicienne et gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Laure GIAMBERINI



DEC192320DR06

Décision portant délégation de signature à M. Clément Dombry, M. Alexei Lozinski, Mme Pascaline Saire pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon , dont le directeur est Christophe DELAUNAY

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Clément Dombry, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Dombry, délégation est donnée à M. Alexei Lozinski Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément Dombry et de M. Alexei Lozinski délégation est donnée à Mme Pascaline Saire AI et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Christophe DELAUNAY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192321DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Di Menza, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims , dont le directeur est Michael PEVZNER

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Di Menza, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Michael PEVZNER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192322DR06

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Toussaint, Mme Nathalie Bussy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications , dont le directeur est Jean Yves MARION

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick Toussaint, Chargé de recherche Inria , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Toussaint, délégation est donnée à Mme Nathalie Bussy Responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Yves MARION

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192323DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dragi Karevski, Mme Séverine Bonenberger, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques , dont le directeur est Xavier ASSFLELD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dragi Karevski, délégation est donnée à Mme Séverine Bonenberger TCS et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Xavier ASSFLELD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192324DR06

Décision portant délégation de signature à M. Raphaël Schneider, Mme Cécile Vallières, Mme Sandrine Jadelot-Nalet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés , dont le directeur est Laurent FALK

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider, délégation est donnée à Mme Cécile Vallières Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël Schneider et de Mme Cécile Vallières délégation est donnée à Mme Sandrine Jadelot-Nalet IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Laurent FALK

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192326DR06

Décision portant délégation de signature à M.Jean Pascal CARPENTIER, Mme Fabienne Fichepoil, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3759 intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) , dont la directrice est Sarah BENCHABANE-GAIFFE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Jean Pascal CARPENTIER, IR et Secrétaire Général , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Jean Pascal CARPENTIER, délégation est donnée à Mme Fabienne Fichepoil AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Sarah BENCHABANE-GAIFFE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192327DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon , dont le directeur est Jean Vigreux

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jean Vigreux

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192328DR06

Décision portant délégation de signature à M. André Didierjean, Mme Isabelle Mouret, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux , dont le directeur est Philippe BARRAL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André Didierjean, délégation est donnée à Mme Isabelle Mouret IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Philippe BARRAL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192330DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Geoffroy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine , dont la directrice est Corinne LEYVAL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Corinne LEYVAL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192331DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Florence Tanguy, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes , dont le directeur est Philippe DILLMANN

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence Tanguy, AI et assistante de direction , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Philippe DILLMANN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192332DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, M. Philippe DE DONATO, Mme Camille GAGNY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources ()

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources , dont le directeur est Jacques PIRONON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeur et directrice adjointe , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, délégation est donnée à M. Philippe DE DONATO Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER et de M. Philippe DE DONATO délégation est donnée à Mme Camille GAGNY Ingénieur de recherche et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Jacques PIRONON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192334DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Saucède, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences ()

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences , dont le directeur est Emmanuel FARA

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Saucède, délégation est donnée à Mme Laetitia Bassereau-Vauthier AI et administratrice de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Emmanuel FARA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192335DR06

Décision portant délégation de signature à M. Francis Raoul, Mme Sylvie Costille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement ()

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement , dont la directrice est Gudrun BORNETTE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Raoul, Maître de conférence et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Raoul, délégation est donnée à Mme Sylvie Costille AI et Administratrice aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Gudrun BORNETTE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192337DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves Hihn, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules , dont le directeur est Sylvain PICAUD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Yves Hihn, professeur et directeur adjoint , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves Hihn, délégation est donnée à Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Sylvain PICAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192342DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Christiane Grillier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE (SUIE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE , dont le directeur est Sylvain PICAUD

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'étude et gestionnaire , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Sylvain PICAUD

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192357DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC180060INSIS du 06 février 2018 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS dont le directeur est Jean Paul SALVESTRINI ;

Vu la décision du portant nomination de Jean Paul SALVESTRINI aux fonctions de directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Paul SALVESTRINI directeur de l'unité UMI2958 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Paul SALVESTRINI, délégation de signature est donnée à M. Etienne Patoor, Professeur à Georgia Tech Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191828DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192394DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nicole Benoit, responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Nicole Benoit aux fonctions de responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) de la direction de l'information financière et des comptes (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nicole Benoit responsable du service central de traitement de la dépense (SCTD) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole Benoit, délégation de signature est donnée à Mme Rosario Donato, ingénieure de recherche CNRS , responsable du pôle exploitation du SCTD, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191593DR06 du 1^{er} juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La déléguée régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192191DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent THOMANN directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles dont le directeur est Laurent THOMANN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent THOMANN directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent THOMANN, délégation de signature est donnée à M. David DOS SANTOS FERREIRA, Professeur à l'Université de Lorraine, Mme Laurence QUIROT, Assitant ingénieur et responsable administrative de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180620DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192192DR06

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Lancien directeur de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités (AFHP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités dont le directeur est Gilles Lancien ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Lancien directeur de l'unité GDR2753, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Lancien, délégation de signature est donnée à M. Christian Le Merdy, Professeur, Mme Pascaline Saire, Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC160089DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192193DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré dont le directeur est Philippe NABONNAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe NABONNAND directeur de l'unité UMR7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe NABONNAND, délégation de signature est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS, Mme Lydie Mariani, Technicienne CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191829DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192194DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sabine Lefebvre directrice de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés (ARTÉHIS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés dont la directrice est Sabine Lefebvre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine Lefebvre directrice de l'unité UMR6298 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine Lefebvre, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Bully, CR CNRS, Mme Mélanie Arnoult, Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191830DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192195DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française dont le directeur est Alex BOULTON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alex BOULTON directeur de l'unité UMR7118 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex BOULTON, délégation de signature est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS, M. Michel Musiol, Professeur et directeur adjoint, Mme Sabrina Martin, Assistant Ingénieur et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191831DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192196DR06

Décision portant délégation de signature à M. Julien PENIN directeur de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) (BETA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA) dont le directeur est Julien PENIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Julien PENIN directeur de l'unité UMR7522 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien PENIN, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Gramain, Professeur et directrice adjointe, Mme Catherine Tromson-Pallix, Ingénieur d'étude et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180981DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192197DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian LE MERDY directeur de l'unité FR2011 intitulée Fédération Bourgogne Franche Comté Mathématiques (BFC-Mathématiques) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité FR2011 intitulée Fédération Bourgogne Franche Comté Mathématiques dont le directeur est Christian LE MERDY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian LE MERDY directeur de l'unité FR2011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



La décision n° DEC181362DR06 du 09 avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192201DR06

Décision portant délégation de signature à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations dont le directeur est Dominik SCHANIEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominik SCHANIEL directeur de l'unité UMR7036 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominik SCHANIEL, délégation de signature est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur, Mme Anne Clause, TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191834DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192206DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie (FEMTO-ST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie dont le directeur est Laurent LARGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent LARGER directeur de l'unité UMR6174 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent Larger**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur de recherche CNRS, secrétaire général, à Mme **Fabienne Fichepoil**, AI CNRS et chargée de gestion financière et comptable, à **Mme Marie-Cécile Pera**, Professeur à l'Université de Franche-Comté et directrice adjointe, à **M. Frédéric Cherioux**, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint et à **M. Michaël Gauthier**, directeur de recherche et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, aux directeurs de départements mentionnés ci-après, relevant de l'unité **et dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs** :

- à **M. Mickael Hilaret**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur du département Energie ;
- à **M. Yann Kersale**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence;
- à **M. Julien Bourgeois**, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mécanique Appliquée;
- à **Mme Maria Pilar Bernal-Artajona**, Directrice de Recherche CNRS, Directrice du département Optique ;
- à **M. Philippe Lutz**, Professeur à l'université de Franche-Comté, directeur du département AS2M ;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M. Thomas Baron**, Ingénieur de recherche à l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 4

La décision n° DEC191837DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192207DR06

Décision portant délégation de signature à M. Anthony DUFOUR directeur de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés (FRJV) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés dont le directeur est Anthony DUFOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Anthony DUFOUR directeur de l'unité FR2863 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Christian MOYNE, Directeur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180625DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192208DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Louis TU directeur de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative (GNC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité GDR2947 intitulée Géométrie non commutative dont le directeur est Jean Louis TU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Louis TU directeur de l'unité GDR2947, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis TU, délégation de signature est donnée à M. Hervé OYONO-OYONO, Professeur (Institut Elie Cartan de Lorraine) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180875DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192211DR06

Décision portant délégation de signature à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine (IBSLor) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMS2008 intitulée UMS Ingénierie- Biologie- Santé Lorraine dont le directeur est Iouri MOTORINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iouri MOTORINE directeur de l'unité UMS2008 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iouri MOTORINE, délégation de signature est donnée à M. Patrick Lacolley, Directeur de Recherche, Mme Sandrine Boshi-Muller, Professeur et coordinatrice des plateformes, M. Jean Louis Guéant, PUPH Université de Lorraine aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191839DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192212DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne dont le directeur est Alain DEREUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DEREUX directeur de l'unité UMR6303 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEREUX, délégation de signature est donnée à M.Sébastien Chevalier, Professeur à l'université de Bourgogne, M.Stéphane Guérin, Professeur à l'université de Bourgogne, Mme Claudine Jonon, Ingénieur de Recherche CNRS, Mme Nathalie Dufour, Assistante Ingénieur CNRS, Mme Claire Priou-Jacotot, Assistante Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191840DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192214DR06

Décision portant délégation de signature à M. Denis ROIZARD directeur de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy (ICEEL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy dont le directeur est Denis ROIZARD ;

Vu la décision du portant nomination de Denis ROIZARD aux fonctions de directeur de l'unité UMS3653 intitulée Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis ROIZARD directeur de l'unité UMS3653, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis ROIZARD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique REMY, IE et chargée d'appui administratif et financier, M. Jean Michel Cromptin, Ingénieur Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152568DR06 du 01 janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192215DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims (ICMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7312 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims dont le directeur est Jean Hugues RENAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Hugues RENAULT directeur de l'unité UMR7312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Hugues RENAULT, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Guillon, Professeur et directeur adjoint, Mme Christelle Anstett, Ingénieur d'études et administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191842DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192216DR06

Décision portant délégation de signature à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne (ICMUB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6302 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne dont le directeur est Franck DENAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck DENAT directeur de l'unité UMR6302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Cyrille Hierso, Professeur et directeur adjoint, Mme Claire Lejault, AI et administratrice de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191843DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192218DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc BLIN directeur de l'unité FR2843 intitulée Institut Jean Barriol (IJB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité FR2843 intitulée Institut Jean Barriol dont le directeur est Jean-Luc BLIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc BLIN directeur de l'unité FR2843 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

La décision n° DEC180989DR06 du 07 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192219DR06

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour (IJL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7198 intitulée Institut Jean Lamour dont le directeur est Thierry BELMONTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BELMONTE directeur de l'unité UMR7198 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Belmonte, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- à Mme **Clotilde Boulanger**, Professeur, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à Mme **Séverine Rollet**, Ingénieur de Recherche, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à M. **François Montaigne**, Professeur, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;
- à M. **Daniel Malterre**, Professeur, directeur du département P2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Jean François Pierson**, Professeur, directeur du département CP2S, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sabine Denis**, Professeur, directrice du département SI2M, dans la limite de la gestion de son département ;
- à M. **Aleïn Celzard**, Professeur, directeur du département NE2V, dans la limite de la gestion de son département ;
- à Mme **Sophie Klein**, Ingénieur d'étude, responsable financier, jusqu'à concurrence de 8.000 € ;
- à Mme **Martine Tailleur**, Assistant Ingénieur, Responsable Ressources Humaines, jusqu'à concurrence de 8.000 € ;

Article 3

La décision n° DEC191845DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192220DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne (IMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne dont le directeur est Abderrahim JOURANI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Abderrahim JOURANI directeur de l'unité UMR5584, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abderrahim JOURANI, délégation de signature est donnée à Mme Lucy Moser-Jauslin, Professeur, M. Daniele Faenzi, professeur, Mme Anissa Bellaassali, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191846DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192222DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire (IMOPA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7365 intitulée Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Yves Jouzeau directeur de l'unité UMR7365 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Jouzeau, délégation de signature est donnée à M. Bruno Charpentier, Professeur et directeur adjoint, Mme Florence Chartier, IR et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191847DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192223DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC173292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique dont la directrice est Claire FRANCOIS ;

Vu la décision DEC182422DIST du 07 septembre 2018 portant nomination de Claire FRANCOIS aux fonctions de directrice de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire FRANCOIS directrice de l'unité UPS76 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire FRANCOIS, délégation de signature est donnée à M. Laurent Schmitt, Directeur adjoint, M.Thierry Chardet, Ingénieur de recherche, M. David Pierron, Attaché principal détaché dans le corps des IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191848DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192224DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX (IRAMAT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 08 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX dont le directeur est Philippe Lanos ;

Vu la décision DEC183085INSHS du 7 janvier 2019 portant nomination de Philippe Lanos aux fonctions de directeur de l'unité UMR5060 intitulée INSTITUT DE RECHERCHE SUR LES ARCHEOMATERIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Lanos directeur de l'unité UMR5060 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Lanos, délégation de signature est donnée à M. Philippe Fluzin, DR1 CNRS et directeur adjoint, M. Philippe Dillmann, DR CNRS et directeur adjoint, Mme Florence Tanguy, assistante de direction, Mme Sylvia Nieto-Pelletier, DR2 et directrice adjointe, M. Guillaume Sarah, CRCN CNRS, M.Rémy Chapoulie, PU et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191849DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192227DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement (LCPME) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7564 intitulée Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour les matériaux et l'Environnement dont le directeur est Alain WALCARIUS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain WALCARIUS directeur de l'unité UMR7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain WALCARIUS, délégation de signature est donnée à M. Mustapha Abdelmoula, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, M. Christophe Gantzer,, Professeur et directeur adjoint,, M. Christophe Merlin, Maitre de conférence,M. Michel Perdicakis, Ingénieur de Recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191852DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192228DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONNAT directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement dont la directrice est Bénédicte POULIN-CHARRONNAT ;

Vu la décision du portant nomination de Bénédicte POULIN-CHARRONNAT aux fonctions de directrice de l'unité UMR5022 intitulée Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bénédicte POULIN-CHARRONNAT directrice de l'unité UMR5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte POULIN-CHARRONNAT, délégation de signature est donnée à Mme Corinne Martin, AI CNRS, Mme Sandrine Pinson, technicienne Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191853DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192229DR06

Décision portant délégation de signature à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux (LEM3) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7239 intitulée Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux dont le directeur est EL Mostafa DAYA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. EL Mostafa DAYA directeur de l'unité UMR7239 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. EL Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Jacqueline Decker, attaché principal et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191854DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192230DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pascal BOULET directeur de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7563 intitulée Laboratoire d'Énergétique et de Mécanique Théorique et Appliquée dont le directeur est Pascal BOULET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BOULET directeur de l'unité UMR7563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BOULET, délégation de signature est donnée à Mme Sophie Didierjean, Professeur et directrice adjointe, Mme Céline Morville, Ingénieur d'études et responsable administrative, Mme Rachida Elouardani, Assistante ingénieur et responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191855DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192231DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux (LIEC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux dont la directrice est Laure GIAMBERINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure GIAMBERINI directrice de l'unité UMR7360 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure GIAMBERINI, délégation de signature est donnée à M. Simon Devin, Professeur et directeur adjoint, M.Christian Mustin, Professeur et directeur adjoint, Mme Christine Aussenac, Ingénieur d'études et secrétaire générale, Mme Cécile Lorentz, Technicienne et gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191857DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192233DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon dont le directeur est Christophe DELAUNAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DELAUNAY directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe DELAUNAY, délégation de signature est donnée à M. Clément Dombry, Professeur, M. Alexei Lozinski, Professeur, et Mme Pascaline Saire, AI et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191858DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192234DR06

Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims (LMR) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims dont le directeur est Michael PEVZNER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michael PEVZNER directeur de l'unité FRE2011 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael PEVZNER, délégation de signature est donnée à M. Laurent Di Menza, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191860DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192236DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications (LORIA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7503 intitulée Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications dont le directeur est Jean Yves MARION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Yves MARION directeur de l'unité UMR7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Yves MARION, délégation de signature est donnée à M. Yannick Toussaint, Professeur, Mme Nathalie Bussy, Responsable administrative de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191859DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192237DR06

Décision portant délégation de signature à M. Xavier ASSFLELD directeur de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité de l'unité UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques dont le directeur est Xavier ASSFLELD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier ASSFLELD directeur de l'unité UMR7019 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier ASSFLELD, délégation de signature est donnée à M. Dragi Karevski, Professeur et directeur adjoint, Mme Séverine Bonenberger, TCS et responsable administrative de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191861DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192238DR06

Décision portant délégation de signature à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7274 intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés dont le directeur est Laurent FALK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent FALK directeur de l'unité UMR7274 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FALK, délégation de signature est donnée à M. Raphaël Schneider, Professeur, Mme Cécile Vallières, Professeur, Mme Sandrine Jadelot-Nalet, IE et secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191862DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192241DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directrice de l'unité GDR3759 intitulée METAmatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité de l'unité GDR3759 intitulée METAmatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) dont la directrice est Sarah BENCHABANE-GAIFFE ;

Vu la décision DEC182532INSIS du 15 Novembre 2018 portant modification de rattachement à une délégation régionale l'unité GDR3759 intitulée METAmatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

Vu la décision DEC182891INSIS du 20 novembre 2018 portant nomination de Sarah BENCHABANE-GAIFFE aux fonctions de directrice de l'unité GDR3759 intitulée METAmatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE directrice de l'unité GDR3759, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sarah BENCHABANE-GAIFFE**, délégation de signature est donnée à **M. Jean Pascal CARPENTIER, IR et Secrétaire Général FEMTO ST(UMR6174)** et à **Mme Fabienne Fichepoil**, AI et responsable finance, contrats et audits de FEMTO ST (UMR6174) aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190263DR06 du 16 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192242DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSH Dijon) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon dont le directeur est Jean Vigreux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Vigreux directeur de l'unité USR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Vigreux, délégation de signature est donnée à Mme Nélia Roulot, IR et Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191864DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192243DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BARRAL directeur de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux (MSH-E) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité USR3124 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux dont le directeur est Philippe BARRAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BARRAL directeur de l'unité USR3124 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARRAL, délégation de signature est donnée à M. André Didierjean, Professeur et directeur adjoint, Mme Isabelle Mouret, IE et secrétaire générale de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191865DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192245DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne LEYVAL directrice de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELo) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMS3562 intitulée Observatoire Terre et Environnement de Lorraine dont la directrice est Corinne LEYVAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL directrice de l'unité UMS3562, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne LEYVAL, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Geoffroy, IE et responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191867DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192248DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN directeur de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes (RemArch) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité de l'unité GDR2063 intitulée Recyclage et emploi des matériaux de l'architecture aux périodes anciennes dont le directeur est Philippe DILLMANN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN directeur de l'unité GDR2063 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DILLMANN, délégation de signature est donnée à Mme Florence Tanguy, AI et assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC190685DR06 du 28 janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192251DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE (SUIE) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité GDR3622 intitulée GDR SUIE dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité GDR3622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PICAUD, délégation de signature est donnée à Mme Christian Grillier, Ingénieur d'étude et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC180677DR06 du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192256DR06

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules (UTINAM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6213 intitulée Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD directeur de l'unité UMR6213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain PICAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean Yves Hihn, professeur et directeur adjoint, Mme Christiane Grillier, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191870DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192258DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Gudrun BORNETTE directrice de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6249 intitulée Chrono-Environnement dont la directrice est Gudrun BORNETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gudrun BORNETTE directrice de l'unité UMR6249 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gudrun BORNETTE, délégation de signature est donnée à M. Franis Raoul, Maitre de conférence et directeur adjoint, Mme Sylvie Costille, AI et Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191871DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192259DR06

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences dont le directeur est Emmanuel FARA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Emmanuel FARA directeur de l'unité UMR6282 , à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel FARA, délégation de signature est donnée à M. Thomas Saucède, Maître de conférence et directeur adjoint, Mme Laetitia Bassereau-Vauthier, AI et administratrice de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191872DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192261DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources () par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige Helmer-Laurent déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité de l'unité UMR7359 intitulée GeoRessources dont le directeur est Jacques PIRONON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques PIRONON directeur de l'unité UMR7359, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PIRONON, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER, Professeur et directrice adjointe, M. Philippe DE DONATO, Directeur de Recherche CNRS et directeur adjoint, Mme Camille GAGNY, Ingénieur de recherche et secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191873DR06 du 01 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy le 26 août 2019

La Déléguée Régionale
Edwige Helmer-Laurent



DEC192279DR06

Décision portant délégation de signature à M.David DOS SANTOS FERREIRA, Mme Laurence QUIROT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles (AEDP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles , dont le directeur est Laurent THOMANN

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.David DOS SANTOS FERREIRA, Professeur à l'Université de Lorraine , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.David DOS SANTOS FERREIRA, délégation est donnée à Mme Laurence QUIROT Assitant ingénieur et responsable administrative de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Laurent THOMANN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192280DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian Le Merdy, Mme Pascaline Saire, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités (AFHP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR2753 intitulée Analyse Fonctionnelle, Harmonique et Probabilités , dont le directeur est Gilles Lancien

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Le Merdy, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Le Merdy, délégation est donnée à Mme Pascaline Saire Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Gilles Lancien

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192281DR06

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Edouard Bour, Mme Lydie Mariani, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré (AHP PResT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7117 intitulée Laboratoire d'Histoire des Sciences et de Philosophie - Archives Henri-Poincaré , dont le directeur est Philippe NABONNAND

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre Edouard Bour, IE CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Edouard Bour, délégation est donnée à Mme Lydie Mariani Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Philippe NABONNAND

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192282DR06

Décision portant délégation de signature à M.Sébastien Bully, Mme Mélanie Arnoult, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés (ARTÉHIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire – Sociétés , dont la directrice est Sabine Lefebvre

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Sébastien Bully, CR CNRS , à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Sébastien Bully, délégation est donnée à Mme Mélanie Arnoult Technicienne CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

la directrice d'unité
Sabine Lefebvre

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192283DR06

Décision portant délégation de signature à M. Yan Greub, M. Michel Musiol, Mme Sabrina Martin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7118 intitulée Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française , dont le directeur est Alex BOULTON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yan Greub, chargé de recherche CNRS , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub, délégation est donnée à M. Michel Musiol Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yan Greub et de M. Michel Musiol délégation est donnée à Mme Sabrina Martin Assistant Ingénieur et secrétaire générale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Alex BOULTON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192284DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès Gramain, Mme Catherine Tromson-Pallix, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), dont le directeur est Julien PENIN

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès Gramain, Professeur et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès Gramain, délégation est donnée à Mme Catherine Tromson-Pallix Ingénieur d'étude et responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Julien PENIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192291DR06

Décision portant délégation de signature à M. Massimo Nespolo, Mme Anne Clausse, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations , dont le directeur est Dominik SCHANIEL

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Massimo Nespolo, Professeur , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Massimo Nespolo, délégation est donnée à Mme Anne Clausse TCE et gestionnaire de laboratoire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Dominik SCHANIEL

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192294DR06

Décision portant délégation de signature à M.Olivier Lalouette, Mme Sylvie Issanchou, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation (CSGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation , dont le directeur est Lionel BRETILLON

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M.Olivier Lalouette, IE et secrétaire général , à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Olivier Lalouette, délégation est donnée à Mme Sylvie Issanchou DR INRA et directrice adjointe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon , le 26 août 2019

le directeur d'unité
Lionel BRETILLON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192296DR06

Décision portant délégation de signature à M. Christian MOYNE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés (FRJV)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863 intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés, dont le directeur est Anthony DUFOUR

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian MOYNE, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 26 août 2019

le directeur d'unité
Anthony DUFOUR

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192722DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON, dont la directrice est Mme Catherine BRU-CHEVALLIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SEASSAL, Directeur-adjoint, à Madame Anne-Laure DEMAN, Maître de conférences, et à Madame Bénédicte ANDRE, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC1711356DR07 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er octobre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

DEC192615DR07

Décision portant délégation de signature à M. Didier AUBOEUF, directeur par intérim de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239, intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE ;

Vu la décision DEC192381INSB du 1^{er} Septembre 2019, portant nomination de Monsieur Didier AUBOEUF aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR5239, intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Didier AUBOEUF, directeur par intérim de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier AUBOEUF, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle SERVAIS, Ingénieur d'études et Monsieur Gaël YVERT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision qui prend effet au 1^{er} Septembre 2019 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} Octobre 2019

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192616DAJ

Décision portant modification de la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente (DR08)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181660DAJ du 30 mai 2018 portant nomination de M. Ludovic Hamon aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

Vu la décision DEC181661DAJ du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Ludovic Hamon, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

Vu la décision DEC181878DR08 du 18 juin 2018 nommant M. Cédric Lebailly aux fonctions d'adjoint au responsable du service partenariat et valorisation Limousin-Poitou-Charentes de la délégation Centre-Limousin-Poitou-Charente ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Après l'article 3 de la décision portant délégation de signature susvisée les termes suivants sont insérés :

« **Art. 3 bis** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic Hamon délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, de Mme Marion Blin, adjointe au délégué régional et de M. Pierre Durand de Ramefort, responsable du service partenariat et valorisation pour le Limousin Poitou-Charentes, délégation est donnée à M. Cédric Lebailly, responsable adjoint du service partenariat et valorisation pour le Limousin Poitou-Charentes l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1 et dans la limite de ses attributions ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC192660DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3415, intitulée Chronobiotron, dont la directrice est Mme Sophie REIBEL FOISSET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie REIBEL FOISSET, directrice de l'unité UMS3415, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL FOISSET, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CIOCCA, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL FOISSET et de Mme Dominique CIOCCA, délégation de signature est donnée à Mme Fafa GHEDDAB, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL FOISSET, de Mme Dominique CIOCCA et de Mme Fafa GHEDDAB, délégation de signature est donnée à Mme Françoise TIRMACHE, Ingénieure d'étude, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181083DR10 du 14 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **08 OCT. 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



DEC192627DR10

Décision portant délégation de signature à M. Denis SPITZER directeur de l'unité UMR3208 intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180335DAJ du 25 janvier 2018 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision DEC173303DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3208, intitulée Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes (NS3E), dont le directeur est M. Denis SPITZER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis SPITZER, directeur de l'unité UMR3208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis SPITZER, délégation de signature est donnée à M. Marc COMET, Chargé de recherche et à M. Pierre GIBOT, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC142936DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **02 OCT. 2019**

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Pour le Délégué régional du CNRS
et par délégation,
l'Adjoint au Délégué régional,


Kevin GEIGER



DEC192604DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme Paret aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes ;

Vu les statuts de l'association « Technologies Energies Nouvelles Energies Renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie », usuellement appelée Pôle de Compétitivité TENERDIS, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme Paret, délégué régional de la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes relatifs à l'adhésion du CNRS à l'association « Technologies Energies Nouvelles Energies Renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie », usuellement appelée Pôle de Compétitivité TENERDIS, au titre de l'année 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 4 octobre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192659DR11

Décision portant délégation de signature à M. Anselmo MEREGAGLIA, directeur par intérim de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement du groupement de recherche intitulé NEUTRINO ;

Vu la décision DEC191782IN2P3 du 16 juillet 2019 portant cessation de fonctions de M. Dominique DUCHESNEAU et nomination de M. Anselmo MEREGAGLIA aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°2918 intitulé NEUTRINO ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Anselmo MEREGAGLIA, directeur par intérim de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anselmo MEREGAGLIA, délégation de signature est donnée à M. Jérôme BAUSSART, IE CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171602DR11 du 1^{er} juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 16 octobre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192589DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019, de l'unité FR3344 intitulée Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire (FédESol), dont le directeur est M. Christophe MENEZO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe MENEZO, directeur de l'unité FR3344, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou



égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.



DEC192729DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant respectivement partie législative et partie réglementaire du code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant M. Jérôme PARET délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC173294DGDR du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966 intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

Vu la décision DEC190878DAJ du 20 mars 2019 portant nomination de Mme Laure NICOLAS aux fonctions de directrice de l'unité propre de service intitulée unité de logistique internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laure NICOLAS, directrice de l'unité UPS2966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé en annexe 2 du code de la commande publique intitulée « Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique »¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Claire BODIN, IE, responsable administrative, Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, et Elodie MICHELET, AI CNRS, assistance de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191177DR11 du 23 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17 octobre 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192359DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2014 de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), dont le directeur est M. Bruno FRANZETTI ;

Vu la décision DEC171293DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2018 de l'unité GDR 3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies (ARCHEA), dont le directeur est M. Bruno FRANZETTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FRANZETTI, délégation de signature est donnée à Mme Joséphine RAMON, IR CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC191569DR11 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192374DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIÉ, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), dont le directeur est M. Stéphane LEMARIÉ ;

Vu la décision DEC191890INSHS du 16 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier BONROY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane LEMARIÉ, directeur de l'unité UMR5313, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LEMARIÉ, délégation de signature est donnée à MM. Stéphane ROBIN, CR CNRS, directeur adjoint, et Olivier BONROY, DR INRA, directeur adjoint, et à Mme Gwenaëlle CLÉMENT, AI INRA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 3

La décision n° DEC191890DR11 du 16 juillet 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192358DR11

Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), dont le directeur est M. Romain VIVES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/10/2018.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain VIVES, délégation de signature est donnée à Mme Joséphine RAMON, IR CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC191570DR11 du 7 juin 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 27 août 2019.

Le délégué régional
Jérôme PARET



DEC192574DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC192507DAJ portant nomination de Mme Nathalie PASQUALINI aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC192496DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Marie PELLEN, directrice de l'unité USR2004 intitulée *OpenEdition Center – CLEO* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée OpenEdition Center – CLEO, dont le directeur est Marin DACOS ;

Vu la décision DEC191791INSHS du 16 juillet 2019 portant nomination de Marie PELLEN, directrice de l'USR2004, intitulée « OpenEdition Center – CLEO » ;

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marie PELLEN**, directrice de l'unité USR2004, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie PELLEN**, délégation de signature est donnée à M. Pierre MOUNIER, IGR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191425DR12 du 30 avril 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision portant délégation de signature à M. Pierre MOUNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR2004 intitulée *OpenEdition Center – CLEO*

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171287DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité USR2004, intitulée *OpenEdition Center – CLEO*, dont le directeur est Marin DACOS ;

Vu la décision DEC191791INSHS du 16 juillet 2019 portant nomination de Marie PELLEN, directrice de l'USR2004, intitulée « *OpenEdition Center – CLEO* » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Pierre MOUNIER*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} septembre 2019

La directrice d'unité
Marie PELLEN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192508DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse (DR12)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;



Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 portant nomination de Mme Ghislaine Gibello aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182902DR12 du 8 novembre 2018 portant nomination de Mme Louiza Sanchez aux fonctions d'adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192507DAJ portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS ;

DÉCIDE :

Art. 1er. - Délégation permanente est donnée à Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DRE ;



- les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DRE ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ;
- les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;



- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;
- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA).

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, et de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, et à Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer, dans



la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, de Mme Julia Fargeot, responsable du service partenariat et valorisation, et de Monsieur Vincent Audibert, responsable des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Louiza Sanchez, adjointe à la responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Hélène Boyer, adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1er, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe, énumérées au 1.1.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192570DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie PASQUALINI, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale de la délégation Provence et Corse

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC192507DAJ du 1^{er} octobre portant nomination de Mme Nathalie Pasqualini aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC131123DR12 du 28 mars 2013 portant nomination de Mme Julia Fargeot aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC192455DR12 du 12 septembre 2019 portant nomination de M Vincent Audibert aux fonctions responsable ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

Vu la décision DEC182948DR12 du 13 novembre 2018 portant nomination de Mme Hélène Boyer aux fonctions de responsable adjointe du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse ;

DECIDE :

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine Gibello, déléguée régionale, et de Mme Nathalie Pasqualini, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Julia Fargeot responsable du service partenariat et valorisation et à Monsieur Vincent Audibert responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire², et à Mme Hélène BOYER, adjointe au responsable des ressources humaines pour le domaine de l'action sociale et la formation permanente, à compter du 1^{er} octobre 2019.

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

² Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



DEC191632DR13

Décision portant délégation de signature à M. Etienne SCHWOB pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191057INSB du 2 mai 2019, portant cessation de fonctions et nomination de M. Etienne SCHWOB, directeur de l'unité UMR5535 intitulée *Institut de génétique moléculaire de Montpellier* ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emilie JOURDAN, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 14 juin 2019

Le directeur de l'Unité

Etienne SCHWOB

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Décision portant délégation de signature à M. Denis PESCHE directeur par intérim pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5281, intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement ;

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191974INSHS portant cessation de fonction de M. David GIBAND et nomination de M. Denis PESCHE directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5281 intitulée Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-Dev) et nomination de Mme Delphine VALLADE directrice adjointe par intérim.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine VALLADE directrice adjointe par intérim de l'unité UMR5281, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme VALLADE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Mme Lalao RANAIVO RAINIZANATSOA, Administratrice ;

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 16 septembre 2019

Le directeur d'unité

Denis PESCHE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192633DR14

Décision portant délégation de signature à M. Michaël POUZENC, directeur de l'unité UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique

Vu la décision DEC142135DGDS du 03 mars 2014 portant création de l'unité UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire, Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) ;

Vu la décision DEC191973INSHS portant nomination de M. Michaël POUZENC directeur par intérim.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M Michaël POUZENC, directeur de l'unité UMR5193, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pouzenc, délégation de signature est donnée à Mme Marie KNIBIELHER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181727DR14 du 19/06/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

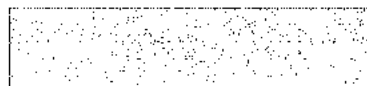
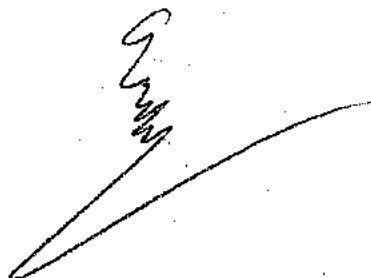
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 07 octobre 2019

Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC192664DR15

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Saltel, directeur de l'UMS 3427 intitulée « Biologie fondamentale et appliquée à la médecine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC191067INSB du 2 mai 2019 portant cessation de fonctions de Mme Julie Merville et nomination de M. Frédéric Saltel, directeur de l'UMS 3427 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Saltel, directeur de l'UMS 3427, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Saltel, directeur de l'UMS 3427, délégation de signature est donnée à Mme Virginie Rocher, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC181303DR15 du 1^{er} avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 2 mai 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC192274DR15

Décision portant délégation de signature à M. Anselmo Mérégaglia, directeur par intérim du GDR2918 intitulé NEUTRINO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

Vu la décision DEC191782IN2P3 portant nomination de M. Anselmo Mérégaglia aux fonctions de directeur par intérim du groupement de recherche n°2918 intitulé NEUTRINO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Anselmo Mérégaglia, directeur de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



La décision n° DEC171602DR11 du 1^{er} janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} août 2019

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC192277DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5607 intitulée Ausonius-Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision portant cessation de fonctions de M.Jérôme France et nomination de M.Olivier Devillers directeur par intérim et Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim de l'UMR5607 intitulée Ausonius – Institut de recherche sur l'antiquité et le moyen-Age (IRAM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Sandrine Lavaud, directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} juillet 2019

Le directeur d'unité par intérim
Olivier Devillers

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192268DR15

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Koziarz pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC182688INSMI du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Arnaudon aux fonctions de directeur de l'UMR5251 intitulée « Institut de Mathématiques de Bordeaux »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée Mme Muriel Hachemi, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Hachemi, délégation est donnée à Mme Karine Lecuona, assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 15 avril 2019

Le directeur d'unité
Marc Arnaudon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192480DR16

Délégation de signature consentie à Mme Claire WERLEN, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100163DAJ du 8 juillet 2010 nommant Mme Joëlle RAGUIDEAU en qualité de directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133067DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie BURGIO aux fonctions de directeur adjoint de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR) ;

Vu la décision DEC191678DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice de l'unité MOY1621 intitulée Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire WERLEN, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Marie BURGIO**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange



DEC192485DR16

Décision portant délégation de signature à Hervé FRITZ, directeur de l'unité UMI2008 intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability – REHABS », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC190304INEE du 16 juillet 2019 portant création de l'unité UMI2008, intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », dont le directeur est M. Hervé FRITZ et Mme Bianca CURRIE directrice adjointe, à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de cinq ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hervé FRITZ**, directeur de l'unité UMI2008, intitulée « Reconciling Ecological an Human Adaptations for Biosphere Sustainability - REHABS », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou

égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé FRITZ, délégation de signature est donnée à **Mme Bianca CURRIE**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le 16 juillet 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192482DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Aude FOUÉRE, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162918INSHS du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Thomas VERNET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara », à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC175154INSHS du 8 août 2017 nommant Mme Elodie APARD, directrice adjointe de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} août 2017 ;

Vu la décision DEC182283INSHS du 30 août 2018 portant nomination de Mme Marie-Aude FOUÉRE aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Mme Marie-Emmanuelle POMMEROLLE appelée à d'autres fonctions :

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Marie-Aude FOUÉRE ;

Vu la décision DEC190945INSHS du 29 avril 2019 portant nomination de Monsieur Marc MAILLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période du 15 avril 2019 au 31 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Vincent FRANCIIGNY appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC192187INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Madame Sophie DULUCQ aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » pour la période à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020, en remplacement de Monsieur Thomas VERNET appelé à d'autres fonctions ;



DECIDE :

Délégation est donnée à **Mme Marie-Aude FOUÉRE**, directrice de l'unité USR3336, intitulée « Afrique au Sud du Sahara » à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, délégation de signature est donnée à **Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ** directrices adjointes et **Monsieur Marc MAILLOT** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Aude FOUÉRE, Mesdames Elodie APARD et Sophie DULUCQ directrices adjointes et Monsieur Marc MAILLOT directeur adjoint, délégation de signature est donnée à **Mme Marion ASEGO** gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192481DR16

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul TOUTAIN, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC191386DERCI du 15 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-Paul TOUTAIN aux fonctions de directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 2 ans, en remplacement de M. Luc LE CALVEZ dont le mandat arrive à son terme le 31 août 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Jean-Paul TOUTAIN**, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau du CNRS Asie du Sud-Est et Océanie - Singapour (DERCI) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 septembre 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC192484DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Agnès DEBOULET, directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudee et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151785INSHS du 25 septembre 2015 nommant Mme Karine BENNAFLA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), à compter du 1^{er} septembre 2015 ;

Vu la décision DEC152934INSHS du 26 février 2016 portant nomination de Mme Karine BENNAFLA aux fonctions de directrice de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etude et de Documentation Juridique, Economique et Social (CEDEJ) ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), dont la directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

Vu la décision DEC192180INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Mme Agnès DEBOULET aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019 en remplacement de Mme Karine BENNAFLA appelée à d'autres fonctions ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Mme Agnès DEBOULET**, directrice par intérim de l'unité USR3123 intitulée « Centre d'Etudes et de Documentation Juridique, Economique et Sociale (CEDEJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès DEBOULET, délégation de signature est donnée à **Mme Hala BAYOUMI**, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192483DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Vincent LEMIRE, directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont le directeur est M. François BON ;

Vu la décision DEC192183INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de M. Vincent LEMIRE aux fonctions de directeur par intérim de USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) » à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 en remplacement de M. François BON appelé à d'autres fonctions ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Vincent LEMIRE**, directeur par intérim de l'unité USR3132 intitulée « Centre de Recherche Français à Jérusalem (CFRJ) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LEMIRE, délégation de signature est donnée à **Mme Lyse BAER-ZERBIT**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192486DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Bernard THOMANN, directeur par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » TOKYO, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161381INSHS du 28 juillet 2016 portant cessation de fonction et nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

Vu la décision DEC162868INSHS du 12 janvier 2017 portant nomination de Mme Cécile SAKAI en tant que directrice de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » à compter du 1^{er} janvier 2019, dont la directrice est Mme Cécile SAKAI et M. Eric FLORENCE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC192185INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Bernard THOMANN aux fonctions de directeur par intérim et Monsieur Pierre MIEGE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale » pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 janvier 2020 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Bernard THOMANN**, directeur par intérim de l'unité USR3331 intitulée « Asie Orientale », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard THOMANN, délégation de signature est donnée à **M. Pierre MIEGE**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192487DR16

Décision portant délégation de signature à M. Justin DANIEL directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caraïben de Sciences Sociales » (LC2S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100041INSHS du 21 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité UMR8053 intitulée « Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe » (CRPLC) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162792DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de *de* l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caraïben de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC192139INSHS du 4 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX et Monsieur Fred RENO aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caraïben de Sciences Sociales » (LC2S) dont le directeur est M. Justin DANIEL, à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Justin DANIEL**, directeur de l'unité UMR8053 intitulée « Laboratoire Caribéen de Sciences Sociales » (LC2S), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Justin DANIEL, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX** et **M. Fred RENO** directeurs adjoints par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Justin DANIEL, Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, Fred RENO délégation de signature est donnée à **Mme Pascale CAMPUS**, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192651DR16

Décision portant délégation de signature à M. Lamine GUEYE directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 portant nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016, portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2017, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dont le directeur est M. Lamine GUEYE et le directeur adjoint M. Jean-Luc PEIRY ;

Vu la décision DEC180704INSHS du 18 mars 2018 modifiant l'article 1 de la décision DEC173280DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) ;

Vu la décision DEC190432DGDS du 25 janvier 2019, portant renouvellement de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) et la nomination de M. Lamine GUEYE directeur par intérim et M. Jean-Luc PEIRY directeur adjoint par intérim, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 8 mois ;

Vu la décision DEC192387INSHS du 8 octobre 2019, portant nomination de M. Lamine GUEYE aux fonctions de directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS) à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine GUEYE** directeur de l'unité UMI3189 intitulée « Environnement, Santé, Société » (ESS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine GUEYE, délégation de signature est donnée à **Mme Martine LAUGIER**, assistante ingénieur et à **Mme Karine GINOUX**, directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 octobre 2019

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191384DR16

Décision portant délégation de signature à M. Olivier FUDYM, directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS à Rio de Janeiro », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC150006DAJ du 20 janvier 2015 portant nomination de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil » ;

Vu la décision DEC170536DAJ du 31 janvier 2017 M. Olivier FUDYM est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil », pour une période de 1 an à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC181214DERCI du 29 mars 2018 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil », pour une durée de un an à compter du 1^{er} février 2018 ;

Vu la décision DEC181891DERCI du 11 janvier 2019 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS à Rio de Janeiro », pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier FUDYM**, directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS à Rio de Janeiro », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 janvier 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

DEC191471DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171817DAJ du 17/07/2017 portant fin de fonction et nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe à la directrice, en charge du pôle des affaires administratives à la DIRE, à compter du 1^{er} septembre 2017, en remplacement de Mme Pascale LETOURNEUX appelée à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) ;

Vu la décision DEC191261DAJ du 15 mai 2019 portant nomination de M. Jean-Luc MOULLET, directeur des relations avec les entreprises par intérim (DRE), à compter du 15 mai 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, directeur par intérim de l'unité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

1. Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
2. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise DUVAL**, adjointe au directeur par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mai 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

DEC191543DR16

Décision portant délégation de signature M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142599DAJ du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de M. Srinivas-Venkatech KAVERI, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi », à compter du 1^{er} février 2015, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC170005DAJ du 31 janvier 2017 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi, à compter du 1^{er} février 2017, pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC190220DERCI du 22 janvier 2019 portant renouvellement de M. Srinivas-Venkatech KAVERI aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à New-Delhi pour une durée de 19 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Srinivas-Venkatech KAVERI**, directeur de l'unité MOY1690 intitulée « Bureau du CNRS à New Delhi, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange



DEC191548DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC133075DAJ du 3 décembre 2013 portant nomination de M. Antoine MYNARD, aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin ;

Vu la décision DEC172251DERCI du 20 juillet 2017 portant renouvellement aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Pékin de M. Antoine MYNARD, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la décision DEC181689DERCI du 7 juin 2018 portant renouvellement de M. Antoine MYNARD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin », pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu la décision DEC191387DERCI du 21 mai 2019 portant nomination de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS en Chine » (Pékin), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe ARNAUD**, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC191549DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Olga ANOKHINA, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC150006DAJ du 20 janvier 2015 portant nomination de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil » ;

Vu la décision DEC170536DAJ du 31 janvier 2017 M. Olivier FUDYM est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil », pour une période de 1 an à compter du 1^{er} février 2017 ;

Vu la décision DEC181214DERCI du 29 mars 2018 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS au Brésil », pour une durée de un an à compter du 1^{er} février 2018 ;

Vu la décision DEC181891DERCI du 11 janvier 2019 portant renouvellement de M. Olivier FUDYM aux fonctions de directeur de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau du CNRS à Rio de Janeiro », pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} février 2019 ;



Vu la décision DEC191269DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Mme Olga ANOKHINA aux fonctions de directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Olga ANOKHINA**, directrice de l'unité MOY1689 intitulée « Bureau Amérique du Sud du CNRS » (Rio de Janeiro), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 août 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC191550DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Sylvette TOURMENTE directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC122653DAJ du 12 novembre 2012 portant nomination de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142237DAJ du 30 septembre 2014 portant renouvellement de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Vu la décision DEC160590DAJ du 18 mars 2016 M. Xavier MORISE est renouvelé aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC181214DERCI du 29 mai 2018 portant renouvellement de M. Xavier MORISE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau du CNRS à Washington », à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée de 1 an ;

Vu la décision DEC191385DERCI du 21 mai 2019, portant nomination de Madame Sylvette TOURMENTE aux fonctions de directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvette TOURMENTE**, directrice de l'unité MOY1687 intitulée « Bureau Amérique du Nord du CNRS » (Washington), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY



DEC191556DR16

Décision portant délégation de signature à M. Andrès ESCALA, directeur par intérim de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la convention concernant l'unité mixte internationale UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA) signée le 8 mai 2019 ;

Vu la décision DEC191279INSU du 7 mai 2019 concernant l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), récréé pour une durée de 5 ans à compter du 8 mai 2019, et dont le directeur est M. Andrès ESCALA et le directeur adjoint Gaël CHAUVIN, nommés par intérim pour la période du 8 mai 2019 au 31 juillet 2019 inclus ;

DECIDE :



Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Andrès ESCALA**, directeur de l'unité UMI3386 intitulée « Laboratoire Franco-Chilien d'Astronomie » (LFCA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Andrès ESCALA, délégation de signature est donnée à **M. Gaël CHAUVIN** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2019

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Hélène MAURY

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191587DR16

Délégation de signature consentie à M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100231DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de Mme Christiane ENAMÉ, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels ;

Vu la décision DEC130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines, à compter du 1^{er} avril 2013 ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre COURAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu la décision DEC162000DAJ du 1^{er} août 2016 portant nomination de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs à compter du 1^{er} octobre 2016, en remplacement de Mme Liliane FLABBÉE, admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC183221DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE aux fonctions de directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190632DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs par intérim à compter du 15 mars 2019, en remplacement de Mme Marie-Thérèse DORIN-GÉRALD admise à faire valoir ses droits à la retraite ;

Vu la décision DEC191462DAJ du 22 mai 2019 portant fin de fonctions et nomination de Mme Muriel SINANIDÈS aux fonctions de directrice déléguée aux cadres supérieurs (DDCS), à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Hugues de la GIRAUDIÈRE**, directeur de l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRH, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle LONGIN**, directrice adjointe l'unité MOY1632 intitulée « Direction des Ressources Humaines » (DRH), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de la GIRAUDIÈRE et de Mme Isabelle LONGIN, délégation est donnée à :

- **Mme Muriel SINANIDÈS**, directrice déléguée aux cadres supérieurs,
- **Mme Christiane ÉNAMÉ**, responsable du service formation et itinéraires professionnels,
- **M. Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange



DEC192649DR16

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, directeur l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publiques;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC110923INEE du 27 juin 2011 portant création de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142129DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « CNRS Guyane » et nommant Mme Annaïg LE GUEN directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC152744INEE du 29 décembre 2015 portant modification de l'intitulé et des tutelles de l'unité USR3456. A compter du 1^{er} janvier 2016, l'unité est modifiée comme suit :

- Intitulé : Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens
- Partenaires : Université de Guyane, IFREMER ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) », à compter du 1^{er} janvier 2017 et dont la directrice est Mme Annaïg LE GUEN ;

Vu la décision DEC182626INEE du 19 octobre 2018 portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA) » à compter du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 30 septembre 2019, en remplacement de Mme Annaïg LE GUEN, appelée à d'autres fonctions ;



Vu la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019, portant nomination de M. Vincent GOUJON aux fonctions de directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution, Interactions des Systèmes Amazoniens (LEEISA), à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Vincent GOUJON**, directeur de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire Ecologie, Evolution Interactions des Systèmes Amazoniens » (LEEISA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article L 2123-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à **M. Laurent DANTEC**, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

Hélène MAURY

Délégué régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191650DR16

Décision portant délégation de signature à M. Eric VILAIN, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181423INSHS du 25 avril 2018, portant création de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington » pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2018, dont le directeur est M. Eric VILAIN et le directeur Adjoint M. Michel DUBOIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Eric VILAIN**, directeur de l'unité UMI2006 intitulée « Epigenetics, Data, Politics (EpiDaPo) à Washington », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VILAIN, délégation de signature est donnée à **M. Michel DUBOIS**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VILAIN et de M. Michel DUBOIS, délégation est donnée à **M. Damien CARTRON**, ingénieur de recherche et à **Mme Marie-Sophie DUMONT-TANNER**, Ingénieur d'études, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Hélène MAURY

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192797DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Hellier, directrice de l'unité UMR6590 intitulée Espaces et Sociétés (ESO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6590, intitulée Espaces et Sociétés, dont le directeur est M. Vincent Goueset ;

Vu la décision DEC173203INSHS du 27 décembre 2017 portant nomination de Mme Emmanuelle HELLIER et de M. Pierre BERGEL aux fonctions de directrice et de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR6590 intitulée Espaces et sociétés, à compter du 1er janvier 2018

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle Hellier de l'unité UMR6590, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle Hellier, délégation de signature est donnée à M. Gérald Billard, professeur, M. Emmanuel Bioteau, professeur, M. François Madoré, professeur, M. Pierre Bergel, professeur, Mme Véronique Van Tilbeurgh, professeure et Mme Karine Breton, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC172742DR17 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 05/09/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192798DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6262 intitulée Institut de l'ouest : Droit et Europe, dont la directrice est Mme Marion Del Sol ;

Vu la décision DEC191145INSHS du 9 mai 2019 portant cessation de fonctions Mme Marion Del Sol et nomination de Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6262 intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bosse-Platière, directrice de l'unité UMR6262, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Bosse-Platière, délégation de signature est donnée à Mme Moisdon-Chataigner, maitresse de conférence et Mme Catherine Quemener, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC182933DR17 du 13 novembre 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/08/2019

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192514DR17

Décision portant délégation de signature à M. Daniel Boivin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6502 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA), dont le directeur est M. Benoît Saussol ;

Vu la décision DEC182689DR17 du 13 décembre 2018 portant nomination de M. Marc Quincampoix aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR 6205 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Bretagne Atlantique (LMBA) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel Boivin, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Boivin, délégation est donnée à M. Quansheng Liu, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Boivin et de M. Quansheng Liu, délégation est donnée à Mme Gaëlle Calvez-Barnot, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 23 septembre 2019

Le directeur d'unité

Marc QUINCAMPOIX



DEC191799DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2017 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille Kampé de Fériet (LMFL), dont le directeur est M. Jean Philippe LAVAL.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean Philippe LAVAL, directeur de l'unité FRE2017 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191343DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191800DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité GDR2018 intitulée Aspects formels et algorithmiques de l'Intelligence Artificielle (IA), dont le directeur est M. Sebastien KONIECZNY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sebastien KONIECZNY, Directeur de l'unité GDR2018 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastien KONIECZNY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric RENARD, gestionnaire – grade T, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191345DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191801DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI (ALISTORE-ERI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC173300DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3104 intitulée ALISTORE-ERI dont le directeur est M. Christian MASQUELIER

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christian MASQUELIER, Directeur de l'unité FR3104 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MASQUELIER, Directeur, la délégation de signature est donnée à Anne CHARBONNIER, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191340DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191802DR18

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections Du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151309DGD du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, dont le directeur est M. Olivier GOUBET.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas JACON, Responsable GDRI à Reims, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191419DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191803DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 intitulée Bioinformatique moléculaire (BIM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique portant le renouvellement du groupement de recherche GDR3003 intitulé « Bioinformatique moléculaire (BIM) » dont la directrice est Mme Hélène TOUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Hélène TOUZET directrice de l'unité GDR3003 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191369DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le le 01/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191804DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie (BMBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7338 intitulée Biomécanique et bioingénierie dont la directrice est Mme Cecile LEGALLAIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme. Cecile LEGALLAIS, directrice de l'unité UMR7338 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile LEGALLAIS, directrice, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT - AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191342DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191805DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), dont le directeur est M. Etienne PENISSAT

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Etienne PENISSAT, directeur de l'UMR8026 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant

unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne PENISSAT, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Julien TALPIN, directeur adjoint de l'unité et à M. Younès HADDADI, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191349DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191806DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 intitulée Centre d'histoire judiciaire (CHJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8025, intitulée Centre d'histoire judiciaire, dont le directeur est M. Farid Lekeal ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Farid Lekeal, directeur de l'unité UMR8025 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Farid Lekeal, délégation de signature est donnée à M. Serge Dauchy, DR CNRS, et Mme Sophie Deroubaix, T CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191513DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191807DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille (CIIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8204, intitulée Centre d'infection et d'immunité de Lille, dont le directeur est M. Camille Locht ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Camille Locht, directeur de l'unité UMR8204 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Camille Locht, la délégation de signature est donnée à M. François Trottein, DR INSERM, à Mme Zarifé Hanna-Abboud, IEHC CNRS, et à Mme Marie-Christine Renaud, T IPL, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191514DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191808DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), dont la directrice est Mme Bernadette TILLARD

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Bernadette TILLARD, directrice de l'unité UMR8019 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette TILLARD, Directrice de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Richard SOBEL, Directeur adjoint et à Mme Sophie GOYAT, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191353DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191811DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8188 intitulée « Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) » dont le directeur est M. Pierre MARQUIS;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité UMR8188 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARQUIS, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Daniel Le BERRE, DUA, et à Mme Virginie DELAHAYE, Administratrice du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191351DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191812DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (Cristal), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR9189, intitulée Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille, dont le directeur est M. Olivier Colot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier Colot, directeur de l'unité UMR9189 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Colot, la délégation de signature est donnée à M. Géry Casiez, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC191357DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191814DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590, intitulée Catalyse, Réactivité de Surface et Rayonnement Synchrotron (CRSRS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC130185DGDS portant création de l'unité GDR3590, intitulée « Catalyse, Réactivité de surface et Rayonnement Synchrotron », dont le directeur est Sylvain CRISTOL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sylvain CRISTOL, directeur de l'unité GDR3590 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain CRISTOL, la délégation de signature est donnée à Barbara DECLERCK-BOULANGER, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191451DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191815DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice de l'unité UMR7319 intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), dont la directrice est Mme Nathalie LE BOUTEILLEC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice de l'unité UMR7319 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Virginie BEQUET, ITRF, à Mme Gouarné et à Mme Guyon, Directrices adjointes, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191358DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191816DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7058 intitulée Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés (EDYSAN), dont le directeur est M. Guillaume Decocq ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Guillaume Decocq, directeur de l'unité UMR7058 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Decocq, la délégation de signature est donnée à Mme Déborah Closset-Kopp, MCF UPJV, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191452DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191817DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie (EEP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8198, intitulée Evolution, Ecologie et Paléontologie, dont le directeur est M. Xavier Vekemans ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Xavier Vekemans, directeur de l'unité UMR8198 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Vekemans, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Pascal Touzet, PR Lille 1, M. Thomas Servais, DR CNRS, et M. Pierre Saumitou-Laprade, DR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191519DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191818DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète (EGID), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité FR3508 intitulée Institut Européen de Génomique du Diabète, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, la délégation de signature est donnée à M. Ghislain N'DAH-SEKOU, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191356DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191897DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Bénédicte SAMYN, adjointe au délégué régional, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégué régional de la délégation Hauts-de-France.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC172115DAJ du 21 juillet 2017 nommant Mme Bénédicte SAMYN, aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC190031DR18 du 2 janvier 2019 nommant M. Damien DUCATTEAU, aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC191530DR18 du 14 juin 2019 nommant M. Maxime FLAMANT aux fonctions de Responsable du Service des Ressources Humaines ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLER, délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France, la délégation est donnée à :



Mme Bénédicte SAMYN, adjointe au délégué régional - à M. Damien DUCATTEAU, Responsable du Service Partenariat et Valorisation et à M. Maxime FLAMANT, Responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire¹.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2019

Le délégué régional
M. Christophe MULLER

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué(e) régional(e) et du premier délégataire



DEC191903DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2956, intitulée Fédération de recherche Mathématique du Nord Pas-de-Calais, dont le directeur est M. Catalin Badea ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Catalin Badea, directeur de l'unité FR2956 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Catalin Badea, la délégation de signature est donnée à M. Benoît Fresse, Directeur du LPP UMR8524, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191422DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191904DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 intitulée Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires (FRABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision n°DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création et renouvellement des fédérations de recherche et portant notamment création de la FR3688 *Biochimie structurale et fonctionnelle des assemblages biomoléculaires* dont le directeur est M. Dominique Legrand ;

Vu la décision n°DEC150356DGDS du 28 janvier 2015 portant modification de la décision DEC142124DGDS – Modification du dispositif partenarial de la FR3688 ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Dominique Legrand, directeur de l'unité FR3688 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191512DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191908DR18

Décision portant délégation de signature à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004, intitulée Imagerie et Microscopie en Biologie (ImaBio), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS en date du 16 décembre 2016 portant création du groupement de recherche intitulé Imagerie et Microscopie en Biologie (*IMABIO*) dont le Directeur est M. Laurent HELIOT;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Laurent HELIOT, directeur de l'unité GDR2004 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HELIOT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LEVEQUE-FORT et M. Serge MONNERET, Directeurs Adjointes DR2 CNRS et à Mme Stéphanie COSTEUR, gestionnaire TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191373DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191910DR18

Décision portant délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections Du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), dont le directeur est M. David COUPIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COUPIER, la délégation de signature est donnée à M. Chi Tran, enseignant-chercheur (MCF habilité) au laboratoire Paul Painlevé de Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191416DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191911DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Froguel, directeur de l'unité UMR8199 intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8199, intitulée Génomique intégrative et modélisation des maladies métaboliques, dont le directeur est M. Philippe Froguel ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité UMR8199 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Froguel : directeur, la délégation de signature est donnée à M. Vincent VATIN : Responsable achat - Technicien et à Mme Hélène DE GAVRE : administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191375DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191912DR18

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens (HALMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8164 intitulée Histoire, Archéologie, Littérature des Mondes Anciens, dont le directeur est M. Stéphane Benoist ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Stéphane BENOIST, directeur, de l'unité UMR8164 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Benoist, la délégation de signature est donnée à Mme Laurianne Sève, PR Lille 3 et à Mme Marie Pierre Sampson, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191414DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191913DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 intitulée Heuristique et Diagnostic des Systèmes Complexes (Heudiasyc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7253 intitulée Heudiasyc, dont le directeur est M. Philippe BONNIFAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe BONNIFAIT, directeur de l'unité UMR7253 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONNIFAIT, directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Dominique Porras, Responsable de l'administration et du pilotage grade IR1 et à M. Yves Grandvalet, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191348DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191914DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 intitulée Institut de Biologie de Lille (IBL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMS3702, intitulée Institut de Biologie de Lille, dont le directeur est M. Philippe Boutin ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Philippe Boutin, directeur de l'unité UMS3702 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boutin, Directeur de l'Unité UMS3702, la délégation de signature est donnée à Mme Audrey MANSUET, IE CNRS responsable du service de gestion financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1er, et à :

1. Mme Régine Blanchet, T CNRS, pour les marchés et commandes relevant du 1. Mentionnées à l'article 1er ;
2. Mme Francine Cluckers, AI CNRS, pour ordres de mission ainsi que les bons de transport relevant du 2. Mentionnés à l'article 1er

Article 3

La décision n° DEC191448DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191915DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142126DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMS2877 intitulée ICARE, dont le directeur est M. Jérôme RIEDI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jérôme RIEDI, directeur de l'unité UMS2877 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RIEDI, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas PASCAL, IR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191377DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191916DR18

Décision donnant délégation de signature à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 intitulée « Institut de Chimie de Picardie », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC1227740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3085, intitulée « Institut de Chimie de Picardie »;

Vu la décision DEC141882INC du 28 août 2014 nommant Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Madame Anne WADOUACHI Directrice de l'unité FR3085 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne WADOUACHI, la délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu BECUWE, Directeur adjoint ; aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191521DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191917DR18

Décision portant délégation de signature à M. Lionel Buchaillet, directeur de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8520, intitulée Institut de d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le directeur est M. Lionel Buchaillet ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Lionel Buchailot, directeur de l'unité UMR8520 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel Buchailot, la délégation de signature est donnée à M. Gilles Dambrine, PR Lille 1, à M. Frédéric Lefebvre, Secrétaire Général, et à Mme Laurence Delataille, Responsable Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191415DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191921DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité FR2638, intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, dont le directeur est M. Guy Buntinx ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Guy Buntinx, directeur de l'unité FR2638 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy Buntinx, la délégation de signature est donnée à M. Hugues Leroux, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191449DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191922DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3380, intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, dont la directrice est Mme Nathalie Rolland-Haese

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Nathalie Rolland-Haese, directrice de l'unité USR3380, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.
4. Les frais généraux de l'infrastructure des bâtiments du Campus Haute Borne (CCHB) selon la ligne budgétaire : MOY1800_LO (eu égard, la convention de fonctionnement : « Campus CNRS Haute Borne-CCHB du 18/03/2011)

Article 2

La décision n° DEC191371DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191923DR18

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHis), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8529, intitulée Institut de Recherches Historiques du Septentrion, dont le directeur est Stéphane MICHONNEAU.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Stéphane MICHONNEAU, directeur de l'unité UMR8529 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MICHONNEAU, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Matthieu De Oliveira, Directeur Adjoint, et à Mme Christine Aubry, Secrétaire Générale (IE), aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191366DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191924DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS en date du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité FRE2016 intitulée Laboratoire de Mécanique, Multiphysique et Multiéchelle (LaMcube), dont le directeur est M. Jean-Baptiste COLLIAT.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur de l'unité FRE2016 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste COLLIAT, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Yannick DESPLANQUES, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191344DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191925DR18

Décision portant délégation de signature à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant création de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), dont le directeur est Ivan MARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan MARIN, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric PACCAUT, enseignant – chercheur – grade : MCFHC, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191339DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191926DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines (LAMIH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Mécanique et d'Informatique Industrielles et Humaines, dont le directeur est M. Thierry Marie Guerra ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Thierry Marie Guerra, directeur de l'unité UMR8201 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Marie Guerra, la délégation de signature est donnée à M. Laurent Dubar, PR UVHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191457DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191927DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman (LASIR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8516, intitulée Laboratoire de Spectrochimie Infrarouge et Raman, dont le directeur est M. Hervé Vezin ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Hervé Vezin, directeur de l'unité UMR8516 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Vezin, Directeur, la délégation de signature est donnée à M. Cyril Ruckebusch, PR Lille 1, et Mme Brigitte Layous, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191520DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191928DR18

Décision portant délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7378, intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), dont le directeur est M. José KOVENSKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191420DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191929DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/12 Décision collective portant modification du rattachement de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), à des sections du Comité national de la recherche scientifique, dont le directeur est M. Sebastian VOLZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastian VOLZ Directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Véronique LABBE : administratrice du LIMMS, site de Lille – grade IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191355DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191931DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518 intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique (LOA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Laboratoire d'optique atmosphérique, dont le directeur est M. Frédéric Parol ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Frédéric Parol, directeur de l'unité UMR8518, directeur de l'unité FR3508 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Parol, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Chiapello, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191516DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191932DR18

Décision donnant délégation de signature à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences (LOG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8187, intitulée Laboratoire d'océanologie et de géosciences, dont le directeur est M. François Schmitt ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. François Schmitt, directeur de l'unité UMR8187 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Schmitt, Directeur, la délégation de signature est donnée à Mme Urania Christaki, PR ULCO, et M. Bruno Vendeville, PR Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191517DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191933DR18

Décision portant délégation de signature à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP), dont le directeur est Benoît FRESSE ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Benoît FRESSE, directeur de l'unité UMR8524 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît FRESSE, la délégation de signature est donnée à M. Emmanuel FRICAIN, Professeur à l'Université de Lille¹, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191368DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191934DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées dont l'unité UMR7314, intitulée Réactivité et Chimie des Solides, dont le directeur est Mathieu MORCRETTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Mathieu MORCRETTE, directeur de l'unité UMR7314 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu MORCRETTE, la délégation de signature est donnée à Mme Sylvie GRUGEON, ingénieure de recherche ; Mme Anne CHARBONNIER, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191515DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191935DR18

Décision portant délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant modification du rattachement d'unités à des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), dont le directeur est M. Clément CANCES.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, la délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAINAIS-HILLAIRET, professeur à Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191417DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191936DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France (MESHS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité USR3185, intitulée Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord-de-France, dont la directrice est Mme Martine Benoit ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Martine Benoit, directrice de l'unité USR3185 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Benoit, la délégation de signature est donnée à Mme Ines Bonet, IE CNRS, et à Mme Fariza Marecaille, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC191447DR18 du 10/05/19 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/19

Le Délégué Régional
M. Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.





DEC191953DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142128DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et recherche n°3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), dont le directeur est Christian ROLANDO;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité USR3290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROLANDO, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Ahmed MAZZAH, Professeur de 1^{ère} classe à l'Université de Lille et à Mme Françoise PRETE, gestionnaire TCN CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191354DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191954DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 intitulée Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 28 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UMR8161 Mécanismes de la tumorigenèse et thérapies ciblées, dont la directrice est Mme Corinne ABBADIE

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité UMR8161 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne ABBADIE, directrice de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Régine BLANCHET, Adjointe à la responsable du service gestion IBL/UMS et à Audrey MANSUET, Responsable du service gestion IBL/UMS aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC191350DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191955DR18

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement l'unité UMR8518, intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, dont le directeur est M. Laurent Gasnot ;

Vu la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Laurent Gasnot, directeur de l'unité UMR8522 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC191458DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191959DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux (Roberval), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création des formations de recherche en évolution et notamment de l'unité FRE2012 intitulée Unité de Recherche en Mécanique, acoustique et matériaux, dont le directeur est M. Jérôme FAVERGEON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Jérôme FAVERGEON, directeur de l'unité FRE2012 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme FAVERGEON, la délégation de signature est donnée à : Piotr BREITKOPF, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC191455DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191964DR18

Décision portant délégation de signature à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16/12/2016 portant le renouvellement de l'unité GDR2875, intitulée Topologie algébrique et applications (TopAlg), dont le directeur est David CHATAUR;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. David CHATAUR directeur de l'unité GDR2875 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant



unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n°DEC191376DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC191969DR18

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC090029SING du 18 janvier 2010 portant création de l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, dont la directrice est Marie-Christine HO BA THO;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de service dont l'unité UMS3327, intitulée Collégium UTC-CNRS ST2I, ayant pour directrice Marie-Christine HO BA THO;

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Marie-Christine HO BA THO, directrice de l'unité UMS3327 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine HO BA THO, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine LACOURT, secrétaire, dans la limite de 5000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1

Article 3

La décision n° DEC191511DR18 du 10/05/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/09/19

Le délégué régional
Christophe MULLER

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



DEC192397DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Rosenberger, directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181978DAJ du 19 juillet 2018 nommant Mme Christine Brunel, Déléguée régionale de la circonscription Normandie à compter du 1er novembre 2018 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

Vu la décision DEC183017INS2I du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Frédéric Jurie et nomination de Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

Vu la décision DEC191609INS2I du 02 juillet 2019 portant nomination de M. Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Christophe Rosenberger, directeur de l'unité UMR6072, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Rosenberger délégation de signature est donnée à M. Gaël Dias, Professeur et à Me Arielle Perrette, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC190841DR19 du 27 février 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 3 juillet 2019

La déléguée régionale
Christine BRUNEL



DEC192398DR19

Décision portant délégation de signature à M. Gaël Dias pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen dont le directeur est M. Frédéric Jurie ;

Vu la décision DEC183017INS2I du 10 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Frédéric Jurie et nomination de Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

Vu la décision DEC191609INS2I du 02 juillet 2019 portant nomination de M. Christophe Rosenberger aux fonctions de directeur de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gaël Dias, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël Dias, Professeur, délégation est donnée à Mme Arielle Perrette, Assistant ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 3 juillet 2019

Le directeur d'unité
Christophe ROSENBERGER



DEC192564DR20

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), dont le directeur est Olivier Meste ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Olivier Meste, directeur de l'unité UMR7271, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Meste, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Mallet professeur et M. Frédéric Fontaine ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191295DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192645DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Agnès Moreau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7321, intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), dont le(la) directeur est Jean-Pierre Allegret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès Moreau, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès Moreau,, délégation est donnée à M. Patrice Reis, maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Jean-Pierre Allegret

DEC192545DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7321, intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG), dont le directeur est Jean-Pierre Allegret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Pierre Allegret, directeur de l'unité UMR7321, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Allegret, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Moreau ingénieur d'études, Mme Cécile Ayerbe professeur, et M. Patrice Reis maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191313DR20 du 30/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192546DR20

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10 intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171286DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPR10, intitulée Centre de Recherche sur l'Hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Philippe Boucaud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe Boucaud, directeur de l'unité UPR10, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Boucaud, délégation de signature est donnée à Mme Michèle Pefferkorn ingénieur d'études, Mme Isabelle Cerutti assistant-ingénieur et Mme Anne-Marie Cornuet assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191284DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192548DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761 intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité FR3761, intitulée Institut de la Mer de Villefranche (IMEV), dont la directrice est Elisabeth Christians ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Elisabeth Christians, directrice de l'unité FR3761, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Christians, délégation de signature est donnée à M. Grégory Maggion ingénieur de recherche et Mme Patricia Challier assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191285DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192549DR20

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370 intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7370, intitulée Laboratoire de Physiomédecine Moléculaire (LP2M), dont le directeur est Laurent Counillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Laurent Counillon, directeur de l'unité UMR7370, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Counillon, délégation de signature est donnée à Mme Claudine Blin directeur de recherche et Mme Noëlle Viard assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191286DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192550DR20

Décision portant délégation de signature à M. Yves D'Angelo, directeur de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), dont le directeur est Yves D'Angelo ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Yves D'Angelo, directeur de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves D'Angelo, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle De Angelis ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 192179DR20 du 02/09/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192551DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21/12/2018 portant création de l'unité GDR2066, intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), dont la directrice est Dominique Douguet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Douguet, délégation de signature est donnée à M. Olivier Sperandio chargé de recherche, Mme Véronique Campbell ingénieur d'études, et M. Simon Szmidt ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191304DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192552DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC142131DGDS du 18/12/2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division Technique de l'INSU (DT INSU), dont le directeur est Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à Mme Josiane Pellegrino assistant-ingénieur et M. Emmanuel Alessandrini capitaine d'armement, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191288DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192553DR20

Décision portant délégation de signature à M. Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), dont le directeur est Thomas Frisch ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Thomas Frisch, directeur de l'unité FR2800, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Frisch, délégation de signature est donnée à M. Dario Vincenzi chargé de recherche et Mme Magali Varlet-Dusaucy technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191289DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192554DR20

Décision portant délégation de signature à M. Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284 intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement (IRCAN), dont le directeur est Eric Gilson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Eric Gilson, directeur de l'unité UMR7284, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Gilson, délégation de signature est donnée à Mme Laurence Genet ingénieur de recherche et Mme Carole Hoffert-Nicolai assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191290DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192555DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713 intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3713, intitulée Odorants-Odeur-Olfaction (O3), dont le directeur est Jérôme Golebiowski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jérôme Golebiowski, directeur de l'unité GDR3713, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Golebiowski, délégation de signature est donnée à M. Uwe Meierhenrich professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191306DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192556DR20

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7010, intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est Guillaume Huyet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Guillaume Huyet, directeur de l'unité UMR7010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Huyet, délégation de signature est donnée à M. Jean-Sébastien Tanzilli directeur de recherche, M. Massimo Giudici, professeur et Mme Christine Boudard-Morteau ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191312DR20 du 30/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192557DR20

Décision portant délégation de signature à M. Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300 intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7300, intitulée Etude des structures des processus d'adaptation et des changements européens (ESPACE), dont le directeur est Didier Josselin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Didier Josselin, directeur de l'unité UMR7300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Josselin, délégation de signature est donnée à M. Giovanni Fusco chargé de recherche et M. Julien Andrieu maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191292DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192558DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 12/16/2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3577, intitulée Atomes froids (AF), dont le directeur est Robin Kaiser ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Robin Kaiser, directeur de l'unité GDR3577, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robin Kaiser, délégation de signature est donnée à M. Guillaume Labeyrie directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191293DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192560DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7635 intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7635, intitulée Centre de Mise en Forme des Matériaux (CEMEF), dont la directrice est Elisabeth Massoni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Elisabeth Massoni, directrice de l'unité UMR7635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth Massoni, délégation de signature est donnée à M. François Bay directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191314DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192561DR20

Décision portant délégation de signature à M. Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009 intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21/12/2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7009, intitulée Laboratoire de Biologie du Développement de Villefranche-sur-mer (LBDV), dont le directeur est Alex Mc Dougall ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Alex Mc Dougall, directeur de l'unité UMR7009, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alex Mc Dougall, délégation de signature est donnée à M. Frédéric Bonino assistant-ingénieur, Mme Evelyn Houliston directeur de recherche, et M. Hitoyoshi Yasuo directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191291DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192563DR20

Décision portant délégation de signature à M. Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272 intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7272, intitulée Institut de Chimie de Nice (ICN), dont le directeur est Uwe Meierhenrich ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Uwe Meierhenrich, directeur de l'unité UMR7272, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Uwe Meierhenrich, délégation de signature est donnée à M. Christophe Den Auwer professeur et Mme Martine Dunoyer de Segonzac administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191294DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192565DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320 intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7320, intitulée Bases, Corpus, Langage (BCL), dont la directrice est Fanny Meunier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Fanny Meunier, directrice de l'unité UMR7320, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny Meunier, délégation de signature est donnée à M. Richard Faure maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191296DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192567DR20

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277 intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7277, intitulée Institut de biologie de Valrose (IBV), dont le directeur est Stéphane Noselli ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphane Noselli, directeur de l'unité UMR7277, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Noselli, délégation de signature est donnée à M. Gilles L'Allemain directeur de recherche, Mme Martine Roulet ingénieur d'études et Mme Monique Zucchini ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191298DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192568DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340 intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171292DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3340, intitulée Renormalisation : aspects algébriques, analytiques et géométriques (Renormalisation), dont le directeur est Frédéric Patras ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Frédéric Patras, directeur de l'unité GDR3340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Patras, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle De Angelis ingénieur d'études et Mme Clara Salaun technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191308DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192569DR20

Décision portant délégation de signature à M. Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Marc Sosson, directeur de l'unité UMR7329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Sosson, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Bertetic ingénieur études, Mme Isabelle Manighetti physicienne, et M. Frédéric Cappa professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191299DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192571DR20

Décision portant délégation de signature à M. Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248 intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7248, intitulée Laboratoire d'Electronique Antennes et Télécommunications (LEAT), dont le directeur est Robert Staraj ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Robert Staraj, directeur de l'unité UMR7248, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert Staraj, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc Ribero professeur et M. François Verdier professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191300DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192572DR20

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293 intitulée Laboratoire J-L Lagrange, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7293, intitulée Laboratoire J-L Lagrange, dont le directeur est Philippe Stee ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Philippe Stee, directeur de l'unité UMR7293, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Stee, délégation de signature est donnée à M. Paolo Tanga astronome, M. Philippe Berio ingénieur de recherche et Mme Sophie Rousset ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191301DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192573DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC173299DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3322, intitulée Information Quantique : fondements et applications, dont le directeur est Jean-Sébastien Tanzilli ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de l'unité GDR3322, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Tanzilli, délégation de signature est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191302DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192575DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264 intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21/12/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7264, intitulée Cultures et Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Age (CEPAM), dont la directrice est Isabelle Thery Parisot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Isabelle Thery Parisot, directrice de l'unité UMR7264, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Thery Parisot, délégation de signature est donnée à M. Michel Lauwers professeur et Mme Anne-Marie Gomez assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 191303DR20 du 18/04/2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie PHILIPPE



DEC192578DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC181000DAJ du 27 février 2018 portant nomination de Mme Marjorie Nanteuil aux fonctions d'ajointe à la déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Marjorie Nanteuil ajointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Aurélie Philippe



DEC192580DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Bret, administratrice financière, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à Mme Jocelyne Bret, assistant-ingénieur, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Aurélie Philippe



DEC192581DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la délégation Côte d'Azur

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171476DR20 du 03/05/2017 nommant M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 1^{er} octobre 2019

La déléguée régionale
Aurélie Philippe



DEC192602DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Marjorie Nanteuil pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 nommant Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marjorie Nanteuil, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/10/2019

La déléguée régionale
Aurélie Philippe



DEC192635DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Boudard-Morteau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3322 intitulée Information Quantique : fondements et applications

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC173299DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3322, intitulée Information Quantique : fondements et applications, dont le directeur est Jean-Sébastien Tanzilli ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Jean-Sébastien Tanzilli

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192637DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Sandrine Bertetic pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7329 intitulée GEOAZUR

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée GEOAZUR, dont le directeur est Marc Sosson ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine Bertetic, ingénieur études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Bertetic,, délégation est donnée à M. Frédéric Cappa, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Bertetic et de M. Frédéric Cappa, délégation est donnée à M. Gilles Metris, astronome aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Marc Sosson

DEC192641DR20

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Mallet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7271 intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7271, intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S), dont le directeur est Olivier Meste ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Mallet, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Mallet, délégation est donnée à M. Frédéric Fontaine, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Olivier Meste

DEC192642DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Boudard-Morteau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3577 intitulée Atomes froids (AF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 12/16/2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3577, intitulée Atomes froids (AF), dont le(la) directeur est Robin Kaiser ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Robin Kaiser

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC192643DR20

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien Tanzilli pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7010 intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7010, intitulée Institut de Physique de Nice (INPHYNI), dont le directeur est Guillaume Huyet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien Tanzilli, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Sébastien Tanzilli,, délégation est donnée à Mme Christine Boudard-Morteau, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Guillaume Huyet

DEC192644DR20

Décision portant délégation de signature à M. Oualid Chaibi pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 12/21/2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), dont le directeur est Nelson Christensen ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Oualid Chaibi, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Oualid Chaibi, délégation est donnée à Mme Angélique Guitard, technicienne aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 01/10/2019

Le directeur d'unité
Nelson Christensen

DEC192727DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Laurent Nicolas, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC112704DAJ du 5 décembre 2011 portant nomination de M. Laurent Nicolas aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Vu le projet d'accord-cadre conclu entre l'Institut Lafayette, le CNRS et l'Université de Lorraine ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M. Laurent Nicolas, directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'accord-cadre conclu entre l'Institut Lafayette, le CNRS et l'Université de Lorraine.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 octobre 2019

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC192531DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC181669DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Astrid Lambrecht aux fonctions de directrice de l'Institut de Physique ;

Vu la décision DEC192530DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Nathalie Boulay-Laurent aux fonctions de directrice adjointe administrative par intérim de l'INP ;

DECIDE:

Art. 1^{er}. - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;



- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid Lambrecht, directrice de l'Institut de Physique, délégation est donnée à Mme Nathalie Boulay-Laurent, directrice adjointe administrative par intérim, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 septembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC192067INSHS

Décision portant création de l'unité mixte de service n° 2011 intitulée Unité support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet (UPD2C).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du Directeur de l'institut des science humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n° 2011 intitulée Unité support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet, est créée à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Ile-de-France Meudon (DR05)

Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : Etablissement public Campus Condorcet, Institut national d'études démographiques, Ecole des hautes études en sciences sociales

Section d'évaluation : 33

Article 2 : Nomination

Mme Stéphanie Groudiev, Conservatrice générale des bibliothèques à l'Etablissement public Campus Condorcet, est nommée directrice de cette unité mixte de service pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC192448INSHS

Décision portant modification des partenaires de l'unité mixte de recherche n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des UMR et notamment renouvellement de l'UMR n° 7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés ;

Vu l'accord des établissements ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :**Article 1^{er} :**

A compter du 1^{er} septembre 2019, l'INSA CENTRE VAL DE LOIRE devient tutelle secondaire de l'unité mixte de recherche n°7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés ».

A compter de cette date, le dispositif partenarial devient le suivant :

- Etablissements cotutelles principales : CNRS, UNIVERSITE DE TOURS
- Etablissements cotutelles secondaires : INRAP, INSA CENTRE VAL DE LOIRE

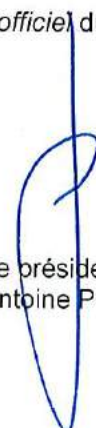
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

16 OCT. 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



Le président-directeur général

DEC192016INEE

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC181899DGDS en date du 21 décembre 2018 portant création de l'unité mixte de recherche n°7035 intitulée « Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress (ECOMERS) » et nommant M. Paolo Guidetti directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} janvier 2019, l'unité mixte de recherche susvisée est modifiée comme suit.

- Intitulé : ECOSEAS – Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général
Antoine Petit



DEC192614DR04

Décision relative au tarif des produits de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692)**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène PAILLON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à compter du 17 juillet 2017 ;

Vu la décision DEC180330DAJ du 25 janvier 2018 modifiée donnant délégation de signature à Mme Marie-Hélène PAILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide**Article 1^{er} :**

Les tarifs H.T. des stages proposés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA. Ces tarifs valent en cas de duplication des stages.

Article 2 :

- 1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les délégations régionales et les laboratoires du CNRS (avec bon de commande CNRS).
- 2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19132 et 19133 formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1900 € s'applique.
- 3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19086 et 19087, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1500 € s'applique.
- 4) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19084 et 19085, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1700 € s'applique.
- 5) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19012 et 19013, formations complémentaires, ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.
- 6) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19024 et 19025 formations complémentaires ou leurs duplications, un tarif de 1450 € s'applique.

CNRS**Délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette**

Avenue de la Terrasse

91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

www.dr4.cnrs.fr

7) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 19229 et 19230 formations complémentaires ou leurs duplications, un tarif de 1600 € s'applique.

8) Pour une inscription simultanée au stage référencé 19026 et à un (des) stage (s) référencés 19309, 19310 ou 19311 (formations complémentaires), ou leurs duplications, un tarif de 250 € s'applique pour la (les) formation(s) complémentaire(s).

9) Lorsqu'un client inscrit 3 ou 4 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 3 ou 4 salariés.

10) Lorsqu'un client inscrit 5 ou 6 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 5 ou 6 salariés.

11) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 7 salariés.

12) Lorsqu'un client inscrit au moins 7 salariés à un stage d'expérimentation animale niveau concepteur ou opérateur (quel que soit le stage parmi la liste des stages référencés 19260, 19261, 19263, ou leurs duplications) une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce(s) stage(s) des 7 salariés.

13) Les mêmes ristournes que celles prévues aux articles 9, 10 et 11 ci-dessus s'appliquent lorsqu'un pôle de compétitivité ou un réseau professionnel dans le cadre d'une convention spécifique inscrit ou fait inscrire à un même stage plusieurs stagiaires employés par ses sociétés membres.

14) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.

15) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie...), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.

16) Lorsqu'un stagiaire a débuté une formation, la totalité des frais d'inscription sera facturée à son employeur même s'il s'absente une partie de la formation.

Article 3 :

Cette décision abroge la décision tarifaire DEC190550DR04 du 5 février 2019 fixant les tarifs des stages de la direction déléguée à la formation pour les entreprises (MOY1692).

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} octobre 2019

Pour le Président-directeur général et par délégation
La déléguée régionale
Marie-Hélène PAPIILLON



Code Stage	Titre	Tarif
18424	Adsorption gazeuse et applications pour la caractérisation des matériaux	1000 €
19001	Clarification pour l'imagerie tridimensionnelle d'objets biologiques complexes	1 600 €
19004	Apprentissage statistique : théorie et application	1 450 €
19005	Système de stockage NoSQL (Not Only SQL)	1 350 €
19006	Analyse statistique des réseaux	1 500 €
19007	Machine learning sous Python	1 200 €
19008	Intelligence artificielle : état de l'art et applications	1 800 €
19010	Apprentissage automatique (machine learning) à base de noyaux	1 050 €
19012	Gargantext pour l'analyse exploratoire de grands corpus textuels (exploitation)	1 300 €
19013	Gargantext pour l'analyse exploratoire de grands corpus textuels (développement)	500 €
19015	Phylogénie moléculaire - Montpellier	1 400 €
19016	Phylogénie moléculaire - Lyon	1 400 €
19017	Utilisation des fonctionnalités du langage R pour l'analyse et l'interprétation de grands ensembles de données biologiques	1 100 €
19018	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS) - Montpellier	1 800 €
19019	Analyse avancée de séquences	1 200 €
19021	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720 €
19022	Linux et script pour la bioinformatique	850 €
19023	ChIP-seq, RNA-seq et Hi-C : traitement, analyse et visualisation de données	1 700 €
19024	Langage R : introduction	800 €
19025	Analyses NGS avec R	800 €
19026	Bioinformatique pour le traitement de données de séquençage (NGS) - Lyon	2 100 €
19027	Fortran base	1 000 €
19028	Fortran avancé	1 350 €
19029	OpenMP	1 000 €
19030	MPI	1 500 €
19031	OpenMP / MPI	1 800 €
19032	Hybride MPI / OpenMP	800 €
19033	Interopérabilité ERP-MES : standards	1 800 €
19035	Débogage HPC	500 €
19038	Photogrammétrie : du territoire au bâti	1 450 €
19039	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées	800 €
19040	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG	1 050 €
19041	Initiation aux SIG et prise en main du logiciel QGIS	900 €
19043	Modélisation des réseaux écologiques : initiation au logiciel Graphab	700 €
19044	Modélisation des réseaux écologiques : utilisation avancée du logiciel Graphab	800 €
19045	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique	800 €
19047	GPS, SIG et photogrammétrie à l'échelle du chantier archéologique	880 €
19048	Photogrammétrie appliquée au petit matériel archéologique : modèle 3D et aide au dessin technique	1 250 €
19049	Micro-tomographie par rayons X - Applications pratiques en sciences naturelles et en archéologie	1 100 €
19050	Modélisation graphique des villes et territoires	800 €
19051	Analyse de réseaux en sciences humaines et sociales, transport et logistique	800 €
19052	Photogrammétrie multidimensionnelle : méthodes avancées et applications pour l'archéologie avec le logiciel open source MicMac	1 500 €
19053	Méthodes et stratégies du relevé numérique 2D/3D appliquées aux monuments et sites patrimoniaux	1 100 €
19054	Hydrométrie : jaugeages des cours d'eau à surface libre	800 €
19055	Topographie pour l'hydrométrie : profils, pentes et transects	800 €
19058	Internet des objets : développer, déployer et tester sur FIT IoT-LAB	1 800 €
19059	Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : applications en traitement du signal et en traitement d'images	2 200 €
19060	Robotics Operating System : introduction	1 500 €
19061	Geant4	1 800 €
19062	Analyse de la motricité humaine : cinétique, cinématique et électromyographie	1 000 €
19063	LED, OLED et autres sources de lumière artificielle	1 100 €
19064	Pilotage des motorisations hybrides : de la simulation à la commande en temps réel	1 300 €
19065	Impression 3D par CAO	850 €
19066	Arduino pour le prototypage	850 €
19068	Python 3, des fondamentaux aux interfaces graphiques pour l'instrumentation : protocoles de communication, visualisation et représentation de données	1 400 €
19070	TIC et développement durable	1 200 €
19071	Ethernet pour applications critiques	1 100 €
19072	Modélisation / identification de systèmes dynamiques à partir de données expérimentales	2 000 €
19074	Problèmes inverses : méthodes et applications	1 300 €

19076	Mesure de température sans contact	1 500 €
19077	Circuits hyperfréquences : conception, mesure et mise en oeuvre pratique	1 600 €
19078	La micro-nano technologie : introduction aux procédés	600 €
19079	Initiation aux mesures de décharges partielles, tenue diélectrique, spectroscopie diélectrique, charge d'espace et potentiel de surface	2 300 €
19080	Couches minces et filtrage optique	800 €
19081	Tenue au flux laser des composants optiques	1 400 €
19082	Cryogénie : les fondamentaux - Niveau technicien*	1 600 €
19083	XPS : les fondamentaux	1 000 €
19084	Microanalyse X par spectrométrie à sélection d'énergie (EDS-X)	1 300 €
19085	WDS - microsonde de Castaing : initiation à la spectrométrie X en dispersion de longueur d'ondes	550 €
19086	Adsorption gazeuse et applications : caractérisation des matériaux et séparation ou stockage des gaz	1 200 €
19087	Porosimétrie au mercure pour la caractérisation de matériaux poreux	600 €
19088	Analyse thermique par ATD, DSC ou ATG	1 250 €
19089	Diffraction des rayons X sur matériaux polycristallins - Méthodes Rietveld et Le Bail	2 000 €
19090	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension	2 000 €
19091	Métallurgie - "Design" d'alliages : structures, propriétés et caractérisation	1 250 €
19092	Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux - EBSD et diffraction des rayons X	1 900 €
19093	Caractérisation des matériaux nanostructurés par diffusion des rayons X : des suspensions colloïdales aux couches minces et interfaces	2 000 €
19094	XPS pour la micro / opto-électronique, la chimie des surfaces et des interfaces	1 500 €
19095	Mouillage et phénomènes superficiels	1 200 €
19096	Mousses et émulsions liquides : génération, stabilité et propriétés	1 500 €
19097	DMA : analyse mécanique dynamique pour la caractérisation de matériaux	600 €
19098	Analyse structurale par diffraction X sur monocristal en chimie moléculaire	800 €
19100	Bio-ingénierie de surface : applications biopuces, biocapteurs, bioadhésion, nanomédecine	1 820 €
19101	Cristallisation : criblage des phases et des conditions de cristallisation	1 900 €
19102	Chimie extractive d'actifs et de synthèse assistée sous irradiation micro-onde	900 €
19103	Liposomes et nanoparticules lipidiques : fabrication, caractérisation et utilisation	1 900 €
19104	Propriétés physiques des lipides : des matériaux solides aux phases hydratées	1 400 €
19105	SPS : frittage assisté sous champ électrique	1 100 €
19106	Synthèse de peptides	1 400 €
19107	Revêtements par voies sol-gel : mise en oeuvre et applications industrielles	1 300 €
19108	La photopolymérisation : état de l'art et utilisations avancées	1 200 €
19109	Synthèse organique en microréacteurs et flux continu : initiation	900 €
19110	Métriques de la chimie verte pour une optimisation éco-compatible	900 €
19111	Technologies microfluidiques : principes et applications	1 300 €
19112	Chromatographie SFC analytique et préparative (chimie verte)	900 €
19113	De la GC à la GC-MS en pratique	2 205 €
19114	Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge	1 680 €
19115	Micro-spectroscopie Raman	1 350 €
19116	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes	2 500 €
19117	HPLC en pratique - Perfectionnement	2 205 €
19118	GC en pratique (chromatographie en phase gazeuse)	1 960 €
19120	Plans d'expériences pour l'entreprise	900 €
19121	Validation d'une méthode analytique	1 100 €
19122	Analyse d'échantillons biologiques : préparation, séparation, détection et validation	1 800 €
19123	Métabolomique ciblée ou semi-ciblée par chromatographie et spectrométrie de masse	2 000 €
19125	Analyse des isotopes [² H], [¹³ C], [¹⁵ N], [¹⁸ O] et [³⁴ S] dans des matrices organiques ou inorganiques par spectrométrie de masse des rapports isotopiques	1 800 €
19126	Spectrométrie de masse pour l'analyse de molécules biologiques	2 000 €
19127	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation	1 800 €
19128	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique : perfectionnement	1 500 €
19130	Fondamentaux de la spectrométrie de masse	2 000 €
19131	Le couplage GC-MS	1 800 €
19132	ICP-MS - Niveau 1	1 200 €
19133	ICP-MS - Niveau 2 : l'analyse isotopique et triple quadripôle)	900 €
19134	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	2 300 €
19135	Spectrométrie de masse FT-Orbitrap : principes et applications	1 000 €
19136	Le couplage LC-MS	1 800 €
19137	Quantitative proteomics: different approaches	2 000 €
19138	RMN du solide : initiation	1 370 €
19139	Imagerie par résonance magnétique - Rennes	1 500 €
19140	Spectres RMN : acquisition, traitement et interprétation	2 000 €
19141	RMN pour la chimie et la biochimie : perfectionnement	2 000 €
19142	Imagerie par résonance magnétique - Bordeaux	1 400 €

19143	Métabolomique par RMN	1 300 €
19144	Automatisation du traitement d'images : du langage macro (ImageJ, FIJI) à l'intelligence artificielle (Weka, Ilastik, TensorFlow, Keras) et analyse des données (R)	1 900 €
19146	Optical control of brain functioning with optogenetics and wave front shaping	2 500 €
19147	Traitement d'images sous ImageJ et les nouveaux logiciels FIJI et ICY : bases conceptuelles et pratiques	1 400 €
19148	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	2 000 €
19149	La tomographie électronique : théorie et pratique	1 500 €
19150	Atelier de microscopie confocale	1 600 €
19151	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission	1 800 €
19152	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux - Module 1	1 850 €
19153	MET : techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés	1 600 €
19154	Microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire	1 400 €
19155	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un instrument multiple	2 500 €
19156	Fibres d'amiante par MET et EDX	900 €
19157	Intravital two-photon excitation microscopy (TPEM)	1 000 €
19158	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux - Module 2	2 500 €
19159	Etats de surface : recherche des paramètres fonctionnels	1 300 €
19160	Microscopie électronique à balayage (MEB) en science des matériaux	1 000 €
19162	ImageJ / FIJI : traitement et analyse d'images de microscopie	1 100 €
19163	Microscopie optique en lumière polarisée	600 €
19164	Cryo-tomographie électronique de spécimens vitrifiés en films minces	2 400 €
19165	La microscopie optique de fluorescence super-résolue : de la théorie à la pratique	1 500 €
19166	La cytométrie en flux	1 300 €
19167	Atelier de cytométrie	1 200 €
19168	Cytométrie en flux : formation pratique au tri cellulaire	1 200 €
19169	Cytométrie en flux : formation pratique à l'analyse multicouleur	850 €
19170	Mass cytometry	1 700 €
19172	La culture de lignées cellulaires : obtention, manipulation, contrôle qualité, conservation, traçabilité	1 100 €
19173	Bonnes pratiques de culture de lignées cellulaires : de la génération au maintien de la lignée cellulaire	550 €
19175	In vivo CRISPR-Cas9 genome editing	800 €
19176	Spectroscopie de fluorescence : principes et applications pour l'étude des protéines	900 €
19177	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique	1 800 €
19178	Du gène à la protéine	1 800 €
19179	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie	900 €
19180	PCR quantitative en temps réel et PCR digitale	1 850 €
19183	Techniques de clonage d'ADN par restriction et par recombinaison homologue	900 €
19184	Purification de protéines	1 450 €
19185	Les aptamères pour la biorecognition : sélection, caractérisation et applications	1 200 €
19186	Préparation des banques NGS à partir d'ADN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Ion Torrent	1 850 €
19187	Préparation des banques NGS à partir d'ARN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Ion Torrent	1 850 €
19188	Hybridation in situ in toto : principes et méthodes	1 100 €
19190	Epitranscriptomics: mapping and analysis of RNA modifications by Next-Generation Sequencing	1 750 €
19191	Elevage et expérimentation chez un primate modèle : le microcèbe	1 300 €
19192	La cryoconservation : un outil pour la sauvegarde des lignées murines	1 500 €
19193	Imagerie du petit animal : évolution, potentiel, limites	1 800 €
19194	Elevage, comportement et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka	1 500 €
19195	Primatologie générale	1 500 €
19196	Ethique, comportement, bien-être animal	1 200 €
19197	L'isolateur : un outil précieux pour travailler en microflore contrôlée	400 €
19198	Agents pathogènes et confinement de niveau 3	1 950 €
19199	Plateforme, mutualisation d'instruments scientifiques (mi-lourds) : création, développement et valorisation d'un service	1 800 €
19200	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 1	800 €
19201	Le risque chimique CMR	400 €
19202	La classification, l'étiquetage et la fiche de données de sécurité des produits chimiques dangereux	600 €
19203	Le risque chimique : connaissance et prévention - Niveau 2	1 000 €
19204	La qualité, outil de management et d'amélioration continue dans les plateformes et laboratoires de recherche	850 €
19205	Les risques biologiques	400 €
19206	Transport de marchandises dangereuses : formation de base (chapitres 1.3 et 1.4 de l'ADR 2019)	700 €
19208	Le changement climatique et ses impacts	900 €
19209	Evaluation de modèles de simulation : calibrage, analyse de sensibilité, exploration	1 000 €
19210	HPLC préparative appliquée à la purification de peptides	1 300 €
19212	Les contaminations dans les cultures cellulaires	450 €
19214	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique	1 600 €

19215	Cryo MEB pour la matière molle : préparation des échantillons, observation et analyse	1 800 €
19216	Le chauffage micro-onde : généralités et applications à la chimie en solution et aux mélanges polymériques	900 €
19218	Epigenetics: DNA methylation and bisulfite treatment	1 500 €
19219	Mouse embryology: practical training course	1 700 €
19220	hiPSC : culture et contrôle qualité des cellules souches à pluripotente induite	2 500 €
19221	Le risque termite, de la biologie des espèces à la réglementation	700 €
19225	Visualisation et transformation des séquences de mouvements 3D	700 €
19226	Spectrométrie de mobilité ionique couplée à la spectrométrie de masse	1 200 €
19229	HPLC des polymères : initiation	700 €
19230	HPLC des polymères : perfectionnement	1 100 €
19231	La catalyse photoredox : un outil puissant en synthèse organique	900 €
19232	Fluorescence et fluorophores organiques : théorie, synthèse, bioconjugaison et applications	1 200 €
19234	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070 €
19235	Emissions de gaz à effet de serre par les écosystèmes aquatiques (lacs, rivières), les zones humides et les retenues de barrage : processus en jeu et quantification	1 300 €
19237	Analyses en ligne par GC-MS, GC-MS/MS et GC/Q-TOF de micropolluants organiques dans des matrices environnementales	1 300 €
19239	Analyse de modifications post-traductionnelles chez les bactéries	1 800 €
19247	Vectorisation SIMD	450 €
19249	Introduction à OpenACC et OpenMP GPU	450 €
19251	SIG patrimoniaux : utilisation d'ArcGIS Pro pour le traitement spatial de données interdisciplinaires	950 €
19252	Méthodes innovantes pour la caractérisation et l'imagerie des milieux diffusants	1 200 €
19254	Fibres optiques : manipulation, réparation et entretien pour la maintenance des appareils et composants fibrés	1 200 €
19255	Radicalités : déterminants juridiques et politiques	intra uniquement
19256	Vide pour utilisateur	1 400 €
19257	Radicalités : idéologies, rhétoriques et propagandes	intra uniquement
19258	Radicalités : trajectoires individuelles et processus de groupe	intra uniquement
19259	Introduction au machine learning et au deep learning, mise en oeuvre en Python	1 800 €
19260	Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales sur modèle rongeur	1 400 €
19261	Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales sur modèle rongeur	2 100 €
19262	Transport d'animaux de laboratoire (rongeurs / lagomorphes et modèles aquatiques)	600 €
19263	Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur modèles aquatiques	2 100 €
19264	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - spécialisation chirurgicale	1 500 €
19272	Deep learning pour le traitement automatique des langues	1 500 €
19276	Statistiques pour le Lean 6 Sigma et la production	1 000 €
19277	Laïcité et faits religieux	800 €
19278	Stochastic Optimization for Large-Scale Systems	2 000 €
19279	Calcul scientifique pour la physique ou l'ingénierie	1 200 €
19280	Le phagogramme : un outil de référence pour l'utilisation de phages thérapeutiques en santé humaine	1 300 €
19281	Analyse du vide par spectrométrie de masse quadripolaire	800 €
19282	Traitement d'images en Python avec scikit-image	850 €
19283	Le crowdsourcing : plateformes, applications, algorithmes et perspectives de recherche	1 500 €
19284	Les infrastructures Cloud : concepts et pratique	1 200 €
19285	Modélisation et simulations numériques en physique et en science des matériaux	1 200 €
19286	Préparation des échantillons pour l'analyse de protéines et de peptides par spectrométrie de masse	700 €
19287	Gestion décentralisée de versions avec GIT	1 000 €
19288	Concepts et mise en pratique des conteneurs logiciels avec Docker	1 000 €
19289	Mathematics behind Blockchain	1 600 €
19290	Electrophorèse capillaire : théorie et pratique, concepts de base	1 300 €
19291	La déconvolution d'images pour la microscopie photonique : bases théoriques et pratiques	1 100 €
19292	Chromatographie ionique	1 200 €
19293	Introduction à l'analyse causale	1 300 €
19294	Analyse structurale des oligo- et polysaccharides	1 400 €
19295	Nanocellulose issue de la biomasse : production et caractérisation	1 200 €
19296	Analyse quantitative de petites molécules par LC-MS	1 400 €
19297	Préparer des banques NGS à partir d'ADN et d'ARN : les étapes pratiques et méthodologiques appliquées à la technologie Illumina	2 000 €
19299	Blockchains de consortium : concepts et mise en pratique	1 200 €
19300	Réseaux Internet des objets longue distance : concepts et mise en pratique	1 800 €
19301	Prototypage rapide d'applications full stack et mise en production en mode DevOps avec JHipster	1 000 €
19302	Prototypage rapide d'applications orientées flot de données avec NodeRED	500 €
19303	Electrophorèse capillaire avancée et application aux protéines et peptides	1 600 €

19304	Systèmes nanoparticulaires : préparation et techniques de caractérisation	1 500 €
19305	Cartographie et SIG en sciences humaines et sociales	700 €
19306	Mise en forme de polymères par électrospinning : principes et applications	600 €
19307	Physico-chimie des polymères et propriétés mécaniques	1 750 €
19308	Modélisation du paysage visible : initiation au logiciel Pixscape	800 €
19309	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation produits biologiques	400 €
19310	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation gaz	400 €
19311	Transport de marchandises dangereuses : spécialisation produits radioactifs	400 €
19312	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes (4 jours)	1 800 €
19313	Circuits hyperfréquences : conception et mesure	1 000 €
19316	Linkage : analyse conjointe de réseaux et de corpus	700 €
19322	Intelligence artificielle et réseaux de neurones artificiels : concepts et applications	1300 €
19325	Cytométrie en image	1300 €
19326	Interactions contenu / contenant	1200 €
19330	Initiation aux SIG en écologie : de la collecte au traitement de données géographiques	800 €
19331	La prévention des risques biologiques	450 €
19334	Quelle alimentation électrique pour quel plasma ?	900 €
19336	Changement climatique : science, données, impacts	735 €
19338	Les effets des stéréotypes de genre sur les inégalités hommes-femmes en entreprise : sensibilisation	500 €
19339	Les effets des stéréotypes de genre sur les inégalités hommes-femmes en entreprise (suite) : mise en oeuvre d'interventions	900 €
19341	Approches archéologiques et archéométriques des céramiques	1100 €
19343	Porosimétrie au mercure pour la caractérisation de matériaux poreux	300 €
19391	Politiques publiques de santé : organisation, droit, territoire	1 300 €
19394	Entretien d'explicitation - Niveau 1	1 100 €
19402	Réseaux Internet des objets longue distance : concepts et mise en pratique	1 200 €
19403	Architecture Microservice - mise en oeuvre avec JHipster (2 jours)	1 200 €
19404	Architecture Microservice (1 jour)	700 €
19408	Interactions plasma / surfaces : utilisation des plasmas froids pour le traitement de surfaces	1 700 €
19411	GATE training on medical imaging (PET, SPECT, CT), dosimetry and radiation therapy - Beginner level	1 000 €

DEC192625DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme Nationale de Frittage Flash PNF² de l'UMR5085 intitulée Centre Inter-Universitaire de Recherche et d'Ingenierie des Matériaux - (CIRIMAT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme PNF² de l'UMR 5585 intitulée Centre Inter-Universitaire de Recherche et d'Ingenierie des Matériaux - (CIRIMAT) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à l'instruction de procédures n° INS000211BPC du 26 septembre 2000.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} avril 2019

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1 octobre 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional


M. Christophe Giraud

CNRS -UMR5085 CIRIMAT
Plateforme Nationale de Frittage Flash - PNF2

	Pastilleuses (mm)	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3
prix de vente	<=20	41 HT	59 HT	190 HT
prix de vente	<=50	67 HT	90 HT	357 HT
prix de vente	<=100	97 HT	127 HT	627 HT

Cercle 1 : CEMES - CIRIMAT - LGP - ICMCB

Cercle 2 : Autres Académiques

Cercle 3 : Autres (industriels, EPIC, etc...)

DEC192576DR14

Décision relative aux tarifs de la plateforme ASB3 de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale- (IPBS)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de l'Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme ASB3 de l'UMR 5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale- (IPBS) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 septembre 2019.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional


M. Christophe Giraud

**Plateforme ASB3 - IPBS
SYNTHÈSE TARIFAIRE**

Date d'effet: 01/01/2019

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	Tarif Privé	Tarif Privé Partenaires	Tarif Académique	Facturation interne IPBS et autres unités CNRS (Bon de commande CNRS)
Animalerie de Sécurité Biologique de niveau 3 (ASB3)	Cage d'hébergement / semaine	72,00	50,00	48,03	40,06
					+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS
					21,36 18,70

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC191111DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - LIP6, dont le directeur est M. Fabrice KORDON ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7606.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 3 membre(s) de droit : le directeur et les deux directeur-adjoints
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA/ITRF/AENES
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
 - 2 élu.e.s dans le collège membres non-permanents
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

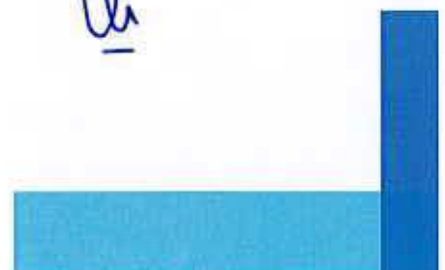
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1⁰ JUIL. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC191113DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron - CESPRA, dont le directeur est M. Vincent DUCLERT ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8036.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 dans le collège ITA
 - 4 dans le sous-collège C/EC
 - 2 dans le sous-collège doctorant.e.s (CDD, ATER...)
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 avril 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC192752DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, Organique, Inorganique et Biologique

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, Organique, Inorganique et Biologique, dont le directeur est M. Alejandro PEREZ-LUNA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de la FR2769 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Paris Centre, Organique, Inorganique et Biologique.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 15 membres :

- le directeur de la FR2769
- 13 membres représentant les unités composantes, chacune dotée d'un conseil de laboratoire :
 - IPCM-UMR8232 : 6
 - LBM-UMR7203 : 1
 - PASTEUR-UMR8640 : 1
 - IRCP-UMR8247 : 1
 - I-CLEHS-FRE2027 : 2
 - C3M-UMR7167 : 1
 - MCAM-UMR7245 : 1
- 1 membre nommé : le directeur de l'IPCM UMR8232

Article 3 : Compétences

Ce conseil exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192751DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR2482 intitulée Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC, dont le directeur est M. Xavier CARRIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de la FR2482 Institut des matériaux de Paris Centre - IMPC.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 26 membres :

- le directeur de l'IMPC
- 18 membres élu.e.s dont :
 - 6 élu.e.s dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 8 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
- 7 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192749DR02

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris-Seine

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité FR3631 intitulée Institut de Biologie Paris-Seine, dont le directeur est M. Michel LABOUESSE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de la FR3631 Institut de Biologie Paris-Seine.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 20 membres :

- le directeur de l'IBPS
- les directeurs/directrices de chaque unité composante de la fédération (5)
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
 - 3 élu.e.s dans le collège doctorant.e.s/post-doctorant.e.s
- 2 membres nommé.e.s : la/le secrétaire général.e de l'IBPS et la/le délégué.e aux Affaires scientifiques de l'IBPS

Article 3 : Compétences

Ce conseil exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC191114DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, dont le directeur est M. Guillaume FIQUET ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7590.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 4 membres de droit : le directeur de l'unité et les 3 directeurs-adjoints
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 3 dans le collège ITA
 - 7 dans le sous-collège C/EC
 - 2 dans le sous-collège Non-Permanent.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

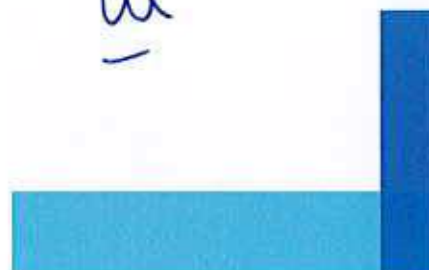
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 5 AVR. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC191143DR02**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS****LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure - IBENS, dont le directeur est M. Pierre PAOLETTI ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8197.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 4 dans le collège ITA, sous collège ITA permanent.e.s
 - 2 dans le collège ITA, sous collège ITA non-permanent.e.s
 - 5 dans le collège C/EC, sous collège C/EC permanent.e.s
 - 2 dans le collège C/EC, sous collège C/EC non-permanent.e.s (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s)
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le g AVR. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC191951DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche - IMJ-PRG, dont le directeur est M. Loïc MEREL ;

DECIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7586.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 12 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA (et 2 suppléant.e.s)
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A (et 3 suppléant.e.s)
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B (et 5 suppléant.e.s)
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s (et 2 suppléant.e.s)
- 4 membres nommé.e.s (et 3 suppléant.e.s)

Article 3 : Compétences

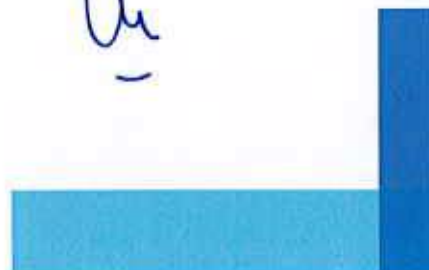
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 JUIL. 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP



DEC191970DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris – ISTEP, dont la directrice est Mme Sylvie LEROY

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7193.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice et le directeur-adjoint ;
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège doctorant.e.s post-doctorant.e.s
- 3 membres nomm.é.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC192049DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMS3455 intitulée Observatoire des sciences de l'Univers Paris-Centre Ecce Terra, dont le directeur est M. Loïc SEGALEN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3455.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique Debisschop]

DEC192081DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique - LSCP, dont la directrice est Mme Anne CHRISTOPHE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8554.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice et le directeur-adjoint
- 4 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA/ITRF/AENES
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège C/EC permanent.e.s
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège doctorant.e.s
- 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège post-doctorant.e.s
- 1 membres nommé.e.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192082DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2030 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques - BOREA, dont le directeur est M. Tarik MEZIANE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2030.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 1 élu.e. dans le collège Contractuels de la recherche
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC
- élu.e dans le collège Doctorant.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192083DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, dont le directeur est M. Etienne BARTHEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège C/EC permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège thésard.e.s et post-doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192095DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR3664 intitulée Dynamique du noyau, dont la directrice est Mme Angela TADDEI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3664.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et la directrice-adjointe
- 4 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA (+ 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous collège des permanents (+ 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège étudiant.e.s (+ 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous collège post-doctorant.e.s (+ 1 suppléant.e)
- 2 membres nommé.e.s (+ 2 suppléant.e.s)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192097DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7088 intitulée Dauphine Recherches en Management - DRM, dont la directrice est Mme Valérie GUILLARD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7088.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 21 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 8 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s
- 7 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192098DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre portant renouvellement de l'unité UMR7238 intitulée Laboratoire Biologie Computationnelle et Quantitative - LCQB, dont la directrice est Mme Alessandra CARBONE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7238.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des non permanents
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192099DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7179 intitulée Mécanismes Adaptatifs et Evolution - MECADEV, dont la directrice est Mme Fabienne AUJARD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7179.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 3 membre(s) de droit : la directrice et les deux directeur-adjoints
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des non-permanents
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192100DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols - METIS, dont le directeur est M. Jean-Marie MOUCHEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7619.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les deux directrices-adjointes
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des non-permanents
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192101DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O.

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale - C. R. C. A. O., dont la directrice est Mme Sylvie HUREAU ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8155.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membre(s) de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des non-permanents (doctorant.e.s)
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192102DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8173 intitulée Chine, Corée, Japon - CCJ, dont la directrice est Mme Valérie GELEZEAU ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8173.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 4 membres de droit : la directrice de l'unité et les trois directeur-adjoints
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents (+ 5 suppléant.e.s)
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s (+ 1 suppléant.e)
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192103DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8177 intitulée Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain - IIAC, dont la directrice est Mme Sophie WAHNICH ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8177.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 3 membres de droit : la directrice de l'unité et les deux directeur-adjoints
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 9 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192104DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes - ITEM, dont le directeur est M. Paolo D'IORIO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8132.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège chercheur.e.s
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège enseignant.e.s-chercheur.e.s (MC, PU, AGPR, PRAG)
- 9 membres nommé.e.s, dont l'adjointe au directeur

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192126DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 1 an de l'unité FRE2026 intitulée Espaces, Nature et Culture, dont la directrice est Mme Florence HUGENIN-RICHARD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2026.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192130DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes - StrinG, dont le directeur est M. Jean-Baptiste BOULE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7196.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 3 membre(s) de droit : le directeur et les deux directeur-adjoints
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège ITA
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège A
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège B
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège autres
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192131DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR7210 intitulée INSTITUT DE LA VISION, dont le directeur est M. José-Alain SAHEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7210.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège 1 - C/EC
 - 4 élu.e.s dans le collège 2 – ITA permanents
 - 3 élu.e.s dans le collège 3 – personnels non permanents
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192132DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7633 intitulée Centre des matériaux - CDM, dont le directeur est M. Jérôme CREPIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7633.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège A1 – enseignants-chercheurs
 - 2 élu.e.s dans le collège A2 – doctorant.e.s/post-doctorant.e.s (+ 2 suppléant.e.s)
 - 5 élu.e.s dans le collège B – ingénieur.e.s et technicien.ne.s
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
 - 2 élu.e.s dans le collège membres non-permanents
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192133DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale - LAMS, dont le directeur est M. Philippe WALTER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8220.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur et la directrice-adjointe
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 1 élu.e dans le collège doctorant.e.s / ATER / post-doctorant.e.s de plus d'un an
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192134DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8233 intitulée De la Molécule aux Nano-objets: Réactivité, Interactions et Spectroscopies - MONARIS, dont le directeur est M. Christophe PETIT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8233.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA/BIATTS
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège CNRS A
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège CNRS B
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège SU B
 - 1 élu.e dans le collège des doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s (+ 1 suppléant.e)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC192135DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux - PHENIX, dont le directeur est M. Laurent MICHOT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8234.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membre(s) de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège A
 - 1 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège B1
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège B2
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA (collège C)
- 1 élu.e dans le collège des non-permanents (collège D)
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192136DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine, dont le directeur est M. Herve CHNEIWEISS ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8246.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA,
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 1 élu.e dans le collège doctorant.e.s / post-doctorant.e.s
- 8 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192140DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre / Histoire des sciences et des techniques - CAK, dont la directrice est Mme Anne RASMUSSEN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8560.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 1 membre de droit : la directrice
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 1 élu.e dans le collège des doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192141DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage - CRAL, dont la directrice est Mme Anne SIMON ;

Vu la décision DEC191557INSHS du 17 juin 2019 portant cessation de fonctions de Mme Anne SIMON et nomination au 15 avril 2019 de M. Stéphane BRETON aux fonctions de directeur par interim de l'UMR8566 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8566.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et la directrice-adjointe
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 5 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 2 élu.e.s dans le collège des doctorant.e.s
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192142DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - Ceremade

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7534 intitulée Centre de recherche en mathématiques de la décision - Ceremade, dont le directeur est M. Vincent RIVOIRARD ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7534.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
 - 2 élu.e.s dans le collège des doctorant.e.s
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192143DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 43455 portant renouvellement de l'unité UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités - GSRL, dont le directeur est M. Sebastien FATH ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8582.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des non-permanents
- 4 membres nommé.e.s

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192144DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, dont le directeur est M. Damien VANDEMBROUCQ ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège des permanents
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège stagiaires de thèse et post-doctorant.e.s
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192146DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8094 intitulée Langues, Textes, Traitements informatiques, Cognition - LATTICE, dont la directrice est Mme Sophie PREVOST ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8094.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 8 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA (+2 suppléant.e.s)
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège chercheur.e.s (+ 2 suppléant.e.s)
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège enseignant.e.s-chercheur.e.s (+ 2 suppléant.e.s)
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collèges des doctorant.e.s (+2 suppléant.e.s)
- 1 membres nommé.e.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC192147DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EA

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie - EA, dont la directrice est Mme Evelyne HEYER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7206.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 2 membres de droit : la directrice de l'unité et le directeur-adjoint
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège des doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192148DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques - PJSE, dont le directeur est M. Jean-Marc TALLON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8545.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice-adjointe
- 13 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 10 élu.e.s dans le collège C/EC
- 2 élu.e.s dans le collège des doctorant.e.s
- 5 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192149DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8247 intitulée Institut de Recherche de Chimie Paris - IRCP, dont le directeur est M. Michel MORTIER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8247.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 6 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 2 élu.e.s dans le collège des non-permanents
- 7 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192150DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historiques - CRH, dont le directeur est M. Thomas LE ROUX ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8558.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et la directrice-adjointe
- 11 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 7 élu.e.s dans le collège C/EC,
- 1 élu.e dans le collège doctorant.e.s – post-doctorant.e.s
- 7 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC192151DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7130 intitulée Laboratoire d'anthropologie sociale - LAS, dont le directeur est M. Frederic KECK ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7130.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et la directrice adjointe
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192152DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7159 intitulée Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentations et approches numériques - LOCEAN, dont le directeur est M. Jean-Benoît CHARRASSIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7159.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 5 membres de droit : le directeur de l'unité et les quatre directeur-adjoints
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA, sous-collège permanents
 - 1 élu.e dans le collège ITA, sous-collège non-permanents
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège permanents
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège non-permanents
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège doctorants
- 4 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192439DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2031 intitulée Physique pour la Médecine - PhysMed Paris, dont le directeur est M. Mickaël TANTER ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2031.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 2 élu.e.s dans le collège Doctorant.e.s/Post-Doctorant.e.s
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192520DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC183279DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, dont le directeur est M. Antoine HEIDMANN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et le directeur-adjoint
- 9 membres élu.e.s dont :
 - 4 élu.e.s dans le collège ITA/ITRF/AENES
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
- 8 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192733DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7170 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales - IRISSO, dont la directrice est Mme Dominique MEDA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7170.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- 2 membres de droit : la directrice et le directeur-adjoint
- 10 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B
- 6 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192736DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7167 intitulée CHIMIE MOLECULAIRE, MACROMOLECULAIRE, MATERIAUX - C3M, dont le directeur est M. Michel CLOITRE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7167.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 5 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 1 élu.e dans le collège doctorant.e.s / post-doctorant.e.s
- 3 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192738DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181901DGDS du 21 décembre 2018 portant création pour 2 ans de l'unité FRE2024 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire d'Études sur les Réflexivités - Fonds Yan Thomas - LIER-FYT, dont le directeur est M. Cyril LEMIEUX ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité FRE2024.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 8 membres :

- 2 membres de droit : le directeur et la directrice-adjointe
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC,
 - 2 élu.e.s dans le collège doctorant.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC192740DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8216 intitulée CENTRE D'ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX - CESOR, dont la directrice est Mme Nathalie LUCA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8216.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 2 membres de droit : la directrice et le directeur-adjoint
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 1 élu.e dans le collège ITA
 - 4 élu.e.s dans le collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le collège des doctorant.e.s
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192741DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR8224 intitulée Cultures et sociétés d'Europe orientale, balkanique et médiane - EUR'ORBEM, dont la directrice est Mme Lubov JURGENSON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8224.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit : la directrice et la directrice-adjointe
- 6 membres élu.e.s dont :
 - 2 élu.e.s dans le collège ITA/ITRF/AENES
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC
 - 2 élu.e.s dans le collège des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s
- 1 membre nommé.e

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192743DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180329DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris B (DR02), devenue circonscription Paris-Centre par décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 ;

Vu la décision DEC181907DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité USR3224 intitulée Centre de Recherche sur la Conservation - CRC, dont la directrice est Mme Véronique ROUCHON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3224.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 7 membres élu.e.s dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA (et 3 suppléant.e.s)
 - 1 élu.e dans le collège C/EC (et 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e. dans le collège ECR-EPIC (et 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e dans le collège des doctorant.e.s (et 1 suppléant.e)
 - 1 élu.e dans le collège autres personnels non-permanents
- 2 membres nommé.e.s

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC192794INC

Décision portant modification de la décision DEC151062INC portant renouvellement du Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) de l'unité propre de service UPS831 intitulée « Prévention du risque chimique »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 171699DAJ du 30 mai 2017 portant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de chimie ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 090002CHIM du 9 janvier 2009 portant création et composition du Comité d'Orientation et de Surveillance de l'unité propre de service (UPS) n°831 intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision n° 123229DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité propre de service (UPS) n°831 intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision DEC142131DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité propre de service UPS831 intitulée Prévention du risque chimique et nommant Mme Anne-Christine MACHEREY directrice de cette unité ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - La décision DEC151062INC du 30 juin 2015 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1.3, les termes suivants « M. Jean-Christophe Jullian, Ingénieur, Unité BIOCIS – Biomolécules : Conception, Isolement, Synthèse, Chatenay-Malabry. » sont remplacés par les termes suivants « Mme Claire Beauvineau, Ingénieure, Responsable de la Chimiothèque Institut Curie/CNRS, CMIB - Chimie, Modélisation et Imagerie pour la Biologie - UMR9187/U1196, Orsay».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
Le directeur de l'Institut de chimie

Jacques Maddaluno



DEC191277DR11

Décision portant modification d'une régie de recettes suite à la fusion-absorption du LSM, UMR6417 par le LPSC, UMR5821

Le Président Directeur Général auprès du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par le délégué régional de la circonscription Alpes,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président directeur général du CNRS;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique modifié par l'arrêté du 29 décembre 2001;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;



Vu la décision n°170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC160306DR11, du 4 avril 2016 portant création de la régie de recettes de l'UMR6417 intitulé « Laboratoire Souterrain de Modane » dont la régisseuse est Madame Valérie Favre ;

Vu la décision n° DEC182984IN2P3, du 21 décembre 2018 portant sur la fermeture de l'UMR6417 intitulé « Laboratoire Souterrain de Modane » et la reprise de l'intégralité des personnels, des biens, des droits et obligations de ladite unité par l'UMR5821, « Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie » ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER – MODIFICATION

La décision n° DEC160306DR11, du 4 avril 2016 portant création de la régie de recettes de l'UMR6417 « Laboratoire Souterrain de Modane » est modifiée comme indiqué dans la présente décision.

A compter de la fermeture de l'UMR6417 « Laboratoire Souterrain de Modane », la régie de recette instituée auprès de cette UMR est transférée auprès du Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie (LPSC).

ARTICLE 2 - MODIFICATION

Cette régie est installée au Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie, site de Modane (73500), l'adresse suivante 1125 route de Bardonnèche.

ARTICLE 3 - MODIFICATION

La régie encaisse les produits relatifs aux locations de chambres d'hôtes Laboratoire de Physique subatomique et Cosmologie, site de Modane.

ARTICLE 4 - INCHANGE

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : numéraire ;
- 2° : chèques ;
- 3° : virements ;
- 4° : carte bancaire.

ARTICLE 5 - MODIFICATION

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de Savoie.

ARTICLE 6 - INCHANGE

Un fonds de caisse d'un montant de 50 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7 - INCHANGE

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €.



ARTICLE 8 - INCHANGE

Le régisseur est tenu de verser à la caisse de l'agent comptable secondaire de la délégation ALPES du CNRS le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - INCHANGE

Le régisseur verse auprès de l'agent comptable secondaire de la délégation ALPES du CNRS la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

ARTICLE 11 - MODIFICATION

Le régisseur ne percevra aucune indemnité de responsabilité spécifique.

ARTICLE 12 – MODIFICATION

Le délégué régional de la délégation Alpes et l'agent comptable secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation de cette décision sera adressée :

- au Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM),
- à l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF).

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Grenoble, le 25 Avril 2019

Vu le Délégué Régional
Jérôme PARET

Vu l'Agent Comptable Secondaire
Nathalie CALPENA

Vu l'Agent Comptable Principal
Marie-Laure INISAN-EHRET



DEC192594DR19

Décision portant modification du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC180344DR19 du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, dont le directeur est M. Francesco AMOROSO ;

Vu la décision DEC180285INSMI du 07 février 2018 portant nomination de M. Eric RICARD aux fonctions de directeur en remplacement de M. Francesco AMOROSO appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC180624DR19 du 12 février 2018 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6139

Vu les élections partielles du 5 septembre 2019

DECIDE :

Article 1 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus : V GIRARDIN ; J GUASCHI ; J POINEAU ; G LEVITT ; N SELOULA ; C CHESNEAU, A FORO ; A BEHAJAINA
- 6 membres nommés : P BELLINGERI ; V BOSSER ; F CHAMROUKHI ; P KARAMIAN ; B LECLERC ; F TAVARES-RIBEIRO

Article 2 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 27 septembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL

DEC192617DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6014 intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC1819798DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC183074INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Xavier PANNECOUCLE et nomination de M. Vincent LEVACHER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6014 COBRA.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus : C AFONSO, M SEBBAN, J VEILLARD, G GOUHIER, J LEGROS, S COUVE-BONNAIRE, S BOUZBOUZ, M DURANDETTI, S OUDEYER, T LECOURT, M ROUX-MERLIN, L BAILLY ;
- 7 membres nommés : L JOUBERT, Y RAMONDEC, C SABOT, P JUBAULT, M HUBERT, G BELLANGER, M BOUJUT.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 02 octobre 2019

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Octobre 2019
ISSN 1148-4853

